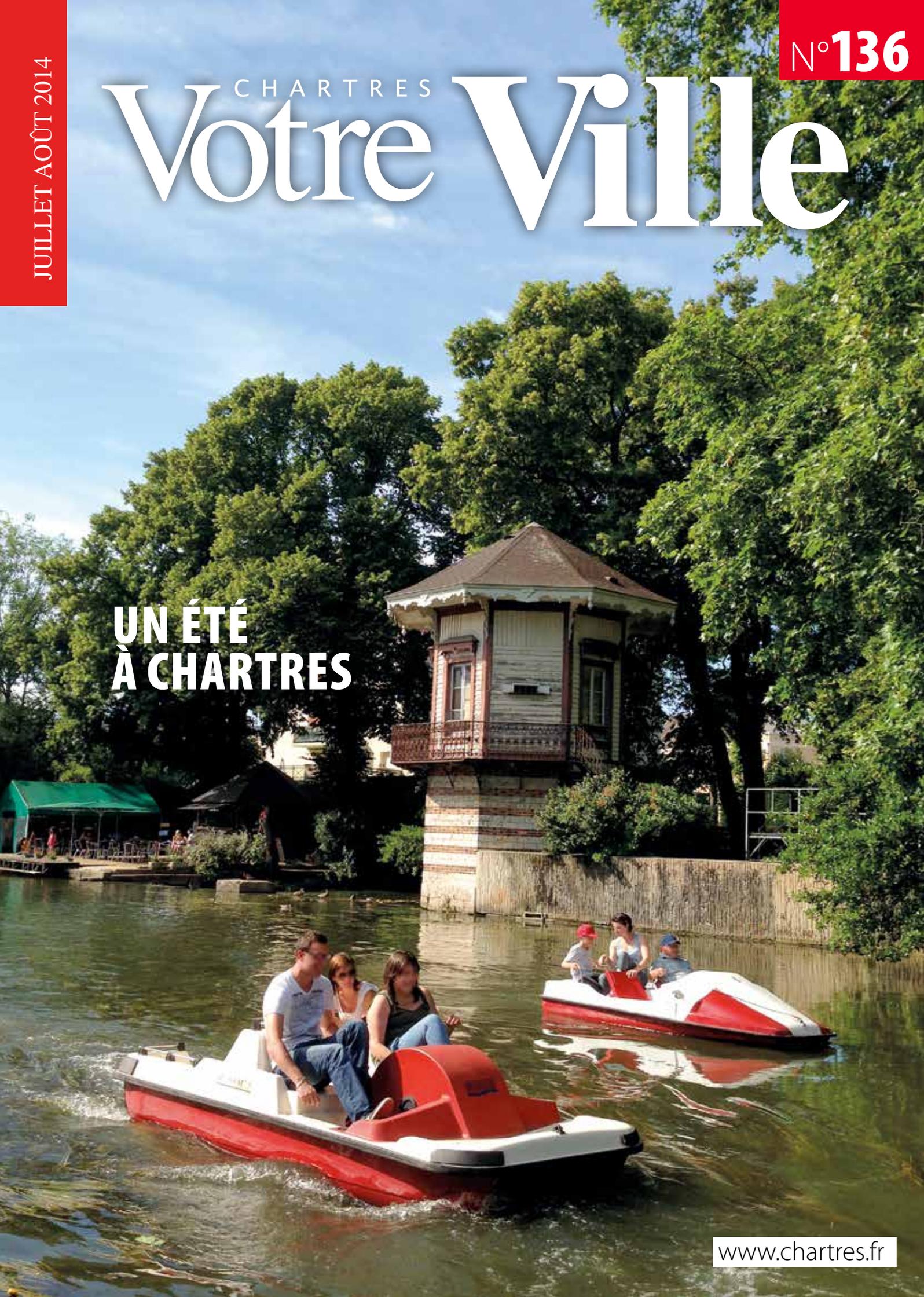


JUILLET AOÛT 2014

N°136

CHARTRES Votre Ville

UN ÉTÉ
À CHARTRES



Collégiale Saint-André

FANNY FERRE

DU 21 JUIN²⁰¹⁴
AU 24 AOÛT

Exposition d'été

Entrée libre

Du mardi au dimanche
de 10h à 19h.

Nocturnes jusqu'à 22 h
les vendredis et samedis.

■ **Exposition**
en partenariat
avec la
galerie Capazza

Informations :
Direction des Arts
02 37 23 41 43

www.chartres.fr

Chartres



Un long fleuve tranquille...

À l'heure où nous écrivons, nous sommes nombreux à suivre les premières aventures de l'équipe de France en terre brésilienne. Cette équipe porte les valeurs qui engagent la cohésion, l'esprit de groupe. Ces valeurs, c'est depuis la place Billard qu'elles ont été applaudies et acclamées, lors de la diffusion des trois premiers matches de l'équipe de France. Et comme vous, j'espère que vous pourrez continuer à vivre cette liesse populaire, ensemble, puisque si tout se passe bien, les prochains matches de l'équipe de France seront diffusés sur cette même place. Une vraie fête !

Cet été, à Chartres, les occasions de faire la fête ne manqueront pas : de la féerie de Chartres en Lumières aux rythmes endiablés des soirées estivales, des activités des maisons pour tous aux propositions culturelles du musée des Beaux-Arts ou de la médiathèque l'Apostrophe, de l'exposition d'été de Fanny Ferré à la Collégiale Saint-André au concert des Earth Wind and Fire à l'hippodrome pour la fête nationale... Trouvez donc une minute pour vous ennuier !

Vous retrouverez en page 31 du magazine un cahier détachable dans lequel sont compilées toutes les activités sportives, culturelles ainsi que les grandes manifestations estivales... Un guide précieux qu'il convient de conserver si vous passez votre été à Chartres.

D'ici, la rentrée des classes semble lointaine. Mais il faut pourtant s'y préparer. Au terme d'une année d'échanges avec le corps enseignant et les familles chartraines, qui a abouti à un rejet clair du décret Peillon, les dispositions du décret Hamon ont finalement été votées et adoptées lors du dernier conseil municipal. Toujours imparfaite mais plus adaptée à l'image que nous nous faisons de l'école, la réforme des rythmes scolaires sera finalement appliquée à Chartres... nouveau décret oblige !

Excellent été à tous et rendez-vous en septembre !

Jean-Pierre Gorges
Député-Maire de Chartres

« Education

6

Nouveau décret oblige, les rythmes scolaires seront appliqués à la rentrée



« Tranquillité

10

Opération «Tranquillité vacances»



CHARTRES Votre Ville

EN COUVERTURE :

Parc de la Petite Venise sur les bords de l'Eure

Photo : Mathilde Gorges

VOTRE VILLE
LE MAGAZINE DE CHARTRES
NUMERO 136
JUILLET AOÛT 2014
HOTEL DE VILLE
PLACE DES HALLES
28019 CHARTRES CEDEX
TEL. : 02 37 23 40 00
FAX : 02 37 23 41 99
www.chartres.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
JEAN-PIERRE GORGES

CO-DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
ELISABETH FROMONT

DIRECTEUR DE COMMUNICATION
JEAN-GUY MURIEL

REDACTRICE EN CHEF
MATHILDE GORGES

REDACTION
JACQUELINE BRENNER
STÉPHANE LEFEBVRE
MAXIME GUILLON
CHARLOTTE BLANQUET

PHOTOGRAPHIES
GUILLERMO OSORIO
LUCAS JACQUEMIN
MAXIME GUILLON
MATHILDE GORGES

MAQUETTE, MISE EN PAGE
PAO MAIRIE DE CHARTRES

IMPRESSION
IMPRIMERIE FABREGUE

TIRAGE
30 000 EXEMPLAIRES

DISTRIBUTION
MAIRIE DE CHARTRES

Dépôt légal : à parution
N° ISSN : 1257-5194



Logos Imprim'vert et PEFC : ces deux logos certifient que la société qui imprime le magazine *Votre Ville* respecte les normes environnementales, (gestion des déchets dangereux, sécurisation du stockage des liquides dangereux, non utilisation de produits toxiques et gestion durable des forêts).

Où trouver *Votre Ville* ?

- *Votre Ville* est distribué chaque mois dans les boîtes aux lettres des Chartains. On le trouve également dans tous les lieux publics de la ville.
- *Votre Ville* est consultable sur le site internet de la ville : www.chartres.fr

Avis d'enquête publique

L'instruction du permis de construire n°280851300059 déposé par Chartres métropole pour la construction d'un équipement culturel et sportif sur le Pôle Gare donne lieu à enquête publique pour concertation. Cette enquête se clôt le samedi 12 juillet 2014. Un dossier et un registre permettant de prendre connaissance du dossier et de consigner des observations sont mis à la disposition du public à l'hôtel de Ville – rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9h à 17h et le samedi de 9h à 12h30. Une dernière permanence y est également assurée par monsieur Galoyer, commissaire enquêteur, le samedi 12 juillet de 9h à 12h.

« Animations

31

Votre cahier d'animations détachable



Théâtre de Chartres

50

Abonnements simplifiés

Hommage à André Corvisier

En 2010, Jean-Pierre Gorges avait remis la médaille d'honneur de la Ville de Chartres au professeur d'université André Corvisier, celui-ci est décédé le 5 juin dernier. Il a été inhumé le 11 juin au Cimetière de Saint-Chéron. La municipalité de Chartres présente ses condoléances à sa famille.

Dans son allocution, le député-maire a fait l'éloge de ce Chartrain « *d'origine modeste, qui est devenu professeur à la Sorbonne, et l'un des grands historiens français.* »

Il avait publié plusieurs dizaines d'ouvrages. Il était l'un des fondateurs de « l'école d'Histoire Quantitative », qui se caractérise par l'étude statistique précise des humbles de l'Histoire de France. « *Vous avez contribué à démontrer que la vérité n'est pas déterministe, elle est statistique* », avait conclu Jean-Pierre Gorges.

Ce grand Chartrain était très attaché à sa ville, où il habitait avenue Texier-Gallas.

Il avait accepté la présidence d'honneur de l'association en charge de la reconstruction de la Porte Guillaume, sa mère ayant disparu dans un bombardement en 1944.



Réunion publique ZAC Pôle gare

Dans le cadre de la procédure de création d'une ZAC Pôle gare, une réunion publique d'information est organisée le lundi 7 juillet à 19h au salon Marceau de l'hôtel de ville, en présence de Daniel Guéret, élu référent, et de la maîtrise d'ouvrage. Entrée libre.

Réforme des rythmes scolaires

Nouveau décret oblige...

Comme des milliers de communes en France, Chartres s'était opposée à la mise en place du décret Peillon sur la réforme des rythmes scolaires, jugée inapplicable. Le décret Hamon, autorisant le regroupement des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur une demi-journée, a permis à la ville de faire une nouvelle proposition aux parents d'élèves. Approuvé et voté à la majorité par les conseils d'école, le décret a ensuite été adopté lors du Conseil Municipal du 20 juin dernier. Il sera mis en œuvre à la rentrée scolaire prochaine...

Rencontre avec Karine Dorange, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires.



Votre Ville : Avec ce nouveau décret, êtes-vous plus à même de proposer une meilleure transition vers de nouveaux rythmes scolaires ?

Karine Dorange : Le décret Peillon ne permettait pas d'organiser l'accueil des enfants dans de bonnes conditions, avec un personnel qualifié nécessaire à l'organisation d'activités de qualité. Nous ne regrettons pas d'avoir

fait parti de ces communes qui se sont opposées au premier décret tant il était important qu'il soit revu, corrigé, et affiné pour coller à la réalité. Cela a permis la sortie de ce nouveau décret, qui permet à la Ville de Chartres et à de nombreuses autres en France de mettre en place cette réforme, en garantissant la sécurité des enfants, avec de vrais objectifs et au travers d'activités de qualité. En mettant en place des activités périscolaires ou des études surveillées, on permet aux parents de laisser leurs enfants en toute sécurité dans nos écoles jusqu'à 18h. Notre objectif était aussi de maintenir cette offre faite aux familles.

Votre Ville : Concrètement, comment seront répartis les coûts engendrés par la réforme ?

Karine Dorange : Les études surveillées gratuites seront maintenues pour les enfants en école élémentaires, ce qui représente un coût pour la Ville de 235.000 €. Le périscolaire sera maintenu dans les écoles maternelles le matin et le soir, la contribution de la collectivité s'élevant à 90.000 €. Pour ces Temps d'Activités Périscolaires (TAP), une participation des familles sera demandée, mais la contribution de la collectivité, évaluée à 500.000 € pour la Ville, sera la part la plus importante du surcoût lié à la réforme. Nous faisons déjà beaucoup en

ce qui concerne les affaires scolaires... Pour ces dépenses supplémentaires, il était normal que les familles contribuent. Le forfait mensuel s'élève à 12,50 € par mois, ce qui ramène le prix de la gestion de l'enfant à 1 € de l'heure.

Votre Ville : Comment la Ville compte accompagner la mise en place de cette réforme ?

Karine Dorange : Depuis toujours la Ville a développé des partenariats de qualité avec les écoles élémentaires et maternelles, notamment avec la mise à disposition de personnel au sein de la direction des sports, le conservatoire de musique, l'archéologie ou la médiathèque. Aujourd'hui nous sommes obligés de réorganiser toutes ces activités car nous aurons besoin de ces agents pour accompagner les activités du vendredi après-midi dans le cadre des TAP.

Cette réforme est nouvelle pour tout le monde : pour les enfants au niveau du rythme, pour la collectivité et les parents au niveau de l'organisation. Nous allons mettre en place un comité de suivi sur la mise en place de ces temps d'activités périscolaires, des réunions-bilan intermédiaires à destination des parents d'élèves, du personnel encadrant et des enseignants. Cela nous permettra à l'usage de corriger si nécessaire et d'adapter le dispositif.

Conseil Municipal
Séance du 20 juin 2014 - Rapport n°42

Rythmes scolaires : rentrée 2014-2015

Le 14 avril dernier, le conseil municipal a émis un avis défavorable à la mise en œuvre de la semaine scolaire à 4,5 jours à la rentrée scolaire 2014-2015 en soulignant les doutes et les inquiétudes quant à la réforme des rythmes scolaires proposée par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013.

Le 7 mai 2014, le gouvernement a présenté un nouveau décret n°2014-457 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

Celui-ci prévoit un aménagement du précédent décret permettant à titre expérimental pour une durée de 3 ans, d'adapter les rythmes scolaires en regroupant des activités périscolaires sur un après-midi ou en allégeant la durée de la semaine d'enseignement, compensé par un raccourcissement des vacances d'été.

Il est précisé que les enseignements sont maintenus sur 5 demi-journées de 3 heures 30 minutes maximum sachant qu'une journée ne peut dépasser 6 heures. La pause méridienne ne peut être inférieure à 1 heure 30 minutes.

La circulaire n°2014 063 du 9 mai 2014 accompagnant la mise en place de ce décret rappelle l'obligation aux collectivités d'appliquer la réforme à la rentrée de septembre prochain. Pour sa mise en œuvre, ce projet doit obtenir l'adhésion de la majorité des conseils des écoles de la commune.

Aussi, celle-ci mentionne également que si aucun consensus ne permet de dégager un projet d'expérimentation du temps scolaire, le directeur académique des services de l'éducation nationale proposera au Maire l'organisation du temps scolaire conformément au décret du 24 janvier 2013 sur la base des horaires retenus par le règlement départemental de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure-et-Loir.

Considérant le courrier envoyé le 12 mai 2014 par le Directeur académique des services de l'éducation nationale d'Eure-et-Loir qui rappelle l'obligation aux communes d'appliquer la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre prochain, la collectivité a souhaité de nouveau concerter les directeurs des écoles et les parents élus des conseils des écoles le mardi 27 mai 2014.

Lors de cette concertation, la Ville a proposé de retenir pour une période de 3 ans le projet d'expérimentation sur la base suivante :

Lundi – Mardi – Jeudi : - Enseignement de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Mercredi : - Enseignement de 8h30 à 11h30

Vendredi : - Enseignement de 8h30 à 11h30
- Temps d'Activités Périscolaires de 13h30 à 16h30

Après avoir recueilli l'avis favorable majoritaire des conseils des écoles, il est proposé aux membres de la commission Affaires Sociales et Scolaires, Vie Associative et Jeunesse et Sports de se prononcer sur l'organisation proposée ci-dessus à compter de la rentrée scolaire.

La commission « Affaires Sociales, Affaires Scolaires, Vie Associative, Jeunesse et Sports » réunie le 10 juin 2014 a émis un avis favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'expérimentation pour une durée de 3 ans sur la base suivante :

Lundi – Mardi – Jeudi : - Enseignement de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Mercredi : - Enseignement de 8h30 à 11h30

Vendredi : - Enseignement de 8h30 à 11h30
- Temps d'Activités Périscolaires de 13h30 à 16h30

Stationnement

Le quartier Préfecture sous vidéo-verbalisation



Depuis le 1^{er} juillet, les rues Danièle-Casanova, Général-Koenig et Charles-Brune sont soumises au dispositif de vidéo-verbalisation afin de régler les perturbations évidentes liées au stationnement sauvage aux abords de la Préfecture. L'occasion de faire un point sur le dispositif, déjà installé depuis un an dans le Cœur de Ville, et qui semble faire ses preuves.

Depuis 2010, les caméras de vidéo-protection présentes dans la ville peuvent légalement être utilisées pour la constatation d'infractions aux règles de la circulation et du stationnement. Suite à la mise en place du dispositif de vidéo-verbalisation dans le secteur piétonnier en 2011, puis sa généralisation à l'ensemble du cœur de ville il y a tout juste un an, le nombre de stationnements abusifs enregistrés chaque mois est en net recul.

La vidéo-verbalisation mise en place dans Cœur de Ville avait pour vocation première de limiter l'accès des véhicules à cet espace protégé pour le restituer aux piétons, aux commerces et à leurs terrasses. Elle s'est ensuite révélée nécessaire à la protection

des nouveaux aménagements de voirie réalisés dans le quartier Soleil-d'Or - Changes - Billard. Des aménagements qui se poursuivent aujourd'hui place d'Estiennes-d'Orves et qui continueront à gagner du terrain dans le secteur piétonnier.

Pour le secteur de la Préfecture, les enjeux étaient bien différents : il devenait urgent d'améliorer le fonctionnement du quartier, principalement perturbé par le stationnement sauvage des usagers de la Préfecture. Qu'il s'agisse du cheminement des riverains sur les trottoirs, de la circulation des véhicules sur la chaussée, ou encore du stationnement des bus de tourisme rue Charles-Brune, le dispositif devrait enfin permettre à chacun de retrouver un vrai confort, chacun à sa place. A l'usage, pour les policiers

municipaux, la vidéo-verbalisation est aussi devenue une alliée évidente, permettant un gain de temps et d'énergie considérables. Ils consacrent ainsi davantage de temps à la sécurité publique, notamment dans les quartiers.

Un panneau sera prochainement installé à l'entrée de la zone pour signaler aux automobilistes l'interdiction de s'arrêter et de stationner, sous peine d'une amende forfaitaire de 35€...

Nous rappelons que de nombreuses solutions de stationnement sont disponibles pour accueillir les voitures en périphérie proche, en souterrain (3 parkings) comme en surface (où la première demi-heure de stationnement est gratuite).

Vidéo-protection

« Le système fonctionne! »

Aujourd'hui, 125 caméras de vidéo-protection sont installées dans la ville. On en trouve dans tous les quartiers et le maillage du territoire va continuer à se préciser. Adjointe au maire en charge de la sécurité urbaine dans la ville, Elisabeth Barrault revient sur un dispositif qui permet une meilleure réactivité des agents sur le terrain et qui donne aujourd'hui de vrais résultats.

Votre Ville : Les Chartrains sont de plus en plus nombreux à réclamer des caméras dans leur quartier. Comment expliquez-vous cela ?

Elisabeth Barrault : Comme tout système qui se met en place, il a fallu que les gens s'habituent. La question de la protection de la vie privée s'est posée mais n'a pas fait débat très longtemps. Nous avons expliqué aux habitants que le système capte des images exclusivement sur la voie publique (y compris les établissements qui accueillent du public), et que les logements étaient exclus de la prise de vue des caméras (NDLR : l'image se grise dès que l'on est positionné sur le domaine privé). Il y a donc une parfaite protection de l'espace privé. Ce sont surtout les premiers résultats apportés par le système qui ont mis tout le monde d'accord. Au-

jourd'hui, les infractions constatées sont en net recul sur la ville et un certain nombre d'enquêtes ont pu être résolues grâce au système des caméras.

Votre Ville : Concrètement, comment sont utilisées les caméras de vidéo-protection ?

Elisabeth Barrault : C'est depuis le Centre de Supervision Urbaine (CSU) que quatre agents des services de la police municipale pilotent quotidiennement les 18 écrans de contrôle qui diffusent les images enregistrées sur l'ensemble de la ville. Depuis le CSU, en cas d'infraction ou en cas de comportement suspect, les agents peuvent contacter les policiers municipaux sur le terrain pour organiser des interventions. Dans un deuxième temps, si besoin, ils passent le relai à la police nationale. Quel que soit le motif de l'intervention, on y gagne vraiment en réactivité, grâce à une sorte de pilotage à distance de nos effectifs sur le terrain. Cela facilite les rondes qui ne se font plus « au hasard » ou sur appels téléphoniques.

Votre Ville : Est-ce grâce aux caméras qu'à Chartres on enregistre un nombre d'infractions en baisse constante ?

Elisabeth Barrault : La caméra en elle-même ne résout rien, mais elle facilite considérablement le travail des agents. C'est aussi une aide à l'enquête très efficace, avec l'exploitation, a posteriori, des images, sur réquisition des auto-



rités judiciaires.

Selon le tableau de bord du CSU, entre 2005 et 2013, les chiffres de saisie de vidéos ont explosé : plus de 4500 en 2013 contre une centaine en 2005... Si les chiffres de ces saisies ont à ce point augmenté, c'est qu'il y a un intérêt réel à l'utilisation des caméras.

Il ne faut jamais se satisfaire complètement de la situation, mais à Chartres, la vie est calme et la caméra exerce un vrai pouvoir dissuasif.

Quatre caméras sont en cours d'installation : une rue de la Croix Jumelin, deux place Ravenne (en proximité du collège Hélène-Boucher), et une rue des Tuileries (à l'angle de la rue Gabriel-Péri).

Historique

Evolution du système

- > Février 2005 : 42 caméras - Inauguration du CSU
- > 2006-2007 : 73 caméras dont 10 en zone d'activités
- > 2008-2009 : 93 caméras dont 14 accès zone piétonne
- > 2010 : 97 caméras + mise aux normes du système central et agrandissement du CSU
- > 2011 : 106 caméras
- > 2012 : 114 caméras
- > 2013 : 117 caméras + extension capacité stockage
- > 2014 : 125 caméras dont 4 qui dépendent de l'agglomération

Arrêtés municipaux

Considérant les troubles à l'ordre public déjà constatés, il a été décidé par arrêté municipal, dans des zones précises et des périodes limitées :

- L'interdiction de la vente à emporter de boissons alcoolisées, du 1^{er} avril 2014 au 31 octobre 2014, de 21h30 à 6h du matin.

Pour la deuxième année consécutive, les établissements qui vendent de l'alcool ainsi que les épiceries de nuit seront tenus de respecter la limite de 21h30 pour vendre des boissons alcoolisées. L'objectif est de parer aux risques d'ébriété sur la voie publique aux abords des points de vente ainsi qu'au tapage nocturne et au dépôt de débris sur la voie publique.

Tout manquement à cette obligation sera puni d'une amende de 4^e classe (jusqu'à 750€).

- L'interdiction de l'occupation abusive du domaine public et de la consommation d'alcool sur la voie publique, du 1^{er} avril 2014 au 31 octobre 2014, 24h/24h.

Sur ce point, et pour la dixième année consécutive, il est question d'éviter l'occupation abusive et prolongée, qu'elle soit assise ou allongée de certains espaces publics de la Ville (rues, parcs...). Dès lors qu'elle entrave la circulation, l'accès au logement des riverains, galeries commerciales ou autres lieux d'accueil du public, l'occupation sera jugée comme abusive. Considérant également que l'agressivité de certains individus est souvent liée à la consommation excessive d'alcool sur la voie publique, cette dernière est également interdite, afin de garantir la sûreté des passants.

Tout manquement à cette obligation sera puni d'une amende de 1^{ère} classe (maximum 38€).

Retrouvez les arrêtés municipaux dans leur intégralité sur le site internet www.chartres.fr

OTV Police municipale

Partez tranquille !



L'Opération Tranquillité Vacances (OTV), mise en place par la Police nationale et la Police municipale, permet aux Chartains de partir en vacances l'esprit tranquille. On veille sur leur propriété !

Bientôt votre départ en vacances ! Vous pouvez prévenir la Police municipale ou la Police nationale de votre absence. Des policiers assureront une surveillance régulière de votre domicile. *«Les personnes intéressées par ce dispositif se déplacent à la Police municipale ou à la Police nationale pour s'inscrire. Ensuite, nos services échangent les données enregistrées. Nous assurons les surveillances en journée»*, déclare Hervé Vanquelef, chef du service Police municipale.

Police municipale :
2 rue Chanzy,
tél. 02 37 23 42 84.



Hervé Vanquelef,
chef du service Police municipale

Statistiques OTV Police municipale

Juillet 2013 : 146 adresses ; 1128 passages effectués.

Août 2013 : 171 adresses ; 1693 passages effectués.

OTV Police nationale

Evitez toute tentation !



Gérard Morena, Commissaire Divisionnaire de Police, Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir, est en poste à Chartres depuis la mi-octobre 2013.

Pour le Commissaire Divisionnaire de Police, « l'Opération Tranquillité Vacances (OTV) est une mesure très efficace mise en place pour lutter contre les cambriolages. L'OTV reflète une police proche de l'utilisateur, de l'administré ». La Police municipale et la Police nationale se partagent la tâche. « Nous intervenons en journée, la nuit, les dimanches et les jours fériés ».

Selon une directive nationale, ce dispositif s'applique désormais toute l'année, et non plus uniquement durant les périodes de vacances, dès qu'une personne s'absente de chez elle quelques jours.

Les personnes déclarent à la Police nationale leurs dates d'absence, leur adresse, le nom d'une personne à prévenir en cas de besoin. Mais le Commissaire

divisionnaire insiste : « Evitez au cambrioleur toute tentation ! Verrouillez bien tous les accès : portes, volets, fenêtres, vasistas, porte de garage. Un double vitrage en PVC n'est pas une protection. Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans un pot de fleurs ou dans la boîte à lettres. Ne laissez pas vos clés de voiture dans votre garage. Faites relever votre courrier par une personne de confiance. Prévenez vos voisins de votre absence et demandez-leur s'ils veulent bien jeter un coup d'œil de temps en temps pour voir si rien n'est suspect : le civisme est important ! La présence humaine est la meilleure lutte contre les cambriolages. En cas de problème, ayez le réflexe d'appeler le 17 ».

Gérard Morena constate une baisse des cambriolages grâce aux actions cumulées des polices nationale et municipale. « Les

cambriolages ont le plus souvent lieu dans les secteurs pavillonnaires désertés en journée. Les appartements en rez-de-jardin sont aussi vulnérables. Ne laissez rien d'apparent. Les cambrioleurs repèrent la vulnérabilité : une échelle qui traîne, un local à outils ouvert. Ne tentez pas les cambrioleurs ! Nous avons accentué la rotation des patrouilles, réalisé une cartographie de la délinquance avec les communes alentour ».

Le message de Gérard Morena est clair : « Nous sommes au service du public, de l'utilisateur. Nous sommes à l'écoute de la population. Soit on dissuade, soit on réprime. Notre souci quotidien est de mettre en place des mesures efficaces contre les cambriolages. Beaucoup d'entre eux pourraient être évités grâce à des voisins vigilants, mais également grâce à la prudence même des occupants des lieux. Ne jamais oublier qu'un cambriolage ne prend que quelques minutes ! »

Police nationale :
57 rue du Docteur-Maunoury
tél. 02 37 24 75 39.

Cité administrative

Le passé de l'îlot Montescot mis à nu

Le chantier de la cité administrative a commencé début mai. Première phase : les fouilles archéologiques explorent le passé du site. L'entreprise porte sur près de 2000 m² et se prolongera jusqu'en fin d'année. D'ores et déjà, à 1,60 m du niveau des anciens jardins, le douzième siècle offre ses premiers tributs au travail des archéologues.



Dans la deuxième moitié du 19^e s., deux ailes sont ajoutées à l'hôtel Montescot pour accueillir entre autres la Justice de paix et la bibliothèque municipale, plus une annexe qui héberge le musée d'histoire naturelle (annexe aux oiseaux). Aujourd'hui, soixante centimètres sous le niveau du jardin, apparaissent déjà les fondations de ces bâtiments. Des vestiges qui révèlent des dessins classiques mais aussi, dans le cas du musée d'histoire naturelle, une implantation qui semble aujourd'hui incongrue, alignée qu'elle était sur l'ancien tracé tortueux de la rue au Lin.

Encore vingt centimètres plus bas percent les réseaux de chauffage par le sol des ailes 19^e s. et un couloir souterrain qui rejoignait les caves de l'hôtel Montescot. Ailleurs, c'est le fond de cheminée d'une maison dont on devine à peine un contour de fondation. Descendons encore un peu plus profond : un four à chaux et une fosse à gâchage de chaux utilisés pour la construction des ailes affleurent. Au fil des sondages, des cavités plus profondes sont explorées. Des fosses, ici une cave, là un cellier médiéval ? Si des éclats de céramiques permettent de dater l'occupation à la fin du gallo-ro-

main ou au début du Moyen Age, les archéologues devront pousser plus loin leurs études pour tenter de déterminer précisément comment était occupé ce site...

L'histoire, strate par strate

Ces strates révèlent les superpositions d'occupations. Elles montrent que le site a connu des évolutions notoires. Ainsi, par exemple, si le tracé rectiligne de la rue au Lin nous est familier, combien de souviennent que, jusqu'aux reconstructions d'après la Seconde Guerre mondiale, la rue au Lin était davantage une ruelle qu'une rue ? Il faut s'appuyer sur les archives pour retrouver les configurations antérieures au 19^e s. : des maisons de villes serrées les unes contre les autres en lieu et place de l'actuel hôtel de Ville. Quant à l'époque médiévale, des textes nous parlent d'une place commerçante abritée à l'intérieur de l'enceinte fortifiée... mais là s'arrêtent les pseudo-certitudes.

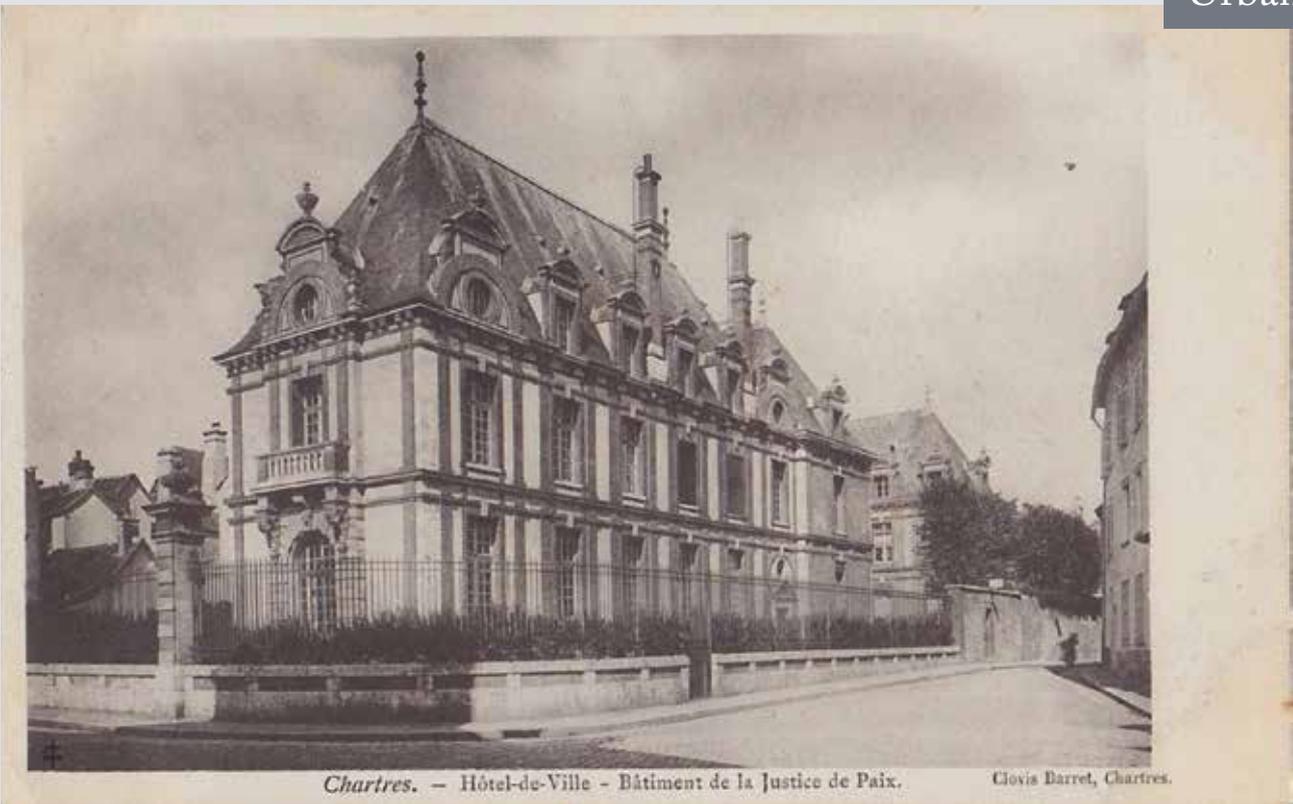
Les différentes structures, avec leurs époques si différentes, parlent aux archéologues : on attend 2000 ans d'histoire, les premiers éléments montrent qu'ils sont bel et bien là, sous trois mètres d'épaisseur.

Prochaine étape

Sauf modification de calendrier, la déconstruction des bâtiments modernes commencera début 2015 et durera trois à quatre mois selon les conditions météorologiques.

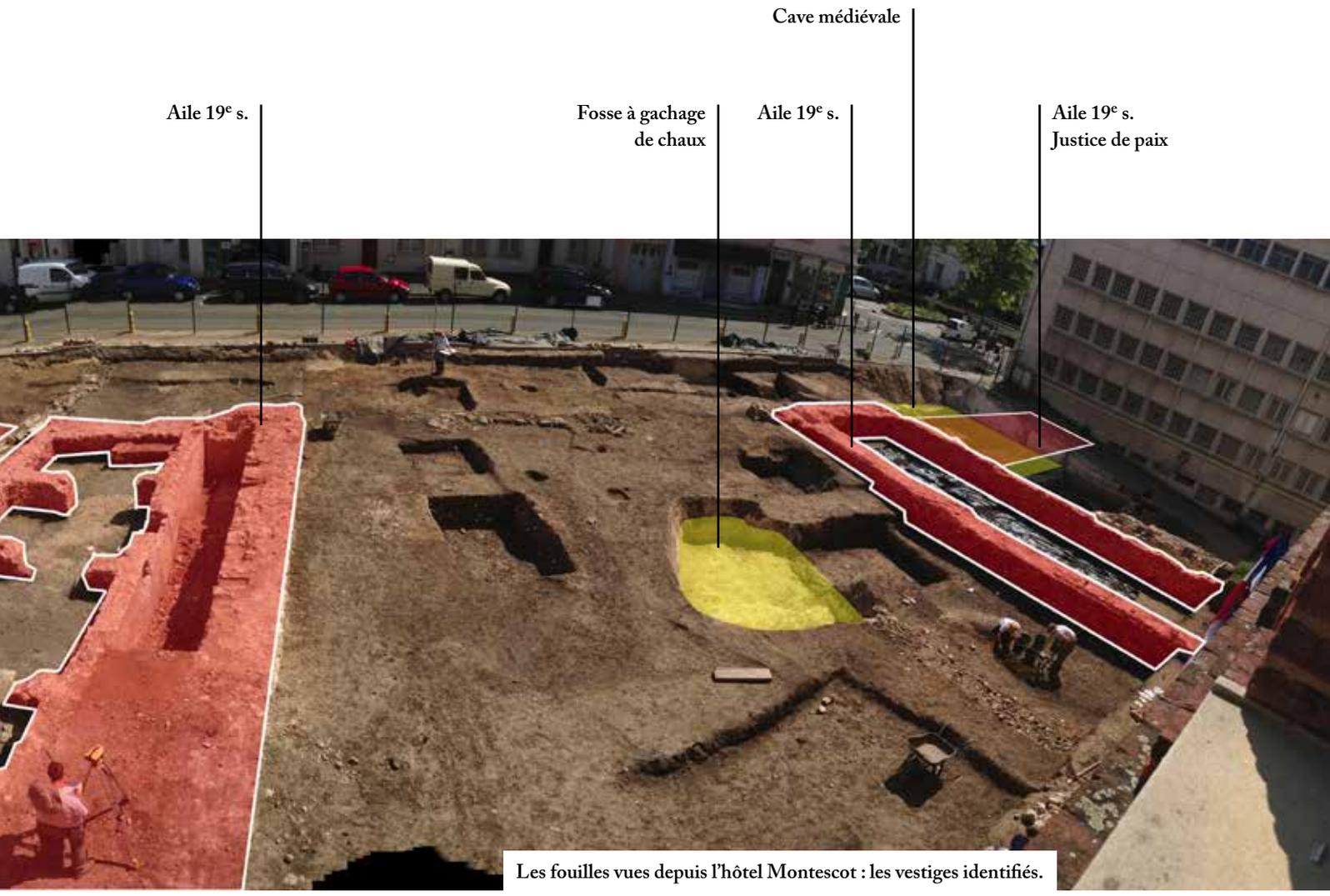
Ancien musée d'histoire naturelle, « musée aux oiseaux »





Chartres. — Hôtel-de-Ville - Bâtiment de la Justice de Paix. Clovis Barret, Chartres.

Vue sur la justice de paix au premier plan et l'aile nord 19e siècle, vues depuis le carrefour place des Halles et rue au Lin (carte postale ancienne Clovis Barret, collection JMR).



Aile 19^e s.

Fosse à gachage de chaux

Aile 19^e s.

Aile 19^e s. Justice de paix

Cave médiévale

Les fouilles vues depuis l'hôtel Montescot : les vestiges identifiés.

Pôle gare

Un point à mi-parcours

En été, les dossiers connaissent une activité inversement proportionnelle à la fréquentation des plages : la période se prête à des points d'étape. Attardons-nous donc sur le Pôle gare pour faire un point sur ses grandes avancées.

L'opération Pôle gare comprend en plusieurs opérations complémentaires les unes des autres. A ce jour, les principes directeurs sont actés et les schémas, à certains aménagements près, sont fixés. Enfin, les études préalables se finalisent. Elles permettront ensuite de lancer les études techniques avant construction.

Ilot Casanova

Construction en cours, pose de la première pierre fin septembre.

Administration du projet : vers une gouvernance simplifiée

Après une mise en suspens liée à la période des municipales, la commission Pôle gare sera réinstallée en septembre. A cette occasion, le détail des avancées du projet lui sera présenté. Dans le même temps, le groupe de pilotage sera restreint afin de pouvoir être mobilisé à un rythme plus soutenu. Il conservera une représentation de tous les acteurs, décideurs et financeurs du projet.

Côté concertation, les différents groupes de travail jusqu'alors constitués fusionneront, au troisième trimestre 2014, en un comité d'échanges et de concertation unique. Ceci permettra d'intégrer les intérêts des différentes catégories d'utilisateurs du Pôle gare en cohérence les uns avec les autres.

Bâtiment voyageurs

Le scénario de réaménagement du bâtiment voyageurs proposé par Gares & Connexions a été accepté et validé. Il répartit commerces et nouveaux services (espaces de billetterie et d'attente, installation d'un wifi business) et redéfinit les passages en fonction de l'étude de flux menée en début d'année. Un accès direct au passage souterrain sera ainsi réouvert depuis le grand hall (il existait lors de la création de la gare) et les questions d'accessibilité seront traitées par des aménagements spécifiques. Détail qui n'en n'est pas un, la gare proposera enfin des sanitaires entretenus et surveillés. Pour ce qui est de son architecture, le bâtiment retrouvera ses volumes originels de 1932 et les façades seront rénovées. Les travaux débuteront au deuxième semestre 2015.

Billettique unique

De la même façon que la cité administrative chartraine est conçue pour être un guichet unique des services publics, le Pôle gare étudie, dans son principe d'intermodalité, la création d'une billettique unique : au même endroit, via les mêmes automates ou guichets, vous pourrez acheter vos titres de transport pour les bus urbains et interurbains (Filibus), les cars départementaux (Transbeauce) et régionaux (SNCF), et le train TER (Région - SNCF) et grandes lignes (SNCF).

Site Sernam

Maîtrise foncière : promesse de vente signée avec la SNCF, protocole d'accord en cours avec RFF.

Salle de spectacles culturels et sportifs

Permis de construire en cours d'instruction.

Emprise « de l'Épargne » : reconstitution ferroviaire

Après trois années de négociations et de discussions, le scénario de reconstitution ferroviaire (réaménagement des infrastructures techniques du transport ferroviaire) a été adopté et validé au niveau national par la SNCF et les partenaires financiers du projet. Il reste à Réseaux ferrés de France (RFF) à mettre les moyens nécessaires pour déplacer les installations et ainsi libérer les terrains ferroviaires. Plus vite ce sera fait, plus vite les constructions pourront commencer. Pour mémoire, cette emprise au nord des voies portera la salle culturelle et sportive, la plateforme multimodale et ses stationnements souterrains. Témoin de l'importance qu'accorde la SNCF à ce projet, un directeur de projet national va être nommé par la SNCF. Une gouvernance plus rapprochée a déjà été actée, qui permet de passer outre les distinctions de branches SNCF / Gares & Connexions / RFF.

Chartres-Voves

Les travaux avancent ! Comme ils nécessitent un nombre important d'aménagements d'infrastructures, une concertation doit, réglementairement, être programmée. Elle portera sur la totalité de la ligne Chartres-Orléans. Pour la mise en place de ce chantier, les services du Conseil régional Centre et de la RFF, respectivement maître d'ouvrage et maître d'œuvre, travaillent en étroite collaboration.

Les travaux d'intersection de la ligne Chartres-Voves et de la rocade avancent selon le planning prévu. Livraison de la 2x2 voies, du tunnel automobile et du pont-rail en avril 2015.



Vacances d'été dans les Maisons Pour Tous

Maison Pour Tous de Rechèvres / Bel-Air

52, rue Huysmans
Tél. 06 40 15 80 95

Lundi 30 juin

Matin : accueil.
Après-midi : multisports.

Mardi 1^{er} juillet

Matin : accueil.
Après-midi : canoë-kayak.

Mercredi 2 juillet

Matin : accueil.
Après-midi : multisports.

Jeudi 3 juillet

Matin : accueil.
Après-midi : multisports.

Vendredi 4 juillet

Matin : accueil.
Après-midi : multisports.

Lundi 7 juillet

Matin : accueil.
Après-midi : multisports.

Mardi 8 juillet

Toute la journée : parc de Brou.

Mercredi 9 juillet

Toute la journée : pêche.

Jeudi 10 juillet

Matin : BMX.
Après midi : piscine / plongée.

Vendredi 11 juillet

Matin : cuisine.
Après midi : goûter.

Mardi 15 juillet

Matin : accueil.
Après-midi : multisports.

Mercredi 16 juillet

Matin : théâtre.
Après-midi : tournoi au city stade.

Jeudi 17 juillet

Toute la journée : ski nautique.

Vendredi 18 juillet

Matin : cuisine.
Après midi : goûter.

Lundi 21 juillet

Matin : accueil.
Après-midi : multisports.

Mardi 22 juillet

Matin : théâtre.
Après-midi : canoë-kayak.

Mercredi 23 juillet

Matin : préparation au baptême de l'air.

Après-midi : tournoi au city stade.

Jeudi 24 juillet

Toute la journée : visite de la sécurité civile de Nogent le Rotrou / piscine à Aquaval.

Vendredi 25 juillet

Matin : cuisine.
Après midi : goûter.

Lundi 28 juillet

Matin : accueil.
Après-midi : multisports.

Mardi 29 juillet

Journée : baptême de l'air en vol à voile.

Mercredi 30 juillet

Matin : théâtre.
Après-midi : piscine de l'Odyssée.

Jeudi 31 juillet

Toute la journée : baptême de l'air.

Vendredi 1^{er} août

Matin : cuisine.
Après midi : goûter.

Maison Pour Tous des Petits-Clos

Avenue François-Mitterrand
Tél. 02 37 23 40 69

Du lundi 30 juin

au vendredi 4 juillet

Journée : jeux de société, informatique, billard, baby-foot et ping-pong.

Lundi 7 juillet

Matin : accueil (jeux de société, informatique, billard, baby-foot et ping-pong).
Après-midi : futsal.

Mardi 8 juillet

Matin : squash / badminton.
Après-midi : sport d'opposition.

Mercredi 9 juillet

Journée découverte à l'aquarium Sea Life (Paris Val d'Europe).

Jeudi 10 juillet

Matin : escalade.
Après-midi : piscine de l'Odyssée.

Vendredi 11 juillet

Matin : roller.
Après-midi : tir à l'arc.

Mardi 15 juillet

Matin : accueil (jeux de société, informatique, billard, baby-foot et ping-pong).
Après-midi : tournoi de pétanque.

Mercredi 16 juillet

Matin : vidéo.
Après-midi : hockey.

Jeudi 17 juillet

Matin : danse.
Après-midi : équitation.

Vendredi 18 juillet

Journée détente au parc de loisirs de Brou.

Lundi 21 juillet

Matin : accueil (jeux de société, informatique, billard, baby-foot et ping-pong).
Après-midi : futsal.

Mardi 22 juillet

Matin : canoë-kayak.
Après-midi : piscine de l'Odyssée.

Mercredi 23 juillet

Matin : tournoi de ping-pong.
Après-midi : bowling.

Jeudi 24 juillet

Matin : escrime.
Après-midi : gym / trampoline.

Vendredi 25 juillet

Journée glisse ski nautique.

Lundi 28 juillet

Matin : accueil (jeux de société, informatique, billard, baby-foot et ping-pong).
Après-midi : baseball.

Mardi 29 juillet

Matin : plongée.
Après-midi : pêche.

Mercredi 30 juillet

Matin : golf.
Après-midi : cinéma.

Jeudi 31 juillet

Journée détente au parc de loisirs de Brou.

Vendredi 1^{er} août

Matin : atelier cuisine.
Après-midi : jeux et goûter de fin de vacances.

Maison Pour Tous de la Madeleine

Mail Jehan-de-Dunois
Tél. 02 37 88 45 00

Lundi 30 juin

Matin : accueil.
Après-midi : piscine et passage du brevet du 50m à l'Odyssee.

Mardi 1^{er} juillet

Matin : accueil.
Après-midi : accueil et 8^{es} de finale de la Coupe du monde en direct.

Mercredi 2 juillet

Matin : accueil.
Après-midi : piscine et passage du 50m à l'Odyssee.

Jeudi 3 juillet

Journée : accueil.

Vendredi 4 juillet

Matin : accueil.
Après-midi : piscine et passage du brevet du 50m à l'Odyssee + quarts de finale de la Coupe du monde en direct.

Lundi 7 juillet

Matin : accueil (présentation du planning aux jeunes et décoration du secteur jeunes sur le thème du Brésil pour la Coupe du monde 2014).
Après-midi : cinéma (Les enfants du paradis).

Mardi 8 juillet

Matin : trampoline (gymnase de la Madeleine).
Après-midi : piscine et passage du brevet du 50m à l'Odyssee.

Mercredi 9 juillet

Journée VTT au Domaine de Comteville.

Jeudi 10 juillet

Matin : vidéo.
Après-midi : course d'orientation au stade de la Madeleine (lots à gagner !)

Vendredi 11 juillet

Journée à la base de loisirs de Buthiers (activités fun & piscine).

Mardi 15 juillet

Matin : Kinect (Just Dance) ou PS3 (Fifa 14).
Après-midi : bowling.

Mercredi 16 juillet

Journée de la glisse à Landelles (ski nautique & fly fish).

Jeudi 17 juillet

Matin : tournoi de jeu de cartes (Kem's).
Après-midi : kinball & futsal.

Lundi 21 juillet

Matin : petit déjeuner du monde ou chacun pourra déguster la spécialité apportée par les autres.
Après-midi : foot city (au city stade des 3 Ponts).

Mardi 22 juillet

Matin : atelier flocage sur tee-shirt.
Après-midi : tournoi de tennis de table (salle Roskopf).

Mercredi 23 juillet

Journée détente à la plage des Sables d'Olonne (char à voile et baignade).

Jeudi 24 juillet

Matin : atelier de fabrication d'objets insolites en plastique fou.
Après-midi : activités au choix.

Vendredi 25 juillet

Journée à la base de loisirs de Cloyes (pédalo et piscine).

Lundi 28 juillet

Matin : fabrication d'un boomerang.
Après-midi : hockey en salle (gymnase de la Madeleine).

Mardi 29 juillet

Journée pêche & barbecue.

Mercredi 30 juillet

Matin : thèque.
Après-midi : killer (jeu de piste dans le secteur jeune).

Jeudi 31 juillet

Journée canoë kayak sur les bords de l'Eure.

Vendredi 1^{er} août

Matin : cuisine (crêpes et jus de fruits maison).
Après-midi : bilan et goûter de fin de vacances.

Maison Pour Tous des Hauts-de-Chartres / Saint-Chéron

5, rue des Hauts-de-Chartres
Tél. 02 37 23 40 70
ou 02 37 23 40 72

Lundi 30 juin

Matin : accueil.
Après-midi : futsal.

Mardi 1^{er} juillet

Matin : accueil.
Après-midi : tournoi de poker.

Mercredi 2 juillet

Matin : patinoire.
Après-midi : multisports.

Jeudi 3 juillet

Matin : test piscine.
Après-midi : squash.

Vendredi 4 juillet

Journée : canoë-kayak.

Lundi 7 juillet

Matin : accueil.
Après-midi : futsal.

Mardi 8 juillet

Matin : tournoi de ping-pong.
Après-midi : golf.

Mercredi 9 juillet

Matin : jeux de société.
Après-midi : multisports.

Jeudi 10 juillet

Sortie au zoo de Thoiry.

Vendredi 11 juillet

Matin : patinoire.
Après-midi : piscine.

Mardi 15 juillet

Sortie Domaine de Comteville.

Mercredi 16 juillet

Matin : gym.
Après-midi : cinéma.

Jeudi 17 juillet

Matin : accueil.
Après-midi : futsal.

Vendredi 18 juillet

Matin : patinoire.
Après-midi : bowling.

Lundi 21 juillet

Matin : accueil.
Après-midi : futsal.

Mardi 22 juillet

Matin : tournoi de poker.
Après-midi : vol à voile.

Mercredi 23 juillet

Sortie Xtrem aventure.

Jeudi 24 juillet

Matin : accueil.
Après-midi : multisports.

Vendredi 25 juillet

Matin : squash.
Après-midi : piscine.

Lundi 28 juillet

Matin : accueil
Après-midi : futsal

Mardi 29 juillet

Matin : jeux société
Après-midi : pétanque

Mercredi 30 juillet

Matin : tournoi de baby-foot
Après-midi : ski-nautique

Jeudi 31 juillet

Journée à Cloyes.

Vendredi 1^{er} août

Matin : base-ball.
Après-midi : bilan jeux.

Été 2014

Vacances sportives

La Ville de Chartres et l'association Madeleine Sport Détente proposent pour ces vacances une grande diversité d'activités sportives pour les 7/15 ans (âge requis à la date des activités). Ces animations se déroulent le matin et l'après-midi en fonction des plannings élaborés ci-après. Elles sont toutes encadrées par des éducateurs qualifiés.

Planning des activités

Juillet

7/9 ans	Activités 10h/12h	Activités 14h/17h
Lundi 7	Gymnastique/ trampoline Escalade	Thèque et frisbee
Mardi 8	Equitation Patinage	Tir à l'arc et athlétisme
Mercredi 9	Bowling Escalade	Tennis et pétanque
Jeudi 10	Basket Baseball	Orientation et jeux collectifs
Vendredi 11	Tir à l'arc Escrime	Golf et handball
Mardi 15	Equitation Squash	Tennis et trampoline
Mercredi 16	Bowling	Tir à l'arc et frisbee
Jeudi 17	Patinage Foot en salle	Baseball et golf
Vendredi 18	Gymnastique et Trampoline Escrime	Handball et pétanque
Lundi 21	Gymnastique et Trampoline Tir à l'arc	Thèque et frisbee
Mardi 22	Patinage Equitation	Tennis et pétanque
Mercredi 23	Bowling Golf	Hockey et orientation
Jeudi 24	Gymnastique et Trampoline	Baseball et jeux collectifs
Vendredi 25	Basket Escrime	Tir à l'arc et athlétisme
Lundi 28	Tir à l'arc	Tennis et trampoline
Mardi 29	Patinage Equitation	Tir à l'arc et athlétisme
Mercredi 30	Bowling	Hockey et frisbee golf
Jeudi 31	Gym/ Trampoline Golf Fontenay	Baseball et orientation
Vendredi 1 ^{er} Août	Foot en salle Escrime	Handball et pétanque

9/12 ans	Activités 10h/12h	Activités 14h/16h
Lundi 7	Tir à l'arc Equitation	Kayak Escalade
Mardi 8	Bowling	Ultimate
Mercredi 9	Bmx Baseball	Escalade Kayak orientation
Jeudi 10	Equitation Tennis Patinage/ Hockey	Golf Fontenay*
Vendredi 11	Trampoline Squash	Kayak Escrime
Mardi 15	Bowling Patinage	Kayak Squash
Mercredi 16	Tennis de table Equitation	Kayak orientation
Jeudi 17	Golf Baseball	Sortie accrobranche
Vendredi 18	Tir à l'arc Bmx	Kayak Escrime
Lundi 21	Tennis Equitation	Kayak
Mardi 22	Bowling	Squash
Mercredi 23	Hockey Equitation	Kayak
Jeudi 24	Tir à l'arc Baseball	Golf Fontenay
Vendredi 25	Patinage/ Hockey Bmx	Escrime Sortie kayak Loché-Chartres
Lundi 28	Squash Equitation	Kayak
Mardi 29	Bowling	Tennis de table
Mercredi 30	Trampoline Hockey	Kayak
Jeudi 31	Patinage Baseball	Sortie accrobranche
Vendredi 1 ^{er} Août	Tir à l'arc Bmx	Escrime Sortie kayak Loché-Chartres

12/15 ans	Activités 10h/12h	Activités 14h/16h
Lundi 7	Tir à l'arc	Kayak Escalade
Mardi 8	Bowling	
Mercredi 9	Bmx Baseball	Escalade Kayak orientation
Jeudi 10	Equitation	Golf Fontenay
Vendredi 11	Trampoline	Kayak Escrime
Mardi 15	Bowling Patinage	Kayak Squash
Mercredi 16	Tennis de table Equitation	Kayak orientation
Jeudi 17	Golf Baseball	Sortie accrobranche
Vendredi 18	Tir à l'arc Bmx	Kayak Escrime
Lundi 21	Equitation	Kayak
Mardi 22	Bowling	
Mercredi 23		Kayak
Jeudi 24	Tir à l'arc Baseball	Golf Fontenay
Vendredi 25	Bmx	Escrime sortie Kayak Loché-Chartres
Lundi 28	Equitation	Kayak
Mardi 29	Bowling	Tennis de table
Mercredi 30	Trampoline	Kayak
Jeudi 31	Patinage Baseball	Sortie accrobranche
Vendredi 1 ^{er} Août	Tir à l'arc Bmx	Escrime Sortie kayak Loché-Chartres



7/9 ans	Activités 10h/12h	Activités 14h/17h
Lundi 4	Equitation	Golf et frisbee
Mardi 5	Foot en salle	Tir à l'arc et orientation
Mercredi 6	Bowling	Hockey et athlétisme
Jeudi 7	Trampoline	Handball et pétanque
Vendredi 8	Basket Escrime	Tennis et thèque
Lundi 11	Equitation	Handball et pétanque
Mardi 12	Foot en salle	Tir à l'arc et orientation
Mercredi 13	Bowling	Hockey et athlétisme
Jeudi 14	Basket	Tennis et thèque
Lundi 18	Equitation	Golf et frisbee
Mardi 19	Foot en salle	Tir à l'arc et athlétisme
Mercredi 20	Bowling	
Jeudi 21	Trampoline	Hanball et pétanque
Vendredi 22	Basket	Tennis et thèque
Lundi 25	Equitation Escalade	Frisbee et orientation
Mardi 26	Trampoline Baseball	Tir à l'arc et athlétisme
Mercredi 27	Bowling Escalade	Handball et pétanque
Jeudi 28	Basket	Tennis et football
Vendredi 29	Trampoline	Athlétisme et thèque

9/12 ans	Activités 10h/12h	Activités 14h/16h
Lundi 4	Tir à l'arc	Basket
Mardi 5	Bowling	Squash
Mercredi 6	Hockey Equitation	Kayak
Jeudi 7	Golf Fontenay	ultimate
Vendredi 8	Tennis	Escrime Trampoline
Lundi 11	Tennis	Ultimate
Mardi 12	Bowling	Bmx
Mercredi 13	Hockey Equitation	Kayak
Jeudi 14	Golf Fontenay	Badminton
Lundi 18	Tir à l'arc	Trampoline
Mardi 19	Bowling	Squash
Mercredi 20	Equitation	Kayak
Jeudi 21	Golf Fontenay	Ultimate
Vendredi 22	Tennis	Basket
Lundi 25	Trampoline Tir à l'arc	Football Escalade
Mardi 26	Bowling	Bmx
Mercredi 27	Equitation Tennis de table	Kayak Escalade
Jeudi 28	Baseball Golf Fontenay	Badminton
Vendredi 29	Tennis Basket	Sortie kayak Loché-Chartres Handball

12/15 ans	Activités 10h/12h	Activités 14h/16h
Lundi 4	Tir à l'arc	
Mardi 5	Bowling	
Mercredi 6	Equitation	Kayak
Jeudi 7	Golf Fontenay	
Vendredi 8		Escrime Trampoline
Mardi 12	Bowling	Bmx
Mercredi 13	Equitation	Kayak
Jeudi 14	Golf Fontenay	Badminton
Lundi 18	Tir à l'arc	Trampoline
Mardi 19	Bowling	
Mercredi 20	Equitation	Kayak
Jeudi 21	Golf Fontenay	
Lundi 25	Trampoline Tir à l'arc	Escalade
Mardi 26	Bowling	Bmx
Mercredi 27	Equitation Tennis de table	Kayak Escalade
Jeudi 28	Baseball Golf Fontenay	Badminton
Vendredi 29		Sortie kayak Loché-Chartres

Lieux où se déroulent les activités sportives

Escalade, escrime, tir à l'arc,

BMX : salles spécialisées et terrains du site Jean Gallet , rue Jean-Monnet (proche gendarmerie RN10).

Squash : complexe squash badminton, avenue d'Orléans.

Patinage sur glace, Patinage/ hockey :

hall d'accueil complexe Odyssée , rue du Médecin Général-Beyne.

Tennis, Gymnastique Trampoline :

complexe sportif de la Madeleine, rue des Eparges.

Equitation : Chartres Equitation, avenue Victor-Hugo (route de Nogent-le-Phaye).

Bowling, golf à Fontenay,

accrobranches : départ en bus rue des Eparges (devant le complexe de la Madeleine) et retour au même endroit.

Attention : les séances de golf des 17 et 31 juillet et des 07,14,21 et 28 août départ du bus à 9h45 retour vers 12h 12h15.

Autres activités : salle Roskopf (rue Jules-Hetzel) ou complexe madeleine (rue des Eparges) ou stade des Bas-Bourgs (entrée rue Georges-Brassens, Saint-Brice), les précisions étant données lors de l'inscription.

Inscriptions

Elles ont lieu à la **halle Jean-Cochet, rue Jean-Monnet à Chartres,**

• **pour les résidents chartrains** : mercredi 2 juillet de 15 h à 19 h ;

• **pour tous** : le jeudi 3 juillet de 15 h à 19 h ; les 7, 15, 21 et 28 juillet et les 4, 11, 18 et 25 août de 9 h 30 à 11 h 30.

Pour le kayak, la photocopie du brevet de natation de 50m est à fournir à l'inscription. L'inscription est prise en compte dès

signature de l'autorisation parentale par le responsable légal et après règlement de la cotisation.

Un justificatif de domicile sera demandé à l'inscription. Dès lors, aucun remboursement ne sera effectué.

Aucune réservation, ni inscription, ne pourra être effectuée par téléphone.

En cas d'empêchement nous n'autorisons qu'un seul pouvoir par personne.

Tarifs

Encaissement à l'ordre de l'Association Madeleine Sport Détente

Chartrains

Séance de 2 heures : 4 €.

Séance de 3 heures : 5 €.

Sortie Golf et Accrobranche : 7 €.

Non Chartrains

Séance de 2 heures : 5 €.

Séance de 3 heures : 6 €.

Sortie Golf et Accrobranche : 9 €.

Renseignements :

Direction de la jeunesse et des sports de la Ville de Chartres, tél. 02 37 18 47 70.

www.chartres.fr

Saison 2014/2015

École de Sports de la Ville de Chartres



L'École de Sports de la Ville de Chartres permet aux enfants, sans contrainte de compétition, de s'éduquer physiquement et de faire l'apprentissage d'une vie sociale et sportive. Elle donne aux enfants de 5 à 10 ans (nés entre 2004 et 2009) la possibilité de découvrir, en dehors du temps scolaire, plusieurs activités sportives durant l'année scolaire en choisissant parmi des cycles variés et complémentaires.

Toutes ces disciplines sont encadrées par des éducateurs diplômés.

Créneaux proposés pour la saison 2014/2015

Pour les enfants nés en 2008 et 2009

Découverte multisports : deux familles sportives sont abordées chaque trimestre.

Lundi	17h15 / 18h15	Complexe sportif de la Madeleine.
Mardi	17h15 / 18h15	Salle omnisports du gymnase Rosskopf.
Mercredi	14h / 15 h	Préaux des écoles primaires du quartier Madeleine, dojo du gymnase Rosskopf.

Pour les enfants nés en 2006 et 2007

Cycle de 3 activités proposées, une par trimestre, plusieurs créneaux proposés dans la semaine

Mardi	17h15 / 18h30	Equipements sportifs de la Madeleine, de la halle Jean-Cochet.
Mercredi	15h30 / 17h	Equipements sportifs de la Madeleine, Rosskopf et Péguy.
Jeudi	17h 15 / 18h30	Equipements sportifs de la Madeleine, Rosskopf et Péguy.

Pour les enfants nés en 2004 et 2005

Cycle de 3 activités proposées, une par trimestre, plusieurs créneaux proposés dans la semaine

Mardi	17h15 / 18h30	Equipements sportifs de la Madeleine, de la halle Jean-Cochet.
Mercredi	15h30 / 17h	Equipements sportifs de la Madeleine, Rosskopf et Péguy.
Jeudi	17h 15 / 18h30	Equipements sportifs de la Madeleine, Rosskopf et Péguy.



Inscriptions

Halle Jean Cochet,
rue Jean-Monnet à
Chartres

- pour les résidents chartrais : le mercredi 10 septembre de 16h à 20h ;

- pour tous : le jeudi 11 septembre de 16h à 20h. Validation de l'inscription sur place après signature de l'autorisation parentale, pré-

sentation d'un justificatif de domicile (résidents chartrais) et d'un certificat médical et règlement de la cotisation. Aucune inscription ne sera faite par téléphone.

Le détail des activités pour les 7/10 ans ainsi que les tarifs 2014 / 2015 seront consultables à partir du mois de juillet sur le site de la Ville de Chartres.

Renseignements :

www.chartres.fr
Direction de la Jeunesse et des Sports,
tél. 02 37 18 47 70.

Miss France 2014

Des «prêts à poster» à son effigie



Flora Coquerel était présente à Chartres le 6 juin dernier pour une séance de dédicaces à l'occasion du lancement d'une enveloppe prêt-à-poster personnalisée à son effigie.

Jean-Pierre Gorges, député-maire de Chartres et président de Chartres Métropole et Céline Barré, directrice du réseau La Poste Beauce Sologne, ont dévoilé, dans le salon Marceau de l'Hôtel de ville, le prêt-à-poster aux couleurs de Miss France 2014, en présence de Flora Coquerel accompagnée de Gérard Besnard, maire de Morancez. Le public s'est déplacé nombreux pour faire dédicacer l'enveloppe



pré-affranchie disponible sur place. La miss s'est prêtée à l'exercice, toute souriante, acceptant de se faire photographier et d'échanger quelques mots avec les personnes présentes.

Un événement coordonné par Chartres Métropole, le comité Miss France et La Poste. Chartres Métropole a acheté 6500 exemplaires des «prêts à

poster» dont 4000 ont été offerts à Miss France pour sa correspondance personnelle. Au total, 12000 «prêts à poster» ont été édités.

En vente dans les bureaux de poste d'Eure-et-Loir, en fonction des stocks disponibles, depuis le 11 juin, au prix de 9 euros le lot de 10 enveloppes.

Chartres Ultimate team

Connaissez-vous l'ultimate ?

Comme vous diront les frisbeurs « *C'est surtout un état d'esprit basé sur le fair-play* », puisque l'ultimate est un sport collectif qui se joue en auto-arbitrage. L'objectif avant tout : le « fun » et le respect !



Romain Miranda a créé en octobre 2012 le club Chartres Ultimate team. Il en est le Président et l'entraîneur principal.

Comme l'explique Frédéric Nieto, chargé de la communication du club et licencié, « *l'ultimate est un sport collectif mixte où deux équipes s'affrontent à cinq contre cinq. L'objectif est d'attraper le frisbee dans une zone délimitée, à chaque extrémité du terrain. Il est interdit de marcher ou de courir quand on a le frisbee dans la main. Tous les contacts sont interdits et il n'y a pas d'arbitre. Lorsque le frisbee tombe par terre, sort du terrain ou est attrapé par l'autre équipe, c'est à l'équipe adverse d'attaquer. En fin de match, une ronde est effectuée entre les deux équipes pour débriefer le match. Chaque équipe*

note l'autre du point de vue du fair-play (connaissance et application des règles, état d'esprit...) ».

Le club compte 37 licenciés : ouvert à tous, débutants ou confirmés, de plus de 15 ans. « *Les premières séances sont gratuites, afin de tester et découvrir ce sport ».*

Les entraînements ont lieu de septembre à mai au gymnase du lycée Marceau, les mardis de 19h à 21h et les jeudis de 20h à 22h, et de mai à septembre à l'hippodrome.

Le club participe aux trois championnats annuels de la Fédération Flying Disc France (FFDF) (indoor : en salle, outdoor : extérieur, beach : sur plage) et évolue en division régionale 2 (DR2).

Des soirées et des week-ends, sont régulièrement organisés



Frédéric Nieto

entre les membres afin de créer une cohésion d'équipe.

Contact tél.
Frédéric Nieto au 07 70 01 30 88.
Site internet:
www.chartresultimate.fr
et page facebook :
<http://www.facebook.com/Chartresultimate>

MSD Chartres Football

Vers une nouvelle dynamique

La saison sportive 2014-2015 va bientôt démarrer. Le club MSD Chartres Football, situé place Saint-Louis, recherche des joueurs dans toutes les catégories, de 5 à 50 ans, et des éducateurs pour poursuivre sa reconstruction. Un club qui fourmille d'idées.

« Cela fait un an que notre comité directeur a décidé de faire évoluer le club à tous les niveaux, grâce à l'implication et au dévouement de ses bénévoles », déclare son président, Katz Thibault. Le club de quartier ne demande qu'à se faire connaître et à évoluer avec 96 licenciés à ce jour, contre 35 il y a trois ans. Les entraînements se déroulent au complexe sportif de la Madeleine rue Ambroise Paré. « Le club recherche des éducateurs bénévoles motivés et s'engage à financer leur formation initiateur 1 ».

MSD Chartres football a organisé un loto en mars dernier. Les bénéfices ont permis aux jeunes en catégories U8/U9 et U10/U11 et à leurs parents de se rendre le 27 mai au Stade de France. Ils ont assisté au match de pré-



Les jeunes du club au Stade de France le 27 mai

paration de la coupe du monde France-Norvège. « Cette sortie a connu un réel succès. D'autres projets sont à l'étude pour l'année prochaine, comme la visite du centre d'entraînement du PSG, un match au Parc des Princes ou la visite de stades ».

Un partenariat sera prochainement mis en place avec l'école Maurice-Carême où un loto sera organisé fin octobre.

Renseignements complémentaires :
thibaultkatz@sfr.fr
tél. 06 32 19 21 27.

Les 6 et 7 septembre

150 associations à ciel ouvert

Les associations tiendront salon en centre ville, le week-end des 6 et 7 septembre. Une vitrine ouverte au public qui permettra de découvrir de multiples activités à l'aube de la rentrée.

Que ce soit dans les domaines sportif, culturel, de loisirs, à caractère social et caritatif, le public sera comblé. Des bénévoles de plus de 150 associations pourront répondre à toute demande d'information sur les activités disponibles.

« Nous avons voulu élargir l'emplacement des stands du salon des associations cette année, en l'étendant de la place de la Porte-Saint-Michel jusqu'à la place Châtelet, an-

nonce Karine Dorange, adjointe à la vie associative, ce qui permet de présenter un plus grand nombre d'associations et de dynamiser cet événement ».

En effet, cette année, plusieurs nouveautés attendent les visiteurs : démonstrations d'ultimate (frisbee), de squash, badminton, basket, golf, d'escrime, avec initiations possibles ; animations surprenantes proposées par les associations Chartres Roller, l'aéroclub de Chartres, le Cirque en

Equilibre, les Hauts-de-Chartres animation, Chartres volley ball. Démonstrations époustouflantes de danse, théâtre, musique sur scène et sur les stands.

Alors, venez nombreux découvrir cette nouvelle vitrine des associations !

Le samedi 6 septembre de 10h à 19h et le dimanche 7 septembre de 11h à 18h.

Renseignements :
tél. au 02 37 18 47 61.

ASTT Chartres

Une saison historique pour Chartres



Seize victoires et deux matchs nuls, c'est le bilan extraordinaire de l'ASTT Chartres. Cette année, les Chartrains ont survolé le championnat et c'est logiquement qu'ils remportent pour la troisième fois le titre de champion de France en Pro A.

Encore une fois, l'ASTT Chartres a pu compter sur son effectif, Damien Éloi, Pär Gerell, Robert Gardos, et surtout sur Gao Ning,

meilleur joueur du championnat cette saison. *«Il fait sa plus grande saison, puisqu'il est invaincu. Invaincu en Ligue des Champions et invaincu en France. 100% de réussite, en France, ça ne s'est jamais fait!»,* confie Loïc Bréhu, président de l'ASTT Chartres.

Une seule ombre vient ternir ce palmarès : la disqualification des hommes de Calin Toma de la Ligue des Champions en décembre dernier. *«Je n'ai pas l'ha-*

Statistiques

Champion de France
70 points gagnés (1^{er})
20 points perdus (1^{er})
16 victoires et 2 nuls

bitude de ressasser les événements (...) Il nous manque la Ligue des Champions, ce sera pour l'année prochaine», positive Loïc Bréhu, pour qui cette saison sera la dernière à la tête du club.



Président Loïc Bréhu et l'entraîneur Calin Toma



Robert Gardos



Damien Eloi



Pär Garell



Gao Ning

Saison 2013-2014

Les Chartrains peuvent mieux faire

La saison 2013-2014 n'a pas été un bon cru pour les équipes chartraines. Manque de régularité pour certains, baisse de régime et imprécisions pour d'autres, cette année n'a pas été un long fleuve tranquille pour nos sportifs.

AB Chartres : un maintien de dernière minute

11^e sur 14 au classement.



Après une entame de saison plutôt réussie, 5 victoires sur les 9 premiers matches, les Chartraines ont eu un gros coup de mou à la 10^e journée, les faisant chuter dans les limbes du classement (9 défaites en 11 matches). La saison compromise, elle ne vont cependant pas perdre espoir et accrocheront finalement, à trois journées de la fin, leur maintien en Ligue 2.

Point fort : la défense.

En ayant encaissé seulement 1659 points durant la saison, l'AB Chartres est la 6^e défense du championnat. Autre point de satisfaction, l'aïlière Magali Mendy est élue 5^e meilleure joueuse du championnat.

Point négatif : une attaque peu efficace.

Peu efficace devant les paniers, l'AB Chartres se positionne à la 11^e place en attaque. La faute à une maladresse inexplicable aux lancers francs (dernier avec 63,7% de réussite).

L'AB Chartres réussit donc son objectif de main-

tien en Ligue 2, mais de justesse. Les Chartraines ne doivent leur maintien qu'au goal average favorable. Elles finissent 11^e au classement avec le même nombre de points (36) que le dernier reléguable (Charnay).

L'Union Basket Chartres Métropole : reléguée ou repêchée ?

14^e au classement sur 17. Dernier reléguable.



Au lieu des phases finales annoncées en début de saison, l'UBCM doit être reléguée en Nationale 2. Mais à l'instar de la saison 2011-2012, l'équipe peut être repêchée, cette fois-ci grâce à la fusion de deux clubs, Sorgues et Avignon, laissant une place vacante en Nationale 1. Aujourd'hui (NDLR : 25 juin), rien n'est encore officiel...

Points positifs : une défense de fer et un jeu spectaculaire.

Les Chartrains ont été très impressionnants en défense. En ne prenant que 2431 points, l'UB Chartres Métropole est la 4^e meilleure défense du championnat. Les chartrains se sont particulièrement illustrés contre les grosses équipes notamment face à Angers (2^e du championnat) (86-67).

Point négatif : une attaque aphone.

L'Union Basket Chartres Métropole est seulement la 14^e attaque du championnat (2449 points marqués). Trop imprécis, peu régulier, les chartrains commettent trop de maladresse au shoot.

Il faut ajouter à cela, le manque de mental pour remporter des matches dans le money time.

CMHB28 : une saison en dents de scie

8^e au classement sur 13.



Le sort du Chartres Métropole Handball 28 a été très incertain une grande partie de la saison. Passés en zone de relégation fin décembre, les Chartrains ont su se relever pour s'approcher de l'accession aux phases finales. Malheureusement, le mental a lâché une fois de plus, à la fin de la saison. Le CMHB28 finit donc 8^e de la saison régulière, le plus mauvais classement de l'équipe depuis ses débuts en Pro D2. Elle finit bien loin de son objectif annoncé : la montée en LNH.

Point positif : une des meilleures attaques du championnat.

Chartres peut se targuer d'être une des meilleures attaques du championnat (4^e). 644 buts inscrits dont une grande partie sont l'œuvre de Robin Molinié (131), meilleur buteur chartrain et 4^e meilleur buteur du championnat.

Points négatifs : des temps faibles importants et une mauvaise gestion du « money time ».

Le dernier match contre Billère est à l'image de la saison entière. Impeccable lors de la première période, les Chartrains ont trop souvent laissé leurs adversaires prendre le dessus en début de seconde période, sans jamais pouvoir recoller au score.

Le Rugby Chartres Métropole : une saison de rêve

4^e au classement général sur 11.

Les Chartrains ne sont pas passés loin d'une saison historique. Jeunes promus en Fédérale 3, ils étaient à deux doigts de réussir la montée vers la Fédérale 2. Mais c'était sans compter la pugnacité de l'équipe de Plaisir qui leur a coupé l'herbe sous le pied en les éliminant en seizième de finale des play-offs.

Point positif : un collectif au service de la défense.

Le Rugby Chartres Métropole dispose d'une défense efficace, redoutée par ses adversaires. Les Chartrains n'ont encaissé que 26 essais pendant la saison et n'ont pris que 257 points. Durant les phases finales, la défense des Chartrains s'est davantage resserrée. Ils n'auront encaissé que 48 points en 4 matches.

Points négatifs : maladroits en attaque et trop de fautes concédées.



Le Rugby Chartres Métropole a commis trop de fautes et de maladroites pour pouvoir inquiéter les grosses écuries de la poule pendant la saison régulière. Une seule fois, ils auront pris le dessus sur une des équipes du top 3, Pontault-Combault (3^e) dans un match où seul le buteur chartrain (Boris Nasso) s'est illustré (9-8).

Ils se sont toutefois améliorés en deuxième partie de saison et ont montré durant les phases finales qu'ils pouvaient planter des essais (3 essais face au Rheu (22-16), 1^{er} de la poule 1 en 1/32^e de finale).

Le Football Club de Chartres : une saison mouvementée

7^e au classement général.



L'équipe a fait sa plus mauvaise saison depuis qu'elle est en CFA 2 (2010). En finissant à la 7^e place, les Chartrains sont loin de l'objectif annoncé, la montée en CFA. Il faut dire que le départ de l'entraîneur Pascal Grosbois, remplacé par Stéphane Malloyer à la mi-saison, n'a pas aidé le groupe à se stabiliser.

Point positif : une attaque redoutable.

Avec 42 buts marqués, les Chartrains ont su trouver les failles dans les défenses adverses des grandes équipes du Championnat. En témoignent les belles performances offensives face à Fleury-Mérogis, 1^{er} au classement (4-2) et face à Tours, 2^e au classement (3-0).

Point négatif : une défense trop laxiste.

Le FC Chartres a beaucoup marqué, mais a aussi beaucoup encaissé de buts. Aux belles victoires se sont enchaînées des contre-performances. Les Chartrains n'auront, ainsi, jamais réussi à vaincre l'avant-dernier du championnat, Saumur (aller 0-1, retour 1-1).

Soirées Estivales

Chartrestivales, l'équipe gagnante !

Après le triomphe des Soirées Estivales l'an dernier, l'association chartreuse annonce une 23^e édition tonitruante. Avec 59 dates programmées pour l'été, l'équipe de Michel Brisson ne faiblit pas. Animer la ville le temps d'un été ne s'improvise plus, « *la machine Chartrestivales* » est parfaitement huilée. Les 26 bénévoles, épris de musique de tous horizons, sont hyperactifs et ne comptent pas s'arrêter là. Rencontre avec une bande de passionnés.



Michel et Ghislaine Brisson
et Toby, le chien.

Il règne au sein de l'association un esprit bon enfant, chacun met la main à la pâte avec une courageuse polyvalence. « *C'est la force de notre équipe. On ne se prend pas au sérieux. Nous avons juste à cœur de partager, de rendre les gens heureux avec les spectacles que nous leur proposons* », nous confie Michel Brisson, président de l'association. Au sein de l'équipe, certains s'occupent de la logistique pure quand d'autres sont spécialisés dans la photographie (Yves Lejeune, Gérard Règle et Georges Herrera). D'autres encore ont à leur charge le site internet de l'association, récemment remanié, le dossier de presse et la communication autour de l'évènement. Didier Collard-Bovy, le vice-Président, s'occupe lui exclusivement de la Fête de l'eau : « *c'est un travail de logistique*

énorme, presque aussi important que celui des estivales, sauf que pour la Fête de l'eau, tout se fait sur une soirée ! ». Didier Monchatre et Claire Thibault s'occupent plus particulièrement du handicap, leur tâche étant de faire une vraie proposition d'accessibilité aux soirées estivales aux personnes à mobilité réduite (voir encadré ci-contre).

Globalement, tous mettent un pied dans la programmation, « *c'est pour cela que nous proposons une très grande diversité de spectacles* », insiste Michel Brisson.

« *Tous les matins nous faisons une réunion, au Marigny, vers huit heures moins dix, pour débriefer sur la soirée de la veille... (rires) et c'est ainsi qu'on avance, depuis 23 ans maintenant !* »

Aujourd'hui, Chartres devient une escale de qualité pour les musiciens de tous horizons. « *Nous avons gagné notre pari car aujourd'hui, même si nous continuons à prospecter pour découvrir des talents intéressants, ce sont les musiciens eux-mêmes qui nous sollicitent...* ». Michel Brisson est fier du chemin parcouru depuis les Soirées Estivales, organisées à l'époque avec l'Office de tourisme : « *C'est du temps, de l'énergie mais on aime ça. On est tous des passionnés. Et il faut être passionné* ». Il rappelle enfin la citation de Jacques Prévert, qui semble être la philosophie du groupe : « **Il faudrait essayer d'être heureux, ne serait-ce que pour donner l'exemple.** »



Yves
Bastide

Bruno
Doret

Gérard
Règle

Ghislaine
Brisson



Didier Monchatre et Claire Thibault, objectif handicap !

« Cette année, et pour la première fois, nous nous sommes attachés à rendre les Soirées Estivales plus accessibles aux handicapés. Nous avons listé tous les restaurants qui peuvent accueillir des fauteuils roulants en proximité des sites des manifestations. Par ailleurs, Filibus et son chauffeur Pascal Letourneur nous offrent quatre soirées lors desquelles ils iront chercher des personnes concernées par un handicap lourd et qui ne peuvent pas du tout sortir de chez elles. Claire et moi-même serons chargés de l'accueil de ces personnes. C'est un grand pas pour le handicap à Chartres mais aussi pour Chartrestivales. Nous voulons que tous les Chartrains puissent assister à ces spectacles. L'année prochaine nous irons encore plus loin. »

Programme détaillé dans votre cahier vacances détachable page 31.

Contact :
 Association ChartrEstivales
 5 cloître Notre-Dame
 28000 Chartres
 Tél. : 06 89 10 60 71
 michel.brisson@aol.com
 chartrestivales@chartrestivales.com

www.chartrestivales.com
 Et sur Facebook : Fête de l'eau et Soirées Estivales de Chartres



Charles Nouvellon

Gilles Martinet

Lucien Roger

Yves Guegan

Pierre Marie Barré

Michel Brisson

Didier Collard-Bovy

Marie France Martinet

Yves Bastide

Georges Herrera

Yves Lejeune

Chistian Dussault

Didier Monchatre

Emmanuelle Bess

Marie-Hélène Brisson

Marie-France Denis

Claire Thibault

Tobby le chien

Fête nationale 2014

13 juillet • 20h30

BAL

PLACE BILLARD

14 juillet • 21h30

EARTH WIND
AND FIRE
EXPERIENCE
FEAT. AL
MACKAY

EN CONCERT
À L'HIPPODROME



www.chartres.fr

navettes
gratuites

FEU
PYROMÉLODIQUE
EN DERNIÈRE PARTIE
DE CONCERT

Chartres



Animations/ sorties/ Détente/ Loisirs

Chartres en vacances

Été 2014
Juillet
Août

Chartres en lumières

23
sites
renouvelés



Parcours lumineux

sur 29 sites de Chartres tous les soirs
jusqu'à 1 h du matin.
Spectacle gratuit

Visites guidées

Chartres en Lumières

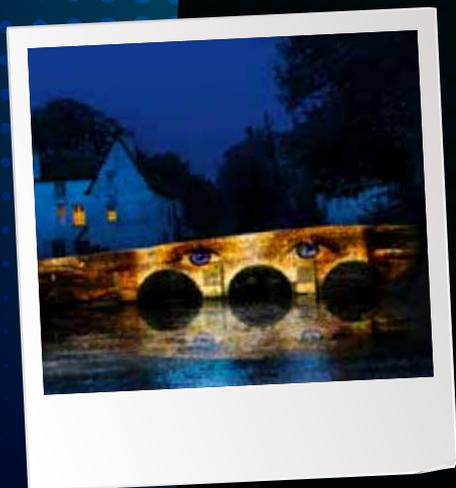
Afin de connaître les dernières anecdotes
des coulisses de l'événement.

Tous les samedis de l'été à 22h30.

Chartres en Lumières Privilège

Visitez « Chartres en Lumières » et la crypte
de la cathédrale à la lueur de la bougie.

**Les vendredis 4, 11 et 18 juillet et 1er, 8, 22
et 29 août à 22h.**



Petit train

Visites gratuites et payantes en juillet et en août.

Réservations et informations

Office de Tourisme

8, rue de la Poissonnerie, Chartres

Tél. : 02 37 18 26 26

www.chartresenlumieres.com



Chartres en vacances



Vous pensez qu'il n'y a rien à faire l'été à Chartres ? Détrompez-vous ! La capitale de la lumière et du parfum vous a concocté un programme bien chargé, pour les petits comme pour les grands. Concerts, expositions ou loisirs, faites votre choix.

Concerts & Spectacles

Summer Battle

Spectacle de danse hip hop sous forme de battles entre plusieurs équipes.

5 juillet à 14h

Chartreexpo salle Spire :
Rue Jean-Mermoz, Chartres
Tél. 02 37 28 29 37

www.chartreexpo.fr

Bal populaire

13 juillet 2014 / Gratuit
Place Billard

Tél. 02 37 18 47 60

www.chartres.fr (rubrique agenda)

Diffusion de la finale de la Coupe du monde de football

13 juillet 2014 / Gratuit

Place des Épars
Tél. 02 37 18 47 60

www.chartres.fr (rubrique agenda)

Concert Earth Wind & Fire expérience de la fête nationale et feu d'artifice :

14 juillet / Gratuit

Hippodrome de Chartres
12, rue Jean-Monnet

www.chartres.fr (rubrique agenda)

Cathédrale

10 juin au 29 août

Animations et concerts.
16, cloître Notre-Dame
Tél. 02 37 21 59 08

www.cathedrale-chartres.org

Sports & loisirs

Complexe aquatique L'Odysée

4 et 5 juillet : garden party piscine et patinoire jusqu'à 22 h

Ateliers tout l'été : cours de fitness, animation découverte de la plongée, beach rugby, basket...

Rue du Médecin Général Beyne
Tél. 02 37 25 33 33

www.vert-marine.com/chartres-odyssee-piscine-patinoire-28

Plan vert

Parcours vélo de 17 km dans Chartres.
Gratuit

www.chartres-metropole.fr

(rubrique dynamique - déplacement - maison du vélo)

Vacances sportives

Activités sportives (tir à l'arc, équitation, basket, trampoline, etc)

Juillet et août

Jeune public.

Halle Jean-Cochet, rue Jean-Monnet,
Tél. 02 37 18 47 74 (sur inscription)

www.chartres.fr (rubrique sports et loisirs)

La maison du vélo

Location de vélos : VTC, VTT, pliants, pour enfants...

Du lundi au vendredi : 9h à 12h - 14h à 19h

Les samedis, dimanches et jours fériés :
9h à 12h - 13h30 à 17h30.

Gare : 8, place Pierre Sénard

Tél. 02 37 32 83 51

www.chartres-metropole.fr

(rubrique dynamique - déplacements - maison du vélo)

Chartres en planeur

Découverte de la ville de Chartres, vue du ciel.

Stages enfants de Chartres métropole :

27 et 28 août : découverte et pilotage planeur.

Centre de vol à voile de Chartres :
Aérodrome de Chartres

Tél. 02 37 34 14 27

www.planeur-chartres.org

La Petite Venise

Location de barques, canoës et pédalo

Juillet-août de 10h30 à 20h

Petite Venise, Pont de la Courtille,

Tél. 06 51 06 44 07

www.petite-venise-chartres.fr

Parc des Bords de l'Eure

Aire de jeux, parc animalier et mini-golf

Du lundi au vendredi de 7h30 à 21h,

samedi et dimanche de 8h à 21h.

Rue du Faubourg-la-Grappe

www.chartres-tourisme.com

(rubrique loisirs - parcs et jardins - parc des bords de l'Eure)

Chartres handisport

Course handisport

6 juillet à 8 h / Gratuit

Circuit quartier Madeleine

Tél. 02 37 20 99 88 (sur inscription)

www.chartreshandisport28.fr



Summer Battle



Fête nationale



Piscine l'odysée



Bords de l'Eure



Chartres estivales

Du 28 juin au 30 août 2014

Chartr'ESTIVALES propose des concerts gratuits presque tous les soirs à partir de 21 heures. Du 28 juin au 30 août, des artistes d'horizons différents se produiront dans toute la ville de Chartres.



Mardi 1^{er} juillet

Gauthier Toux / Jazz

Portail Nord de la Cathédrale

Mercredi 2 juillet

Clin d'œil / Spectacle enfants

Place Billard

Jeudi 3 juillet

Association des Grandes Orgues

Cathédrale

Vendredi 4 juillet

Leo y su Ricasalsa / Salsa

Place Marceau

Samedi 5 juillet

Kat Mataf / Celtique

Portail Sud de la cathédrale

Lundi 7 juillet

Instrumentarium de Chartres / Médiéval

Cathédrale

Mardi 8 juillet

Rallye St Hubert / Trompes

Portail Nord de la cathédrale

Mercredi 9 juillet

Pierre Diot / One Man Show

Place Billard

Jeudi 10 juillet

Association des Grandes Orgues

Cathédrale

Vendredi 11 juillet

Churchfitters / Celtique

Place Marceau

Samedi 12 juillet

Celkilt / Rock Celtique

Portail Sud de la cathédrale

Mardi 15 juillet

Bien aller Eurélien / Trompes de chasse

Portail Nord de la cathédrale

Mercredi 16 juillet

Marionnette des 4 saisons / Spectacle Enfants

Place Billard

Jeudi 17 juillet

Association des Grandes Orgues

Cathédrale

Vendredi 18 juillet

Mannheim / Orchestre Symphonique

Église Saint Aignan

Samedi 19 juillet

The Littles / Pop anglaise

Portail Sud de la cathédrale

Dimanche 20 juillet

De Calm / Chansons françaises

Place Marceau

Lundi 21 juillet

The Christians / Pop / Soul

Portail Sud de la cathédrale

Mardi 22 juillet

Association des Grandes Orgues

Cathédrale

Mercredi 23 juillet

Patrick Peralta / One man show

Place Billard

Jeudi 24 juillet

Outsideduo / Celtique

Place Marceau

Vendredi 25 juillet

San Fuego / Gypsy

Place des Halles

Samedi 26 juillet

Popes / Rock

Portail Sud de la cathédrale

Lundi 28 juillet

La bande à Fernande / Chansons Françaises

Place Billard

Mardi 29 juillet

Ni queue ni tête / Chansons Françaises

Place Marceau

Mercredi 30 juillet

Les Kalderas / Enfants

Portail Nord de la cathédrale

Jeudi 31 juillet

Association des Grandes Orgues

Cathédrale



Les bénévoles de chartrestivales





- Vendredi 1er août** *Gadjo Combo / Jazz manouche*
Place Marceau
- Samedi 2 août** *Blues Brothers / Blues Rock*
Portail Sud de la cathédrale
- Lundi 4 août** *Keltas / Celtique*
Place des Halles
- Mardi 5 août** *7 Alex / Chansons françaises*
Place Billard
- Mercredi 6 août** *Les passionnés du rêve / Théâtre*
Place Billard
- Jeudi 7 août** *Association des Grandes Orgues*
Cathédrale
- Vendredi 8 août** *Malika / Chansons françaises*
Place Marceau
- Samedi 9 août** *Syrano / Chansons françaises*
Portail Sud de la cathédrale
- Lundi 11 août** *Bachibousouk / Chansons françaises*
Place des Halles
- Mardi 12 août** *The Hoops / Rock*
Place des Halles
- Mercredi 13 août** *Gaston / Enfants*
Place Billard
- Jeudi 14 août** *Association des Grandes Orgues*
Cathédrale
- Samedi 16 août** *Noir Houblon / Celtique*
Portail Sud de la cathédrale
- Lundi 18 août** *Barzingault / Chansons / Humour*
Place de la Poissonnerie
- Mardi 19 août** *Lili Kochkine / Rock*
Place des Halles
- Mercredi 20 août** *Topick / One man show*
Place Billard
- Jeudi 21 août** *Association des Grandes Orgues*
Cathédrale
- Vendredi 22 août** *Accordzéâm / Musique du monde*
Place Marceau
- Samedi 23 août** *Rod Taylor / Reggae*
Portail Sud de la cathédrale
- Lundi 25 août** *Treize à la douzaine / Chansons françaises*
Eglise Saint-Pierre
- Mardi 26 août** *Esposito Lambert / Guitares*
Portail Nord de la cathédrale
- Mercredi 27 août** *La petite famille / Enfants*
Place Billard
- Jeudi 28 août** *Association des Grandes Orgues*
Cathédrale
- Vendredi 29 août** *Les fils Canouche / Jazz manouche*
Place Marceau
- Samedi 30 août** *Big Band Olivet / Jazz*
Portail Sud de la cathédrale



The Blues Brothers



Chartres en vacances



Expositions

Fanny Ferré Sculpture

du 21 juin au 24 août

Sculpture en argile et en terre de personnages étonnants.

Du mardi au dimanche de 10h à 19h

Nocturnes jusqu'à 22h les vendredis et samedis / Gratuit

Collégiale Saint-André

2, rue Saint-André

Tél. 02 37 23 41 43

www.chartres.fr

(rubrique Culture – agenda)

Felice Nittolo Mosaïque

Tout l'été / Gratuit

Du mardi au dimanche de 14h à 18h

Chapelle Saint-Eman

11, rue Saint-Eman

Tél. 02 37 23 41 43

www.chartres.fr

(rubrique Culture – agenda)

www.chartres-mosaïque-les3r.com

Angélique Sculpture d'organdi

Du mardi au dimanche de 10h à 19 h

Nocturnes jusqu'à 22h les vendredi et samedis / Gratuit

Prieuré Saint-Vincent

12, rue de la Porte Cendreuse

Tél. 02 37 23 41 43

www.chartres.fr

(rubrique Culture – agenda)

« Le chuchotement des muses »

Images-poèmes de Leslie Xuereb

Tout l'été / Gratuit

Mardi, mercredi et vendredi : 10h-19h /

jeudi : 14h-19h / samedi : 10h-18h

Médiathèque

1, bd. Maurice-Violette

Tél. : 02 37 23 42 00

www.bm-chartres.fr

Brocantes / vide greniers

Rendez-vous des chineurs

27 juillet et 24 août

Place des Épars

Les brocanteurs de Billard

27 juillet et 24 août

Place Billard



Fanny Ferré



Felice Nittolo



Angélique



Culture & patrimoine

La Saint-Fiacre

Fête médiévale.

Samedi 30 août / Gratuit

Quartier de la Porte Guillaume

Tél. 02 37 23 42 20 ou 23

archeologie.chartres.fr (rubrique vos rendez-vous – événements)

Archéologie

Visites guidées : vestiges du sanctuaire gallo-romain de Saint-Martin-au-Val, de la ville médiévale et de la Porte-Guillaume.

Du 6 juillet au 31 août.

Exposition : Les objets mystérieux de Chartres, du 21 juin au 31 août

Réservation et informations à l'Office de tourisme :

8, rue de la Poissonnerie

Tél. 02 37 18 26 26

Ateliers à la maison de l'Archéologie

Du 8 juillet au 29 août.

35, rue Saint-Michel,

Réservation : 02 37 23 42 20 ou 23

www.archeologie.chartres.fr (rubrique vos rendez-vous – événements)

La maison Picassiette

Visite de l'œuvre de Raymond Isidore : une maison entièrement faite de mosaïques. (réservations en ligne possibles).

10h-18h

22, rue du Repos

Tél. 02 37 34 10 78

www.chartres.fr (rubrique culture - arts et spectacles – La maison Picassiette)

Les médiathèques

La médiathèque L'Apostrophe et la bibliothèque Louis-Aragon proposent des projections de films et un espace détente (jeux vidéo).

L'Apostrophe : 1, boulevard Maurice Violette

Mardi, mercredi vendredi : 10h-19h /

Jeudi : 14h - 18h / Samedi : 10h - 18h

Tél. : 02 37 23 42 00

Bibliothèque Louis-Aragon : forum de la Madeleine, passage des Poètes

Mardi : 14h-18h30 / Mercredi : 10h-12h et 14h-18h30 / Jeudi et vendredi : 14h-18h /

Samedi : 10h-12h30 et 14h-17h.

Tél. : 02 37 88 45 20

www.bm-chartres.fr

Le Musée L'Esprit du parfum

Découverte du parfum

Du mardi au samedi de 10h à 17h.

Place de la Cathédrale

www.chartres-tourisme.fr (rubrique art de vivre, vitrail – capital du parfum)

Centre international du vitrail

5 au 31 juillet

Visites pour enfants

5, rue du Cardinal Pie

Tél. 02 37 21 65 72

www.centre-vitrail.org

Visites guidées théâtralisées

Promenade au coeur de la ville

5 juillet et 2 août à 14h30 / Jeune public

Office de tourisme :

8, rue de la poissonnerie

Tél. 02 37 18 26 26

www.chartres-tourisme.com

(rubrique nos rendez-vous - Raconte-moi l'histoire de Chartres)

Le Musée de l'école

Découverte du patrimoine éducatif du début du XX^e siècle.

Du Lundi au Jeudi : 9h-12h et 14h-17h30

Vendredi : 9h-12h

12, place Drouaise

Tél. 02 37 32 62 13

musee-de-l-ecole-chartres.over-blog.com

Le musée des Beaux-Arts

Mercredi et Samedi : 10h-12h30

et 14h-18h / Dimanche : 14h-18h

29, cloître Notre-Dame

Tél. 02 37 32 62 13

<http://musee-de-l-ecole-chartres.over-blog.com>

Le Musée d'histoire naturelle

Découverte des espèces végétales et animales à travers des collections extraordinaires.

Ouvert tous les jours de 14h à 18h, sauf samedi et jours fériés / Gratuit

5, bis boulevard de la Courtille

www.chartres.fr (rubrique culture – sciences)



L'ancienne Porte Guillaume



Maison Picassiette



Musée L'Esprit du Parfum



Chartres en vacances



Venez nombreux...

Pour plus d'informations :

www.chartres.fr

(rubrique agenda)



gardez le contact !



Jardinage

Comment réaliser un herbier ?



C'est l'été. La création d'un herbier est un prétexte pour faire des balades en famille, observer la nature et collectionner des échantillons de plantes séchées dans un cahier pendant plusieurs années.

Identifier, récolter, faire sécher, coller, collectionner... les feuilles.
Pour les plus jeunes, il faut l'aide des parents et des grands-parents pour écrire la date et le lieu de la récolte et lire les informations données sur chaque arbre. C'est un moment d'échange et de partage entre les petits les grands.

Pour quoi faire ?

- Développer son sens de l'observation.
- Donner un but aux promenades.
- Découvrir le monde végétal.
- Augmenter ses connaissances et son vocabulaire.
- Donner aux enfants l'envie de découvrir de nouveaux domaines.

Le matériel nécessaire :

- Sécateur ou couteau, pour le prélèvement.
- Pochettes plastiques, pour le transport.
- Papier journal, feuilles de buvard ou carton fin, pour le séchage.
- Planches de bois ou livres épais pour constituer la presse.
- Crayons et étiquettes, pour l'identification.

- Cahier, classeur ou cadre, et rouleau de scotch pour le support final.

La réalisation : il faut du soin et de la patience !

Etape 1 : la récolte

- Vous prélevez des plantes ou parties de plantes qui tiendront sur le support final. Il est préférable de récolter par temps sec pour éviter toute formation de moisissure. Si vous conservez le système racinaire, éliminez manuellement la terre en surface. Vous limiterez le nombre d'échantillons au strict nécessaire. Attention : il est interdit de prélever des plants dans les réserves naturelles ou de couper des échantillons sur des espèces végétales protégées.

Etape 2 : le séchage

- Faites sécher les échantillons bien étalés à plat dans du papier journal en notant le nom de la plante ou de l'arbre, ou un numéro si besoin.
- Posez de gros livres dessus pour bien les aplatir. Placez les plantes sous presse dès la fin de la récolte.
- Sur une feuille annexe, notez

le nom d'espèce, le lieu et la date de la récolte correspondant au numéro.

- Changez le papier journal tous les jours durant les six premiers jours. Ensuite laissez sécher environ cinq jours, ou plus pour un séchage optimum. Attention à ne pas abîmer vos échantillons durant cette étape.

Etape 3 : la présentation

- Placez un échantillon par feuille au milieu de votre support. Réalisez le collage en utilisant de la colle liquide incolore ou des fines bandes de scotch.
- Illustrez votre herbier en indiquant le nom et les différentes parties du végétal, ou rédigez une étiquette : nom latin, auteur, date, nom(s) vernaculaire(s), lieu et date de récolte, caractères distinctifs de l'espèce, et collez l'étiquette sur le support.

Vous êtes enfin prêt à laisser place à votre imagination en réalisant de superbes tableaux de plantes séchées sous verre ou en créant des jolis dessous de plats transparents qui permettent une décoration suivant les saisons.

Cet été

Visitez Chartres de manières différentes !



Puis le parcours « *Chartres en Lumières* », un rendez-vous magique qui vous emmènera à la découverte des 29 monuments et sites incontournables de la ville mis en lumière et en musique...

Chartres en Lumières Privilège :

- Juillet : vendredis 4, 11 et 18.
- Août : vendredis 1^{er}, 8, 22 et 29.

Chartres en Lumières :

- Juillet : tous les samedis.
- Août : tous les samedis.

Infos et inscriptions
au 02 37 18 26 26 !

www.chartres-tourisme.com

Tout au long de l'été, Chartres se dévoile.

La moindre petite rue piétonne devient, le temps d'une saison, un chemin médiéval à parcourir, un témoignage chargé d'histoire ou encore une mise en lumière du patrimoine...

Venez découvrir ou redécouvrir la ville de Chartres et profitez ainsi de ces moments à partager entre amis ou en famille.

Un voyage au cœur du Moyen Âge

Le temps d'une promenade commentée, laissez-vous conter la cité médiévale, au patrimoine pittoresque et préservé : vieux ponts de pierre, lavoirs penchés sur l'Eure, maisons à pans de bois, ruelles capricieuses aux noms parfois savoureux...

Chartres, cité médiévale :

- à partir du 8 juillet, les mardis, jeudis et samedis ;

- à partir du 5 août, les mardis, jeudis et samedis.

La visite d'un sanctuaire gallo-romain

Les vestiges du sanctuaire gallo-romain de Saint-Martin-au-Val reprennent vie ! Nos visites guidées vous proposent de revivre l'histoire exceptionnelle du sanctuaire d'Avtricvm (Chartres antique).

Saint-Martin-Au-Val :

- en juillet, les mercredis 9, 16, 23 et 30 ; les dimanches 13 et 27.

- en août : les mercredis et dimanches.

La découverte d'un patrimoine en lumière

Deux visites différentes pour un même voyage :

Une visite-privilège, effectuée à la lueur de la bougie, sera l'occasion de vous plonger dans l'histoire de la cathédrale et de visiter un lieu chargé d'histoire : sa crypte.



L'Office de Tourisme propose un accueil « Hors des murs »

Elle n'a pas attendu le retour du soleil pour lancer l'idée d'un accueil hors des murs !

Equippée d'un vélo aux couleurs de la Ville et d'une tablette connectée, l'équipe accueil de l'Office informera tout l'été les visiteurs et les Chartrains aux alentours de la cathédrale.

Chartres International

Les jumelages fêtent leurs anniversaires



Chichester

Cérémonie du 55^e anniversaire du jumelage Chichester-Chartres.

Concert au Séminaire des Barbelés par le Sinfonia de l'Université de Chichester, en présence de John Hughes, maire de Chichester



Bethléem

Cérémonie du 20^e anniversaire du jumelage Bethléem-Chartres, au salon Marceau de l'hôtel de Ville de Chartres, en présence de Issam Juha, maire adjoint au maire de Bethléem.



Spire

55^e anniversaire du jumelage Spire-Chartres. Jean-Pierre Gorges, député-maire, se rend à Spire et confirme une nouvelle fois avec Hansjörg Eger, maire de Spire, la force de cette amitié et de ces échanges entre les deux villes jumelées.



Côte d'Ivoire

Festival Eur'Ivoire, place des Epars, en présence de l'Ambassade de Côte-d'Ivoire et de nombreuses autorités ivoiriennes.



Etablissement Public Administratif
JUMELAGES de CHARTRES
 2 rue Chanzy-Chartres
 09 54 68 07 35

Cours de Langues 2014/2015

Allemand - Anglais - Arabe - chinois - Italien
 Espagnol - Portugais - Russe - Japonais

contact@chartresinternational.com
 www.chartresinternational.com

Jusqu'au 31 août

Les objets archéologiques s'exposent en cœur de ville

Boulevard Chasles, dix-neuf objets « grand format » illustrent les découvertes réalisées sur sept sites fouillés par les archéologues municipaux entre 2005 et 2013. Fragment ou objet complet, pierre taillée ou métal travaillé, outil ou bijou, ces vestiges étranges ou insolites évoquent l'histoire de Chartres et de ses alentours depuis l'époque néolithique jusqu'à la période moderne. Cette présentation, dans

les locaux de l'Office de Tourisme, est entourée de plus de cinquante autres artefacts. Ouvrez grand les yeux et percez le secret de ces objets mystérieux !

Pour en savoir plus, lisez l'Echo républicain les mardis, mercredis et jeudis du 15 juillet au 31 août. Exposition photographique en plein air, boulevard Chasles. Exposition des collections, Office de Tourisme, salon Nicot. Du 21 juin au 31 août



Sur inscription pour les 8-11 ans :

visites commentées et initiations à la fouille archéologique les jeudis de 14 h à 17 h.

En juillet les 10, 17, 24 et 31.

En août les 14, 21 et 28.

Tarifs et renseignements :

Cellule animation, service Archéologie, 02 37 23 42 23.



Samedi 5 et dimanche 6 juillet

La fête gallo-romaine : retour vers l'Antiquité !

Pour la deuxième édition de cette reconstitution historique, les archéologues font revivre le chantier de construction du sanctuaire gallo-romain tel qu'il pouvait être au I^{er} siècle apr. J.-C.

Les artisans (tuilier, tailleur de pierre, maçon, forgeron...) mettent du cœur à l'ouvrage tandis que les légionnaires encadrent

et surveillent le chantier et leur campement.

Des visites commentées pour les adultes et des parcours théâtralisés « Mystère au sanctuaire » pour les familles sont proposés autour des vestiges, ainsi que des ateliers d'initiation à la taille de pierre et à la construction en torchis. Sans compter le recrutement de légionnaires parmi les plus jeunes !

La « Cuisine antique » prépare des assiettes selon les recettes de l'époque romaine pour des dégustations sur place. Tarifs et réservation au : 06 45 96 17 18.

Samedi 5 et dimanche 6 juillet de 10 h à 18 h, sanctuaire de Saint-Martin-au-Val, rue des Bas-Bourgs, visites et animations gratuites.

Porte Guillaume, le samedi 30 août

3^e fête de la Saint-Fiacre

La dynamique association de la Porte Guillaume organise, avec le concours des commerçants de la Porte Guillaume, la 3^e édition de la Saint-Fiacre.

« Cette fête connaît un succès grandissant grâce à la qualité de ses animations. Les artisans font revivre les savoir-faire du Moyen Âge », annonce Patrick Géroutet, adjoint à la promotion de la Ville, tourisme et patrimoine.

Daniel Labaume, vice-président de l'association, complète la fête, cette année, en faisant venir de nouveaux artisans professionnels de la France entière.

Le service municipal archéologie présentera l'avancement du chantier des fouilles de la barbacane.

Un événement convivial et pédagogique à ne pas manquer !

Le 30 août, rue de la Porte-Guillaume.



Visite commentée pour les adhérents de l'association

en juin dernier par Vincent Acheré, archéologue à la Ville de Chartres, sur le site des Perriers, devant les pierres de la Porte Guillaume.

Natur'art 2014 au muséum

Concours de dessin naturaliste ouvert aux collèges chartrains

Organisé par le muséum des sciences naturelles et de préhistoire, le 10^e concours de dessin naturaliste a remis ses prix mardi 10 juin au muséum, en présence d'Isabelle Vincent, adjointe à la culture, et de François Guiol, dessinateur naturaliste professionnel qui accompagne le projet.

L'objectif de ce concours est de promouvoir le dessin naturaliste ou le dessin scientifique à l'école autour de thèmes touchant à la botanique, la zoologie ou la géologie.

Le dessin scientifique correspond à un dessin au trait, exclusivement en noir et blanc. Le dessinateur privilégie les détails morphologiques au détriment d'une traduction du volume, permettant ainsi la reconnaissance et l'identification du spécimen.

Le dessin naturaliste correspond à un dessin en noir et blanc ou en couleurs. Le sujet est représenté dans une attitude naturelle. Le dessinateur privilégie la traduction du volume au détriment d'une trop grande précision morphologique, tout en permettant la reconnaissance et l'identification du spécimen.

Trois collèges de Chartres ont participé au concours : Hélène-Boucher, Jean-Moulin et Sainte-Marie. Sur les 67 participants, 18 ont été primés, 13 dans la section scientifique et 5 dans la section naturaliste.

Section scientifique

1^{er} Prix : Alix Picard (collège Sainte-Marie)

2^e Prix ex æquo : Solène Cerisier (collège Sainte-Marie) et Nathan Levasseur (collège Hélène-Boucher)

3^e Prix ex æquo : Emma Lecacheux (collège Sainte-Marie) et Gauthier Samson (collège Hélène-Boucher)

4^e Prix ex æquo : Céleste Cordonnier (collège Jean-Moulin) et Laura Kelche (collège Sainte-Marie)

5^e Prix ex æquo : Louisa Chouli (collège Hélène Boucher), Eloïse Oudiane (collège Sainte-Marie) et Hugo Proust (collège Hélène-Boucher)

6^e Prix ex æquo : Eva Constantin (collège Hélène-Boucher), Gabriel Crosnier (collège Hélène-Boucher) et Olga Deschamps (collège Hélène-Boucher)

Section naturaliste

1^{er} Prix ex æquo : Léonore Félix (collège Jean-Moulin) et Eva Groussin (collège Sainte-Marie)

2^e Prix : Thomas Zins (collège Hélène-Boucher)

3^e Prix ex æquo : Ennaëlle Juino (collège Sainte-Marie) et Louise Steinberg (collège Sainte-Marie)



Chemin des arts

Prieuré Expressions contemporaines
Saint-Vincent

Nature des femmes



Trop important pour s'installer au Prieuré Saint-Vincent, l'*Ange Blanc* prendra place pour deux mois à l'hôtel de Ville, complétant ainsi l'exposition des œuvres d'Angélique.

«Angélique l'extrait de la masse sociale, du clan. Elle ne garde qu'un individu CRS, debout, seul, puissant, merveilleux, transparent, magnifique d'apparence et d'apparat, immaculé et jeune comme une évidence.»

Sa présence apollinienne interfère dans la dialectique de l'ordre et du désordre. Sa dimension mythologique renoue avec la tradition et la naissance de la démocratie...

Pendant quatre ans, ainsi qu'une prêtresse, vêtue de sa toge blanche (son tablier) avec une indicible patience elle érige son CRS de fils, tissus et coutures, rappelant les Athéniennes tissant le péplum, symbole de paix entre les cités.»

Iléana Cornea, extrait du texte l'Ange blanc.

Prieuré Saint-Vincent
Du 28 juin au 31 août

Au Conservatoire

L'orchestre et le grand-chœur du conservatoire recrutent

Si vous êtes instrumentiste amateur de bon niveau et que vous pratiquez un instrument à cordes, n'hésitez pas à rejoindre l'orchestre symphonique du conservatoire, qui ouvre ses portes aux adultes amateurs. Au programme de cette année, Ludwig van Beethoven, avec le concerto pour violon, la 5^e symphonie en ut mineur, et l'Hymne à la Joie.

Si vous êtes intéressés :
02 36 67 30 70.

Pour les choristes, le programme est lui aussi alléchant : *Requiem* de Mozart et *Hymne à la Joie* de Beethoven avec orchestre, *Missa Criolla*, œuvres chorales de Brahms...

Renseignements :
tél. 02 36 67 30 70.



M.A.O au Conservatoire ! C'est la révolution !

La M.A.O –traduisez Musique Assistée par Ordinateur– s'installe au conservatoire.

Le but de cette nouvelle classe n'est pas de faire de vous des ingénieurs du son chevronnés, mais d'offrir un panorama de ce que l'on peut faire en matière de musique avec un ordinateur.

Que vous soyez totalement débutants, élèves du conservatoire ou non, si vous êtes intéressés par l'aspect créatif ou seulement technique, par la composition, l'édition de partitions, la musique à l'image, la prise de son, ou si vous êtes tout simplement cu-



rieux, nous essaierons de coller à votre projet.

Attention, le nombre de places est limité. Il faut donc vite s'inscrire. N'hésitez pas à prendre des renseignements !

Tél. 02 36 67 30 70
ou www.chartres.fr
(rubrique conservatoire).



ATTENTION : dates de fermeture du conservatoire : du samedi 11 juillet au mercredi 27 août.

Exposition Le chuchotement des muses : images-poèmes de Leslie Xuereb

L'Apostrophe propose cet été une balade onirique dans l'univers de Leslie Xuereb.

Née à New York, Leslie Xuereb suit des études d'histoire de l'art aux USA, puis à Paris et à Jérusalem. Elle se passionne pour l'imagerie et la gravure, puisant son inspiration dans des thèmes bibliques, mythologiques, historiques ou d'expression artistique. Elle aime inscrire ses personnages en mouvement dans des univers très colorés.

Pour cette exposition, l'artiste a déplacé de son atelier chartrain des œuvres qui résonnent au rythme de la poésie ou de textes légendaires. On appréciera la diversité des techniques et des supports utilisés dans les espaces de la médiathèque : des huiles sur toile ou des encres de Chine pour porter les mots des poètes ; des livres d'artistes pour illustrer *L'Astrée* d'Honoré d'Urfé, *L'Épopée de Gilgamesh*, ou encore des bestiaires.

Exposition visible aux heures d'ouverture de la médiathèque
> Du 26 juin au 6 septembre
> L'Apostrophe



« Tu es le grand soleil / Qui me monte à la tête / Quand je suis sûr de moi. »
Paul Eluard. Citation extraite du poème *Je t'aime*, recueil *Le Phénix*, 1951

Packs-vacances

Pendant l'été, les bibliothécaires réalisent des packs-surprise : trois romans sur un même thème. Les lecteurs amateurs de découvertes peuvent ainsi les glisser dans leurs valises.

- > Prêts des packs jusqu'au 30 août
- > Bibliothèque Louis-Aragon, espace Adultes

Horaires d'été du 8 juillet au 30 août

Fermeture exceptionnelle le samedi 16 août

- > Médiathèque l'Apostrophe
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 13h30 à 19h
Samedi : de 10h à 18h
- > Bibliothèque Louis-Aragon
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 14h à 18h
Samedi : de 10h à 12h30 et de 14h à 17h



Les autres animations
sont à consulter sur
www.bm-chartres.fr

Prix Fulbert de Chartres le 14 juin

Les lauréates !

Valeria Montaldi pour son ouvrage *La rebelle : femme médecin au Moyen Age* aux éditions Pygmalion-Flammarion 2012, et Brigitte Copin pour *La Demoiselle sans visage* aux éditions Gallimard Jeunesse 2012, sont les deux lauréates 2014 choisis par le comité de lecture, assisté pour le prix jeunesse par les écoles Saint-Jean, Maurice-de-Vlaminck et du Grand-Jardin. « Deux ouvrages où les héroïnes ont un caractère bien trempé dans un monde où le rôle de la femme n'est pas assez reconnu », mentionne Patrick Géroutet, adjoint au maire et président-fondateur du Prix Fulbert de Chartres.



Juin 40 : le témoignage de Jean Villette

L'odyssée d'un Chartrain

Quand toute la France commence à célébrer le 70^e anniversaire de sa Libération, Roger Judenne prend l'initiative intéressante de faire rééditer les souvenirs écrits par le Chartrain Jean Villette, qui s'est illustré plus tard par ses livres et ses conférences sur la Cathédrale de Chartres, au point de devenir une figure de notre ville.

Le jeune sergent, mobilisé au 5^e Régiment du Génie à Satory près de Versailles, raconte sa semaine de retraite du mois de juin 1940, jusqu'à sa capture par les Allemands dans la Vallée de la Loire, puis son internement au camp de Voves.

Une belle écriture, pleine d'émotion retenue, où l'horreur côtoie

les notations artistiques, accroît encore la valeur de ce témoignage d'un jeune homme ballotté dans les foules civile et militaire en déroute.

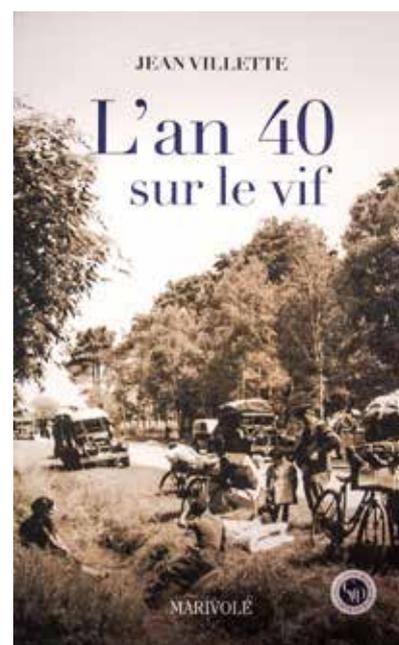
Cette véritable odyssée reflète bien le désarroi d'une génération, surprise par la défaite générale. Que faire ? Où aller ? Comme se comporter pour survivre, sauver sa liberté, sa peau, tout en restant digne et civilisé ? Cette lecture donne le regret de ne pas avoir connu cet homme à la lucidité tranquille malgré le désastre.

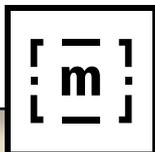
Le résultat : vous prendrez un plaisir paradoxal, mais réel, à revivre ce que l'historien Marc Bloch appela « l'étrange défaite ».

« L'an 40 sur le vif »

par Jean Villette.

Éditions Marivole





Chaque mois, le musée des Beaux-Arts souhaite faire partager le plaisir de découvrir ou redécouvrir un des objets de ses prestigieuses collections.

Le Repas des moissonneurs, de Jules Jacques Veyrassat (1828-1893)



Jules Jacques Veyrassat a consacré sa carrière à des scènes de la vie provinciale et rurale en choisissant des motifs dans diverses régions. Ses œuvres figuraient régulièrement dans les expositions des salons. Très attaché aux paysages et aux activi-

tés agricoles, il a peint de nombreux tableaux dans lesquels il décline l'intérêt particulier qu'il porte aux chevaux. Moment de repos et repas au cours de cette journée de moisson où les acteurs marquent une pause en deux groupes. Il se dégage une vision calme et sereine bien re-

layée par ce format paysage, l'étendue du domaine, la grande place accordée au ciel. Le traitement de la couche picturale est intéressant car il montre des effets de matière selon justement les matériaux représentés.

Contes au musée des Beaux Arts

Le collectif Contes et Bricoles va à la rencontre des œuvres de Dominique Martinet au musée des Beaux-Arts.

Marie-France Duprez, Marie-Christine Loubris et Sophie Pères convient parents et enfants à un voyage dans la tradition orale. Graves ou légères, les histoires passent de l'ombre à la lumière,

faisant écho aux toiles teintées d'onirisme et de légèreté de Dominique Martinet. Laissez-vous guider !

Samedi 5 juillet 2014 à 15h30,
tarifs : 5€ (adultes), 3€ (enfants).
Durée : 45 minutes.

Renseignements-réservations :
06 68 67 04 39
www.contesetbricoles.com



Ré-ouvert depuis le 1^{er} juillet

Le musée des Beaux-Arts un lieu qui bouge, qui vous invite...

Depuis le début de l'année 2014, le succès rencontré par les petites animations proposées, la satisfaction du public qui revient et l'intérêt de nouveaux visiteurs (plus de 800 personnes lors de la *Nuit des musées* le 17 mai dernier), une équipe qui s'active à offrir de meilleures conditions d'accueil, un travail en coulisse digne d'une ruche où agents de surveillance devenus polyvalents s'activent dans des tâches en vue de dynamiser les présentations des collections, offrir de nouveaux

accrochages, l'aide précieuse de bénévoles venus en renfort aider au récolement à partir de l'inventaire informatisé des près de 50 000 objets des collections... tout concourt à offrir une image d'un musée qui bouge et prépare sa future métamorphose.

A présent, le travail de vérification des inventaires et de la présence des objets ayant été réalisé (premier récolement décennal abouti), le cadre d'ouverture hebdomadaire va enfin pouvoir être plus large. Dès juillet, le musée sera ouvert au public tous les jours du mercredi au dimanche

(voir informations pratiques).

Pour les plus jeunes, des jeux sont proposés afin d'éveiller le regard en cherchant des erreurs qui se sont glissées parmi des reproductions de tableaux.

Informations pratiques :

Dès juillet 2014,

le musée est ouvert du mercredi au dimanche : 10h-12h30/14h-18h (jusqu'en octobre) ;

10h-12h30 /14h-17h

(de novembre à avril).

Tél. 02 37 90 45 80.

musee.beaux-arts@ville-chartres.fr

Appel au mécénat en faveur d'une restauration de grande ampleur

Métabus, itinéraire d'un tableau : de l'esquisse à sa restauration

L'exposition s'appuie sur la dernière acquisition du musée des Beaux-Arts de Chartres d'un dessin préparatoire de ce grand tableau et au prêt de 3 esquisses du musée des Beaux-Arts d'Orléans de ce même tableau. (exposition présentée du 9 août au 19 octobre 2014).

Léon Cogniet, fils d'un dessinateur en papiers peints, rentre dans l'atelier de Pierre-Narcisse Guérin (1774-1833), en 1812. Il y côtoie Géricault et Delacroix. En 1817, à l'âge de 23 ans, il est le premier élève à remporter le prix de Rome. Parmi les toiles peintes alors, il exécute en 1821 *Métabus roi des Volsques*.

Parmi les autres esquisses connues de ce tableau et exposées à Chartres pour l'occasion, trois prêts temporaires : un lavis d'encre et gouache, un dessin au crayon avec rehauts de blancs, une huile sur toile, tous trois issus du legs Cogniet entrés dans les collections du Musée des Beaux-Arts d'Orléans en 1892.

Nous espérons faire découvrir cet artiste et ce tableau et inciter à participer à sa résurrection nécessaire par une restauration d'envergure, en faisant appel aux dons de particuliers, d'amateurs, d'entreprises et ce avec déduction fiscale possible selon les sommes offertes (remise d'un reçu fiscal).



Théâtre de Chartres

Abonnements

Rendez-vous le 13 septembre !

Le 9 septembre prochain, le théâtre ouvrira la saison avec un spectacle d'humour gratuit (dans la limite des places disponibles). Le 13 septembre, à 10h, la billetterie sera ouverte aux abonnements. Face à l'affluence de l'an passé, Jérôme Costeplane, directeur du TDC, annonce une simplification, tout en confirmant la préférence donnée aux Chartrains.

cartes). C'est une formule très avantageuse : si vous prenez une carte de 5 spectacles à 25 euros, le 5ème est offert. Nous allons aussi mettre davantage de personnel dédié à la gestion du public en attente et au traitement des abonnements au guichet. Cette année aussi, le restaurant Le Grand Monarque s'associe au TDC et proposera une surprise aux Chartrains lors de l'achat de leurs abonnements.

Votre Ville : Après l'épisode des longues files d'attente pour s'abonner au TDC l'an dernier, pourquoi n'avez-vous pas opté pour l'abonnement en ligne sur internet ?

Jérôme Costeplane : C'est une vraie volonté de notre part que de poursuivre les abonnements sous cette forme. Les gens qui viennent prendre leur abonnement au guichet sont en majorité de Chartres. Quand on fait de la vente sur internet, les chartrains deviennent minoritaires. Si nous passions aux abonnements exclusivement sur internet, les Chartrains seraient lésés, or ce sont eux qui permettent au théâtre, par le biais de leurs impôts, de proposer des tarifs aussi attractifs. Le théâtre appartient aux Chartrains et nous souhaitons qu'ils restent largement majoritaires. Nous

gardons bien sûr un contingent de places disponibles individuellement au guichet. La billetterie individuelle sera ouverte le 27 septembre, à 10h.

Votre Ville : Justement, revenons aux tarifs. Aujourd'hui combien coûte réellement le prix d'une place au théâtre de Chartres ?

Jérôme Costeplane : Depuis deux ans nous proposons des spectacles de grande qualité, qui passent par de grandes salles avant de fouler nos planches. Le prix d'achat des spectacles est donc plus élevé qu'il y a quelques années. En parallèle, et face à la qualité de la programmation, le nombre de nos abonnés a lui aussi augmenté. Les tarifs des spectacles que nous proposons ont évolué en fonction de ces paramètres et les spectateurs bénéficient toujours de tarifs très intéressants. Je rappelle qu'une place coûte en moyenne 65€ au théâtre à l'achat et que sur ce montant la Ville prend à sa charge 70% du coût, soit 45€. Le reste du financement émane d'autres structures comme le Conseil Général ou encore le mécénat à hauteur de 5% %, soit 4€. Le montant à la charge du spectateur ne représente que 25% du coût effectif du spectacle, à savoir 16€... Un système avantageux grâce à la Ville.



Photo © David-Morganti

Votre Ville : Cette année, quelles nouveautés proposez-vous pour cette campagne d'abonnements ?

Jérôme Costeplane : Nous avons simplifié les abonnements et proposons cette année une carte de 5 spectacles, avec 5€ de remise sur chaque spectacle (NDLR : possibilité d'acheter plusieurs

Surtitre Théâtre Portail Sud



L'été du Théâtre Portail Sud

Cet été, Le Théâtre Portail Sud part en Avignon à la recherche de perles rares pour vous concocter une nouvelle saison 2014 -2015 qui, nous l'espérons, saura vous plaire.

En attendant, nous avons le plaisir de participer aux Estivales de Chartres et à ses animations gratuites, avec 4 spectacles d'humour

qui auront lieu place Billard (marché couvert), pour ensoleiller votre été.

À tous, nous souhaitons un excellent été.

Mercredi 9 juillet à 21h

One man show
Pierre Diot

dans «Définitivement Allumé»

Mercredi 23 juillet à 21h

One man show
Patrick Peralta

dans «En Crise 3»

Mercredi 6 août à 21h

Une comédie hilarante de Sophie Forte

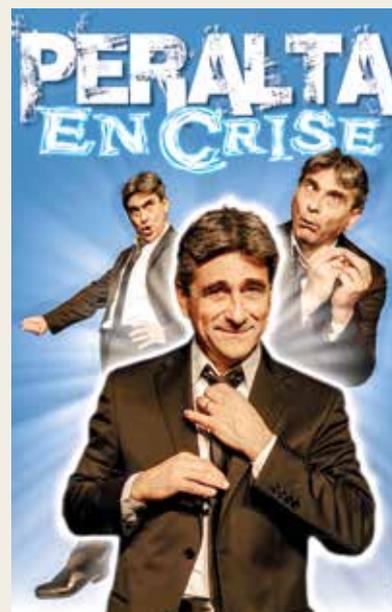
Brock et Claire Gérard

dans «Le Dalai et moi»

Mercredi 20 août à 21h

One man show
Topick

dans «Fou Normal»



Théâtre du Seuil

**Ateliers et spectacles,
c'est reparti
Les inscriptions, c'est
maintenant**

TOUT sur

www.theatreduseuil.com



Venez nous rencontrer
les 6 et 7 septembre
au Salon
des associations

**Les ateliers,
reprise des cours
les 16 et 17 septembre**

Informations et inscriptions le
10 septembre, Chapelle Saint-
Julien.

Débuter, vivre l'expérience du
théâtre est envisageable quel que
soit l'âge.

Il existe en chacun de nous une
part de spontanéité inexploitée.

Jouer c'est prendre plaisir à partager ce que l'on sait et ce que l'on est avec les autres. Après quelques semaines d'exercices sur l'espace, le corps, la voix, la diction, nous aborderons improvisations et lectures. Nous imaginerons et chercherons « un ailleurs » pour construire des personnages et un projet. Nous vivrons l'expérience du public.

> **Éveil Hip-Hop 6-12 ans**

le mercredi de 16h à 17h

Avec Corinne Guillot, capeps
option danse.

*Inscriptions mercredi 10 septembre
à 17h30.*

> **Théâtre 7-11 ans**

le mercredi de 17h15 à 18h30

Avec Ludovic Houvet, metteur
en scène.

*Inscriptions mercredi 10 septembre
à 17h30.*

> **Théâtre 11-14 ans**

le mercredi de 18h30 à 19h45

*Inscriptions mercredi 10 septembre
à 18h30.*

> **Théâtre 15-18 ans**

le mardi de 18h à 19h30

Avec Ludovic Houvet, metteur
en scène

*Inscriptions mercredi 10 septembre
à 18h30.*

> **Hip-hop adultes-ados**

le lundi de 19h45 à 21h45

Avec Corinne Guillot, capeps
option danse.

*Inscriptions mercredi 10 septembre
à 19h30.*

> **Théâtre adultes**

le mardi de 19h30 à 22h

Avec Ludovic Houvet, metteur
en scène.

*Inscriptions mercredi 10 septembre
à 19h30.*

www.theatreduseuil.com

theatre.du.seuil@wanaddo.fr

Renseignements :

tél. 02 37 36 89 30.

2014-1914, Moisson de la Grande Guerre

L'annonce de la mobilisation dans la presse chartraine

Pleins d'entrain ou résignés ?

Le *Journal de Chartres* du 4 août consacre trois pages à l'annonce de la mobilisation générale, *Le Progrès* deux : un sujet, deux approches.

Journal de Chartres du mardi 4 août 1914

Sa Une est centrée sous un énorme bloc-titre :

«*Le conflit européen/L'Allemagne déclare la guerre à la Russie/La mobilisation générale en France/Enthousiasme général/Ordre de Mobilisation générale/Le premier jour de la mobilisation est le dimanche 2 août 1914*». Deux autres titres ponctuent la page : «*Vive la France !*» et «*Une proclamation du président de la République et du Gouvernement à la Nation française*».

La page 2 consacre deux colonnes à «*La mobilisation à Chartres*»

«*Samedi, vers 4 heures, l'ordre de mobilisation générale est parvenu à Chartres. [...] Le tocsin a fait retentir son lugubre son et des clairons de pompiers, partis dans toutes les directions, sont allés publier l'ordre d'amener chevaux et voitures pour les mettre à la disposition de l'autorité militaire [...]. Jusqu'à sept heures, le mouvement en ville a été considérable. On s'abordait, on discutait les conséquences de la mobilisation et on voyait dans tous les groupes des hommes résignés à en finir enfin avec cette menace allemande constamment suspendue au-dessus de nos têtes. [...] Dimanche, pendant que réservistes et territoriaux commençaient à rejoindre leur corps, a eu lieu la réception des chevaux et voitures par l'armée.*



L. Coudray et son épouse

Sur la place des Epars, une commission, composée d'éléments militaires et civils, procédait à la réception des chevaux amenés par les cultivateurs habitant les communes du canton nord de Chartres cependant qu'une autre commission recevait, sur le marché aux chevaux, chevaux et équipages des habitants du canton sud [...]. Des groupes sont arrêtés devant les affiches. On lit à haute voix la proclamation du Président de la République à la nation française et on approuve son attitude énergique et correcte [...]. Les hommes touchés par l'ordre de mobilisation arrivent nombreux ; ils se dirigent aussitôt vers leur casernement où ils sont aussitôt habillés et équipés. Tous montrent beaucoup d'entrain. [...] Les vieux de 1870, qui ont pu constater la situation défectueuse dans laquelle se trouvait l'armée à cette époque, sont émerveillés en voyant l'ordre avec lequel tous les préparatifs sont faits. [...]» La troisième page détaille l'application de l'état de siège dans le département.



Le Progrès
du lundi-mardi
3-4 août 1914

Le gros-titre de la Une : *La conflagration européenne/ L'Allemagne déclare la guerre à la Russie/L'Etat de siège en France/ Le Cauchemar*, n'est développé que sur deux colonnes et sans le mot « mobilisation ». Le reste de la page déroule un texte serré où ressortent : *A la Nation Française !/L'Angleterre est prête à entrer en guerre/Dispositions concernant les étrangers/L'Etat de siège sur tout le territoire français.*

L'annonce de la mobilisation générale est évoquée dans une demi-colonne sans titre, sous l'éditorial :

« Samedi soir, à 5 heures, l'ordre de mobilisation générale de l'armée française était lancé par le Gouvernement, aussitôt affiché sur tout le territoire. C'était mesure de précaution, mais le soir, vers 19 heures, on apprenait Quai d'Orsay, la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie. »

La page 2 mentionne les réactions à l'annonce de la mobilisation :

« On se prépare à Chartres »
A Chartres/Le départ des mobilisés

« Dès samedi matin, les réservistes et les territoriaux qui avaient reçu un ordre individuel se sont rendus à leurs postes ou à la gare prendre les trains

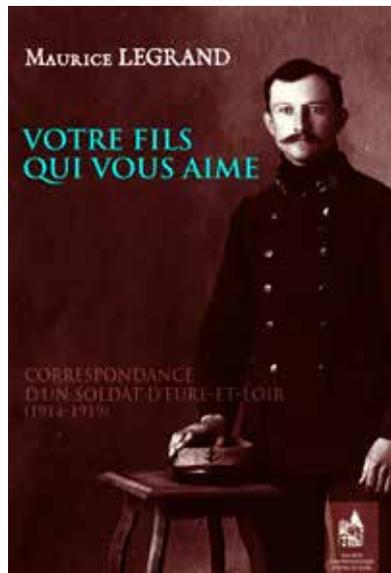


Assis à droite, L. Coudray



J. Chaboche

qui doivent les conduire à destination. En ville, les habitants s'empressèrent de faire leurs provisions et bientôt plusieurs épiceries, pour réorganiser leurs services, doivent fermer leurs boutiques pendant quelques heures. Le soir, à l'heure où parut l'ordre de mobilisation générale, l'animation doubla : une fiévreuse activité s'empara de tous, hommes et femmes, et si quelques-unes de celles-ci eurent un court moment de défaillance, il faut dire à leur honneur qu'elles surent, par la suite, réagir contre leur douleur et se montrer des femmes vraiment françaises. Dimanche, premier jour de la mobilisation, l'animation fut encore accrue par l'arrivée et le départ de réservistes et de territoriaux et des services de réquisition des chevaux et voitures. [...]»



Juliette Clément, Directrice des publications de la SAEL
 SAEL, 1 rue Jehan Pocquet,
 Chartres, 02 37 36 91 93,
 sael28@wanadoo.fr

En préparation :
 Maurice Legrand, *Votre fils qui vous aime, Correspondance d'un soldat d'Eure-et-Loir*, souscription : 26 euros).

Illustrations :
 Joseph Chaboche («Pantalon rouge»), Champrond-en-Gâtine, 1881-1958, classe 1901 ; Louis Coudray, Mainvilliers, 1878-1962, classe 1898 (SAEL, fonds Vattier, cl. J. Clément).

Chartres en toutes lettres ... 33

Chartres sur Mer !

Recevoir de tels courriers a généralement posé question au destinataire. Alors une entrée maritime pour la ville des Carnutes, c'est possible. La preuve...



A part peut-être « l'océan des blés » de Charles Péguy, la mer a toujours été loin de Chartres. Et pourtant ces cachets sont bien réels, mais méritent des éclaircissements. Ils ont été apposés, à Calais, au départ du « Chartres » un transbordeur omnivalent de l'armement naval de la SNCF. Omnivalent, c'est-à-dire capable de s'adapter au pied levé à toutes formes de trafic : pa-

quebot pouvant loger 1400 passagers, car-ferry accueillant 250 voitures ou camions, train-ferry avec une capacité de 900 tonnes de wagons... Inauguré officiellement le 6 mars 1974 (en présence de Marcel Gaujard, alors maire de Chartres), il a effectué les trajets trans-Manche Dunkerque - Douvres, puis Calais - Douvres.

Accidenté en janvier 1990, il sera retiré du service sur ces lignes,

mais on le retrouvera en 1991 participant au dernier convoi de l'opération Daguet, dans le golfe persique.

Ces empreintes n'ont rien de postal, mais c'est « Chartres en toutes lettres » et sont donc pieusement conservées par un Chartrain. Et en plus, elles sentent bon la mer, avec un petit goût de vacances ! Bonnes vacances à vous !

Jean-Francis Ressor
Cercle philatélique Chartrain
philachartres.over-blog.fr

Premier Jour d'un timbre à Chartres

Cela s'est passé en 1969 puis en 1998. Cela se passera en 2014 ! Un timbre-poste sera mis en vente anticipée « Premier Jour » à Chartres !

Le sujet : Charles Péguy. Les dates : 5, 6 et 7 septembre. Le lieu : Office de Tourisme, maison du Saumon... C'est si rare pour nous Chartrains que cela mérite vraiment d'être noté. Le Cercle Philatélique est évidemment sur le coup ! Il présentera, à l'occasion de cette sortie nationale, une exposition intitulée « *Hommage philatélique et chartrain à Charles Péguy* » dans le salon Nicot de l'Office de

Tourisme. La présence d'un bureau de poste temporaire, vous permettra de faire oblitérer votre courrier à l'aide d'une empreinte illustrée, uniquement mise en service dans ce lieu. Vous pourrez également y acquérir les souvenirs philatéliques (une carte et une enveloppe) spécialement créés par le Cercle Philatélique pour la circonstance.

Ne ratez pas cette occasion, ... car y aura-t'il une prochaine ? Et dans combien d'années ?

N.B. : à l'heure de l'impression du magazine, La Poste n'a pas encore communiqué le visuel de ce nouveau timbre Péguy.

Mots fléchés Vacances 2014

Les définitions sur fond jaune se rapportent précisément au thème.

Chart ESTIVALES
23^e édition
soirées estivales
Chartres

Forme d'avoir
Noircirons
Romaine
Disque d'images
Cours côtier
15 août
Sentes Double 5
Illustration
Chaussure d'époque
Déroba Frère de Moïse
« VOTRE VILLE » Juin 2014
Bonnes vacances à vous !
Intelligence Cordiale Pilotes
Go! Seconde grecque
Âge
Volute
Pour Michel Trappeau
Enlevai Renseignai Tir en fin
Mot d'enfant
Chauffe les chipolatas
Drame nippon
Venue de
Vintage
Pas mal !
Immenses
Stratus par exemple
Conspué en phonétique
Enverras sur une île déserte
Bauge
Oiseaux Englouties
Mouvement de jeunesse (initiales)
Tables à calcul
Grand rue
Préviens
Laiteux
Petit gris
Fond du bol
Sortis
Une des quatre
Pige
Aigrettes Au bout de la rue
Liera
Draguée Bar extérieur
Écluse

Solution le mois prochain.

Jeux d'été

Rues mêlées

Dans cette grille, se cachent les noms de toutes ces artères chartraines. Il vous restera quelques lettres, qui, prises dans l'ordre, vous donneront le nom de cet homme né à Chartres il y a 200 ans.



E	R	G	I	E	N	I	E	L	E	D	A	M
S	C	O	U	R	O	N	N	E	R	I	P	S
U	H	H	S	E	S	I	A	U	O	R	D	A
E	E	O	A	E	H	S	A	N	U	R	E	I
R	V	T	I	R	R	N	B	O	L	E	L	N
D	R	E	N	I	L	A	L	I	I	M	A	T
N	E	L	T	A	B	E	I	T	E	E	C	E
E	F	D	A	N	L	L	S	E	R	N	R	X
C	E	E	I	I	E	R	O	P	S	Y	O	U
E	U	V	G	M	R	O	P	T	E	U	I	P
T	I	I	N	E	I	E	E	T	T	G	X	E
R	L	L	A	S	O	U	R	S	A	E	U	R
O	L	L	N	T	T	R	O	E	N	E	S	Y
P	E	E	E	I	R	I	A	M	N	Z	R	D
O	S	C	R	T	S	R	A	P	E	E	E	R
I	A	L	E	E	F	L	E	U	R	S	Y	E
T	L	E	Z	P	L	F	A	M	I	N	U	V
O	I	R	E	C	H	E	V	R	E	S	C	E
U	L	C	S	R	I	O	V	R	E	S	E	R

Rues

- Ablis
- Ane-Rez
- Blériot
- Blottes
- Couronne
- Delacroix
- Écuyers
- Famin
- Flours
- Guynemer
- Leclerc
- Madeleine
- Orléans
- Pétion
- Porte Cendreuse
- Rechèvres
- Réservoirs
- Repos
- Reverdy
- Roseraie
- Rouliers
- Saint-Exupéry
- Sours
- Tannerie

Allées

- Chèvrefeuilles
- Poitou
- Troènes

Avenue

- Neigre

Boulevard

- Charles Péguy

Impasse

- Petit Séminaire

Place

- Drouaise
- Épars
- Hôtel de ville
- Mairie
- Saint-Aignan
- Spire

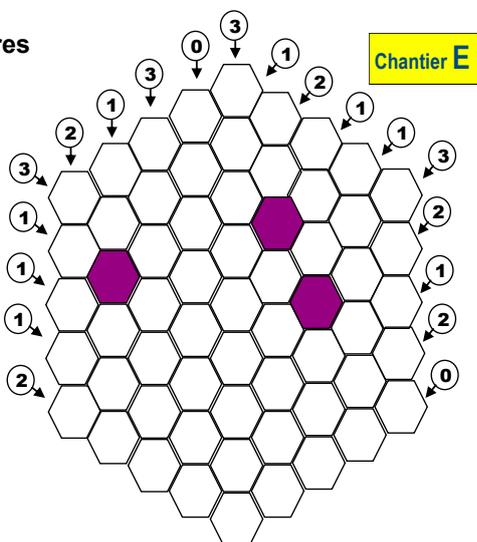
Pavés de Chartres

Voici le plan pour disposer 13 pavés de couleur sur cette terrasse. Il y en a déjà 3 !

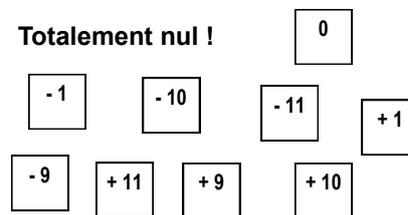
À vous de placer les dix autres !

Pour vous aider on vous donne le nombre de pavés à placer dans certains alignements.

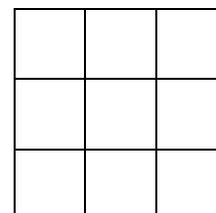
Mais attention : les pavés de couleur ne se touchent jamais...



Totalement nul !



Il suffit de replacer les carrés chiffrés ci-dessus dans les cases du tableau, de façon à ce que le total de chaque ligne, chaque colonne et chaque diagonale soit égal à zéro !



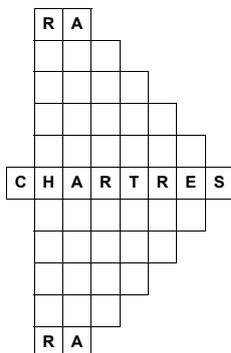
Solutions

Du soleil à ... Chartres

De Ra (soleil égyptien) à Chartres, il n'y a que quelques lettres de différence...

En ajoutant une lettre puis en retirant une vous irez de Ra à Chartres, puis de Chartres à Ra...

Bon voyage !



Pour vous aider, voici des définitions pour les mots intermédiaires, définitions données, non pas dans l'ordre de la grille mais par ordre alphabétique.

- 1) ...ou bus.
- 2) parfois à jouer.
- 3) grand chez la danseuse.
- 4) petit à l'opéra
- 5) loupés.
- 6) défaut
- 7) peur du comédien
- 8) faire un trait

Énigme

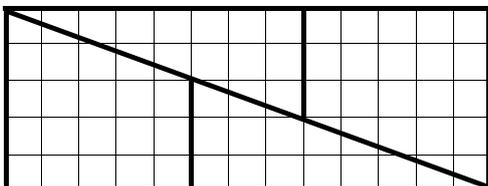
Elsa, Rose, Laure, Anne, Yves Hersaire, sont frère et sœurs. Chacun pratique un sport en compétition : basket-ball, football, handball, tennis ou tennis de table. À vous de retrouver lequel en vous aidant des 3 indices ci-dessous.

- 1) Il faut un ballon à Elsa, Rose et Yves.
- 2) Le ballon de Rose est plus gros que celui de Yves.
- 3) Elsa et Rose jouent rarement à l'intérieur.

Le carrectangle !

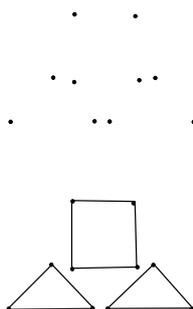
Après avoir reproduit et découpé les 4 morceaux de ce rectangle (formé de 13 x 5 petits carrés donc 65), vous les disposez (sans les retourner) pour en faire un carré. Ça y est ! Vous avez réussi. Bravo !

Mais regardez bien : êtes-vous certain de ne rien avoir perdu ???



Timbres en vrac !

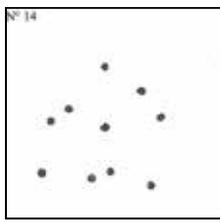
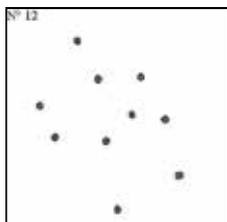
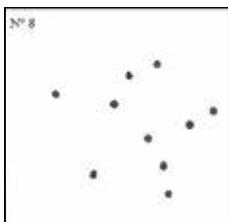
Les 3 timbres illustrés sont bien alignés et on a marqué leurs sommets par des points.



Malheureusement, dans les cases ci-dessous, ils ont glissés et se chevauchent.

À vous de retrouver leurs emplacements respectifs en traçant leurs contours.

Attention : chaque point ne doit être utilisé qu'une seule fois.

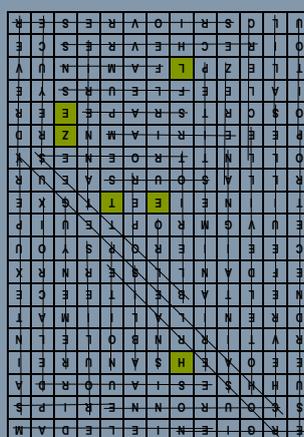


- Yves = handball
Anne = tennis de table
Laure = tennis
Rose = basket-ball
Elsa = football

Énigme



Les lettres non utilisées vous donnent le nom de HETZEL. Pierre-Jules Hetzel est né à Chartres en 1814. Éditeur (de Jules Verne entre autres), il a aussi écrit pour les enfants sous le pseudonyme de FJ Stahl.



Rues mêlées



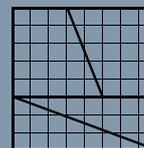
-10	+9	+1
+11	0	-11
-1	-9	+10

ici une solution parmi d'autres.

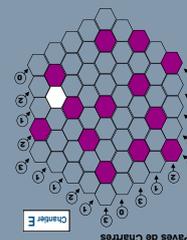
Totalement nul !

Du soleil à ... Chartres

Je suis pratiquement carré mais mes côtés ne sont pas égaux. Le lecteur qui le renvoie à « Valeur Vélo » est prêt de renvoyer à moi d'urgence !



Le carrectangle !



Prévention canicule

Une canicule est une vague de chaleur de plusieurs jours, au cours de laquelle la température dépasse 35°C en journée et ne descend pas en dessous de 20°C la nuit.

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs. Protégez-vous de la chaleur et évitez de vous déshydrater. Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de la Mairie.

Contactez le Centre Communal d'Action sociale pour actualiser votre situation au 02 37 18 47 00.

Stages sculpture en juillet

Venez entre amis, entre collègues, découvrir une activité qui réunit dans le lâcher-prise créatif. Inscrivez-vous à un stage découverte de la terre et découvrez l'apprentissage d'une technique ancestrale dite du colombin. Vous réaliserez à cette occasion un rafraîchisseur à bouteille, objet insolite et très fonctionnel.

Groupe limité à 4 adultes de 17h à 20 h : mercredi 2, jeudi 3, vendredi 4, mercredi 9, jeudi 10, vendredi 11, mercredi 16, jeudi 17 et vendredi 18 juillet.

Contactez MAIA tél. 06 33 94 02 73 maia.sculpteur@gmail.com www.maia-sculpteur.com

Fédération

Départementale familles de France d'Eure-et-Loir

Nouvelle permanence : l'antenne 28 du Comité national d'information sur les drogues se tient à la disposition des familles et des jeunes, chaque mercredi de 14h à 17h, 19 place Saint-Louis à la Madeleine.

Contact tél. 02 37 33 05 64 e-mail : famillesdefrance.28@wanadoo.fr site : www.famillesdefrance28.new.fr

Sorties de l'association des amis du Musée des Beaux-Arts de Chartres

Jeudi 3 juillet

Exposition à l'Institut du Monde Arabe : « *Il était une fois l'Orient Express* »

Le plus mythique des trains vient de faire halte sur le parvis de l'IMA. Le visiteur entreprend son parcours sur un quai de gare reconstitué le long du train, avant de découvrir l'atmosphère luxueuse et feutrée qui accompagnait le voyageur tout au long d'un périple à la découverte de l'Orient.

« *Le Parc de Bagatelle* »

Créés en 1775, le Parc et le Château de Bagatelle ont été construits à la suite d'un pari entre la reine Marie-Antoinette et son beau-frère le Comte d'Artois. En plus des arbres gigantesques et d'une flore variée, les petits ponts, les rochers, les grottes, les miroirs d'eau et les cascades artificielles ajoutent du charme et du romantisme au lieu.

Samedi 26 juillet

« *Le Château de La Malmaison* »

Acquis en 1799 par Joséphine et Napoléon Bonaparte, ce château est un exemple unique pour son décor et son mobilier de style consulaire. Après son divorce, en 1809, Joséphine continua à vivre dans cette demeure jusqu'à son décès le 29 mai 1814.

« *Le Musée Fournaise et l'Île des Impressionnistes* »

La maison Fournaise était au XIX^e siècle un véritable repaire d'artistes, peintres et écrivains. Pierre-Auguste Renoir y a peint « *Le déjeuner des canotiers* ». Situé dans les anciens greniers d'une guinguette, le musée présente des tableaux des petits maîtres des bords de Seine.

Aadhérents pris en charge avec un autocar qui part de Lucé, Chartres Centre et Chartres La Madeleine. Visites commentées par des guides conférenciers issus de l'École du Louvre. Retour en autocar le soir sur Chartres

Stage d'Arts Plastiques du 7 au 11 juillet

Les Amis du Musée des Beaux-Arts organisent un stage d'arts plastiques du 7 au 11 juillet sous la direction de Bruno Robillard pour Réaliser un carnet de croquis sur le terrain.

Renseignements auprès de Bruno Robillard 02 37 21 91 14.

Samedi 23 août : balade en covoiturage dans le Perche.

Pour tout renseignement écrire à amismuseechartres@orange.fr ou téléphoner le mercredi après-midi au 02 37 36 25 60 pendant le permanence 5 Cloître Notre-Dame à Chartres de 14h 30 à 17 heures (Pas de permanences pendant les vacances scolaires).

Solidarité Prémas !

L'association SOS Préma Eure-et-Loir, créée en 2004, soutient les parents d'enfants prématurés qui ont besoin de layette adaptée à leur taille.

Le service animation seniors du CCAS de la Ville de Chartres, en partenariat avec les cours de coupe et couture du CCAS de la Ville de Chartres, a recensé des volontaires qui ont un savoir faire en couture et tricot pour confectionner, créer des trousseaux de vêtements adaptés et aider les parents de grands prématurés hospitalisés en néonatalogie à l'hôpital de Chartres.

Le groupe se réunira début juillet pour une première rencontre et l'atelier « Doigts de fée » démarrera en septembre. Un appel est lancé pour un besoin de chutes de tissus 100 % coton et de laines standards 100 % acrylique ! Même des pelotes déjà entamées !

Contactez le service animation seniors du CCAS au 02 37 18 47 23.

Coordonnées de l'association : SOS Préma 0811 886 888 (prix d'un appel local). Antenne de Chartres : antenne28-1@sosprema.com

RST28/Réseau Addictions 28

Réunions d'aide à l'arrêt du tabac. Gratuit. Prochaines réunions à Chartres : samedi 5 juillet

à 11 h, mardi 9 septembre à 17 h 30.

Réunions « Gestion du stress par la relaxation ». Gratuit.

Prochaines réunions à Chartres : lundi 7 et lundi 21 juillet à 17 h 30, lundi 8 septembre et lundi 22 septembre à 17 h 30.

Réunions « Tabac, cuisine et diététique ». Gratuit. Prochaines réunions à Chartres : vendredi 25 juillet à 17h, vendredi 26 septembre à 17h.

Renseignements et inscriptions :
RST28/Réseau Addictions 28
au 02 37 30 31 05.

Information aux Tuteurs Familiaux

Tuteur ou curateur d'un membre de votre famille, vous souhaitez avoir des informations ou un soutien technique, le service Information aux Tuteurs Familiaux de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) vous informe et vous soutient par téléphone ou lors de rendez-vous, 6 rue Charles Coulombs à Chartres.

Pour tout renseignement,
tél. 02 36 15 90 00
ou itf@udaf28.fr

Permanence consommation de la fédération des familles rurales d'Eure-et-Loir

La permanence consommation de la fédération des familles rurales d'Eure-et-Loir est ouverte à tous pour l'obtention d'information et ouverte aux adhérents pour l'aide au traitement de litige. Permanence consommation destinée aux particuliers : information générale du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h, traitement des litiges sur rendez-vous les vendredis de 9h à 17h.

Contact : 02 45 26 01 30 -
fd.eureetloir@famillesrurales.org



Le prix de la bonne humeur pour les archéologues de Chartres

19 archéologues de la Ville de Chartres ont participé ce week end à la coupe du monde des archéologues (coupe rassemblant 49 équipes de 10 nationalités différentes), à Bonn en Allemagne. Malgré de bons matchs, les Chili con Carnutes ne finissent que 42^e de la Winkelmann cup. Mais ils ne reviennent pas les mains vides. En effet, les organisateurs ont décerné à Chartres et à l'ensemble des équipes françaises, le 1^{er} prix pour l'ambiance et la bonne humeur des supporters pendant les matchs. Bravo aux Chili con Carnutes.

Ronde de Chartres

La Ronde de chartres se produira le samedi 5 juillet au portail Sud de la cathédrale à 16h, puis place Marceau, à 16h45, en deuxième partie.

La Ronde de Chartres entretient des relations d'amitié avec différents pays d'Europe et, en particulier, la Norvège. Elle reçoit cette année les groupes de Sotra et Fana (près de Bergen) du 4 au 11 juillet.

Ateliers d'été de la Poêle Percée

La Galerie des Petits Artistes sera ouverte tous les samedis de juillet, de 14h30 à 16h30. Au programme pour les enfants entre 5 et 11 ans : dessin, peinture, mosaïque, modelage, sculpture.

Ateliers de la Poêle Percée,
9 rue de la Poêle Percée
à Chartres.

Renseignements :
tél. 06 72 80 02 69
art.ateliers28@gmail.com

Solution du mois	C	E	N	A	L						
	N	O	T	R	E	D	A	M	E		
	R	O	S	A	C	E	V				
	A	P	P	E	N	D	I	C	E		
J	E	N	O	E	T	O	R	E			
D	E	S	S	E	R	T	E	G	U	I	
O	H	B	E	A	T	S	R	Y	A	D	
A	P	I	T	E	S	T	A	N	E		
A	N	C	R	A	I	E	N	O	T	A	
N	D	E	M	O	I	D	I	E	M		
E	S	Y	N	O	P	S	I	S	B		
O	B	I	L	S	D	R	E	C	U		
B	E	R	C	A	E	T	C	A	I	L	
A	R	A	S	E	R	E	S	U	M	A	
R	U	R	E	C	O	I	S	E	T		
E	C	O	T	U	N	P	E	N	O		
G	E	R	E	R	A	V	E	R	T	I	
A	E	M	P	I	E	R	R	E	R		
B	E	L	L	E	V	E	R	R	I	E	R



Tribunes de l'opposition



Le futur de nos enfants improvisé

La façon dont l'équipe municipale a géré le projet des rythmes scolaires est critiquable à bien des égards.

Les parents ont été trompés. En février 2013, le maire obtenait de ses élus le report de l'application de la loi Peillon à septembre 2014, le temps de la « concertation ». En novembre 2013 les parents sont consultés par questionnaire sur des propositions d'horaires. En janvier 2014 les élus prennent la décision d'appliquer la loi Peillon « *Si on met en place ces nouveaux rythmes, c'est parce qu'on n'a pas le choix. C'est quelque chose auquel on n'adhère pas vraiment, mais nous devons appliquer la décision du ministère* » expliquait l'adjointe aux affaires scolaires. Cela n'a pas duré ! En avril, le maire annonce qu'il n'appliquera pas la réforme. Une campagne de désinformation et de propagande est orchestrée à travers tous ses médias, dont l'Echo du maire. Il a fallu que le préfet lui rappelle qu'aucun territoire ne peut échapper aux Lois de la république. Contraint de faire l'inverse de ses promesses, le maire donne 4 jours aux parents pour se prononcer sur un nouveau scénario. Presque deux années de concertation (!) pour arriver à un projet imposé de force et payant pour les parents.

Les arguments pour ne pas faire ne sont pas recevables. Près de 95% des communes avaient déposé un projet d'application de la réforme en mai 2014, selon les dispositifs du décret Peillon. Des communes rurales pouvaient éprouver des difficultés. Mais Chartres n'a pas assez travaillé, et l'adjointe a déclaré à plusieurs reprises « ne pas savoir faire » pour justifier son choix de ne pas vouloir faire. La raison principale est financière. Madame DORANGE estime à 2000 le nombre d'élèves qui resteront le vendredi après-midi aux temps d'activités périscolaires. Elle estime le coût à 150€ par élève par an. A cela, il faut décompter les 50€ d'aide de l'Etat. La charge pour la mairie est donc estimée à 200 000€, **soit 0,2% du budget de la ville** ! Mais loin de faire cet « effort » pour nos enfants, à Chartres les parents devront payer environ **12€ par mois, soit 120€ par an... le calcul est simple, le coût pour la mairie sera de 0€, voire profitable !**

Au final, cette municipalité bafoue les intérêts des enfants. Les élèves conserveront 6h d'enseignement par jour, contrairement aux 5h30 préconisées. Ils ne pourront pas tous profiter des activités du vendredi après-midi. Tout le bénéfice attendu de la réforme Peillon est balayé par des mesures idéologiques et purement comptables.

Ces rythmes sont expérimentaux pour **3 ans maximum** comme le stipule le décret Hamon. Les parents devront rester très attentifs à leur application dès la rentrée. Les élus de l'opposition n'accepteront pas une application au rabais comme elle se dessine aujourd'hui.

En attendant septembre, nous souhaitons à vos chers enfants et vous-même de bonnes vacances.

L'équipe de Réunir Chartres

Catherine Maunoury, David Lebon, Eric Chevéé,
Sandra Renda, Noël Billard, Nicole Sirandré
reunirchartres@gmail.com

Tribune de la majorité

Tribune de Front de gauche

Les pompiers pyromanes

La réforme des rythmes scolaires sera appliquée à Chartres à partir de la rentrée prochaine selon les dispositions du décret Peillon, largement revu et corrigé par le décret Hamon. Il n'est pas de la compétence du Conseil Municipal de Chartres de dire si la semaine de quatre jours et demi ménage davantage les intérêts de l'enfant que la semaine de quatre jours.

La municipalité de Chartres a respecté en la matière toutes les procédures de concertation, et laissé la décision finale aux votes des conseils d'écoles maternelles et élémentaires dans la ville.

Ce journal vous a donné plus haut tous les détails nécessaires.

Cela n'a pas empêché l'opposition, en l'occurrence les élus de la liste socialiste Maunoury-Lebon, de dénoncer la pratique de la majorité en la matière. Faut-il rappeler à ces pompiers pyromanes que toute l'affaire naît un jour dans le secret du bureau de monsieur Peillon, idéologue socialiste bien connu, et alors Ministre de l'Éducation Nationale.

N'étant pas à une imprécision ou à un mensonge près, nos adversaires qualifient ce « décret » de « loi ». Si cela avait été une loi, son texte aurait été débattu longuement, il aurait fait l'objet d'une étude d'impact. Or des milliers de communes de la France entière, de gauche comme de droite, se sont rebellées contre ce texte inapplicable, coûteux pour les finances communales et donc pour les impôts des citoyens. Cela a valu à monsieur Peillon d'être débarqué du gouvernement. Son successeur, monsieur Hamon, a donc sorti dans l'urgence un autre décret, enfin applicable concrètement.

Nous renvoyons avec ironie nos socialistes chartrains à la lecture du texte obscur de leur programme électoral sur ce sujet. Ce galimatias témoignait seulement de leur gêne immense devant un décret autoritaire et bâclé, qui avait réussi l'exploit quasiment unique de rassembler contre lui les directeurs d'écoles, les enseignants, les parents d'élèves et les élus. Sans parler des contribuables, dont ces gens-là ne parlent jamais...

Aujourd'hui, toute honte bue, et malgré leur défaite écrasante, ils récidivent en nous accusant d'être trop ménagers des deniers publics. En les lisant, si vous les comprenez, vous ne vous étonnez plus de l'état des finances de notre pays. Ni du recul de la France dans les classements internationaux mesurant la performance éducative.

Les élus de la majorité municipale

Tribune du Front National

Déclarations Préalables déposées		
BENOIT SEGUR	8 RUE DU CHENE DORE	TRAVAUX DE SURÉLÉVATION ET DIVERS
COURT FREDERIC	92 RUE DE SOURS	TRAVAUX DE CLÔTURE
DUCLOS NICOLAS ET CHESNEAU MANON	39 RUE DE LA ROSERAIE	RÉALISATION EXTENSION
GOUSSARD RENE	33 RUE DES CHAISES	REPLACEMENT CLÔTURE SUR RUE
AXIANE MEUNERIE	8 RUE DU MOULIN DE LA BARRE	MODIFICATION CLÔTURE
MARIE-ELISE POINTEREAU	11 RUE VINTANT	DIVISION PARCELAIRE POUR LOT A BATIR
KARL ANNIE	20 RUE DU PUIITS DROUET	POSE D'UNE LUCARNE
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES	5 RUE DE L ABREUVOIR SAINT JEAN	REPLACEMENT COUVERTURE ET MISE EN PLACE FENÊTRE DE TOIT
AFUL DU C. COMMERCIAL CHARTRES	AVENUE MARCEL PROUST	MODIFICATION DE FAÇADE
PAUMIER JEANNETTE	24 RUE DU MOULIN A VENT	RÉALISATION D'UNE VÉRANDA
CHARTRES POIDS LOURDS	17 - 19 RUE RENE CASSIN	EXTENSION ABRI DE STOCKAGE
GUYONNOT ANTOINE ET BOUCHER EMILIE	28 RUE CHAUDAUDRET	EXTENSION MAISON HABITATION ET REPLACEMENT DE MENUISERIES
SOURIAU JEAN-LUC	89 BIS RUE DE SOURS	MODIFICATION DE FAÇADES
MESNARD ISABELLE	28 RUE D ABLIS	REFECTION PIGNON DEPENDANCE
LEFEVRE ODILE ET LIONEL	15 RUE JULES COURTOIS	CHANGEMENT DES FENÊTRES ET DE LA PORTE D'ENTREE
ABAD JEAN BAPTISTE	44 RUE RABUAN DU COUDRAY	REHAUSSEMENT MUR DE CLÔTURE
DENIS LAURENCE	22 AVENUE NEIGRE	INSTALLATION D'UNE TERRASSE SUR POTEAUX
CHARTRES HABITAT	25 RUE DES BAS BOURGS	INSTALLATION DE VOILETS ROULANTS
CHARTRES HABITAT	8 PLACE FRANCOIS RABELAIS	INSTALLATIONS PERSIENNES COULISSANTES
BRES MARIE-THERESE	9 RUE DES PETITS BLES	REPLACEMENT COUVERTURE APPENTIS
PATRY CHRISTELLE	23 BIS RUE DU MARECHAL LECLERC	CRÉATION BAIE COULISSANTE
SARL ADVAL	32 RUE DES PTES FILLES DIEU	DIVISION PARCELLAIRE
DUMONT BRUNO	11 IMPASSE DE CIVRY	REPLACEMENT PORTE VITREE ET 2 FENÊTRES
BOUFFARD CATHERINE	1 RUE VIOLETT LE DUC	CONSTRUCTION D'UNE VÉRANDA
RICHARD PASCAL	9 RUE PARMENTIER	REFECTION TOITURE ET RAVALEMENT FAÇADE
DURAND MICKAEL	39 RUE GASTON COUTE	TRAVAUX D'EXTENSION
LA STRASBOURGEOISE	2 RUE NOEL PARFAIT	RAVALEMENT DE FAÇADE
CINTRAT SANDRINE	20 RUE DES CHANGES	MISE EN PEINTURE FAÇADE COMMERCIALE ET BARDAGE
FARON JEAN-LUC	46 RUE DU CLOS DU FOUR	MODIFICATION FAÇADE
PAMUK SEVGI	46 BIS RUE DU REPOS	TRAVAUX DE CLÔTURE
SCI TURMA	18 RUE DE VILLAINES	EXTENSION ET DÉMOLITION ABRI ET REPLACEMENT FENÊTRE DE TOIT
SCI TURMA	18 RUE DE VILLAINES	CHANGEMENT MENUISERIES ET COUVERTURE HABITATION
VOGELE ANOUCHKA	30 RUE DE RECHEVRES	CRÉATION PORTAIL
LABARTHE PIOL JEAN-MARIE	55 RUE DE REVERDY	CRÉATION PORTAIL
VARTANIAN ET GILLARD	5 RUE DES POULIES	REMISE EN PEINTURE DE MENUISERIES EXTÉRIEURES
WAGNER PASCAL	42 RUE DE LAUNAY	MODIFICATION CLÔTURE
DERKERF DANIELLE	9 RUE DE LA ROSERAIE	POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
PRAT JEAN PIERRE	25 RUE DU GRAND SENTIER	TRAVAUX DE CLÔTURE
CFA BTP CENTRE	2 RUE VLAMINCK	REPLACEMENT MENUISERIES EXTÉRIEURES
HATTON	12 RUE MARCEL BLANCHARD	TRAVAUX DE CLÔTURE
LHOMME JEAN JACQUES	38 RUE VINCENT CHEVARD	CRÉATION PORTAIL ET PORTILLON
THOMMES ANDRE	5 RUE JEAN VIGO	MODIFICATION DE FAÇADE
Déclarations Préalables délivrées		
ANTONIO DOS SANTOS SOUSA	37 RUE DE RECHEVRES	POSE DE CHAPERONS SUR MURET ET REPLACEMENT BARRIERES
L'ILOT DELICES	96 BIS RUE DES GDES FILLES DIEU	MISE EN PLACE ABRI DE JARDIN
FONCIA BRETTE	36 A 38 BOULEVARD CHASLES	TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADES
ROSADO LAURELINE	5 BIS RUE HENRY DUNANT	RAVALEMENT DE FAÇADE ET REMISE EN ÉTAT DE LA COUVERTURE
N'GUYEN HELENE	70 RUE DU BOURGNEUF	MISE EN PLACE D'UNE PISCINE
CHEVROLLIER VINCENT	6 PLACE SAINTE FOY	REPLACEMENT DE 2 FENÊTRES
VEDIE HUGUES	118 RUE DU FAUBOURG ST JEAN	DÉMOLITION DÉPENDANCES ET RECONSTRUCTION RÉNOVATION

SCI MOJITO	24 RUE DES BAS MENUS	CHANGEMENT DE DESTINATION
CAPELL FRANCOIS	12 RUE DE FRESNAY	REFECTION PIGNON DROIT ET RAVALEMENT
MOREIRA CARLOS	22 RUE VINTANT	CONSTRUCTION D'UNE VÉRANDA
CHABOCHE CHRISTIAN	71 RUE HENRY DUNANT	REPLACEMENT PARTIE COUVERTURE + RÉALISATION ABRI JARDIN
LONGLUNE MARGOT	29 AVENUE TEXIER GALLAS	TRAVAUX D'EXTENSION
CONSORTS LEBRUN	81 RUE DU BOURGNEUF - 36 RUE DES PRIMEVERES	DIVISION PARCELLAIRE
VILLE DE CHARTRES	2 TERTRE DE LA POISSONNERIE	REPRISE DU MUR DE CLÔTURE
ANDRE PATRICK	13 RUE DU CHEVAL BLANC	REPLACEMENT 3 FENÊTRES DE TOIT
SCI EMILIE	14 RUE EDMOND POILLOT	CRÉATION D'UN CHÂSSIS VITRE
COLLÈGE SAINTE MARIE	3-5 RUE DES MARAIS	AMÉNAGEMENT RAMPE D'AXES - MODIFICATION DE FAÇADE
TRIBOUILLET BENOIT	5 RUE DU CLOS L'ÉVÊQUE	MODIFICATION FAÇADE
LE GALL GOHAN	64 RUE DES GDES FILLES DIEU	EXTENSION GARAGE
FARMAGHI SAID	20 RUE DE L'ESPÉRANCE	REPLACEMENT PORTAIL
CERCEAU SYLVAIN	9 PLACE ANATOLE FRANCE	RÉALISATION ABRI DE JARDIN
AUXANT DENIS	56 RUE GASTON COUTE	POSE D'UNE FENÊTRE DE TOIT
LE BÂTONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS	7 RUE DU CARDINAL PIE	REPLACEMENTS VOLETS
EURL B&B SOUPE	7 RUE DE LA COURONNE	MODIFICATION FAÇADE ET DÉMOLITION TERRASSE
DENIS BUTTEAU	44 BOULEVARD CHASLES	REPLACEMENT FENÊTRES
CHASSONNERIE DIDIER	7 RUE GALILEE	POSE D'UNE FENÊTRE DE TOIT
CELLIER RAYMONDE	3 RUE DU REPOS	CHANGEMENT MENUISERIES
BISTROT LE SULLY -	20 RUE DU SOLEIL D OR	RAVALEMENT DE FAÇADE
PATRICK LE GOFF	21 PLACE DU CYGNE	MISE EN PEINTURE FAÇADE ET POSE STORE BANE
GOUSSARD RENE	33 RUE DES CHAISES	REPLACEMENT CLÔTURE SUR RUE
AXIANE MEUNERIE	8 RUE DU MOULIN DE LA BARRE	MODIFICATION CLÔTURE
KARL ANNIE	20 RUE DU PUIITS DROUET	POSE D'UNE LUCARNE
BRES MARIE-THERESE	9 RUE DES PETITS BLES	REPLACEMENT COUVERTURE APPENTIS
BOUFFARD CATHERINE	1 RUE VIOLETT LE DUC	CONSTRUCTION D'UNE VÉRANDA
Permis de Construire déposés		
HUSSON CHRISTIAN ET CHRISTINE	11 RUE DES COMTESSES	CONSTRUCTION MAISON INDIVIDUELLE
GIRARD CHRISTIANE ET ALAIN	120 BIS RUE DU FAUBOURG ST JEAN	CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET ATELIER ET MODIFICATION D'UNE ANNEXE
MARTINS COELHO NELSON	ZAC LES HAUTS SAUMONS (ÎLOT 17/ LOT 9)	CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE
SARL L'ATIKA	12 PLACE BILLARD	AGRANDISSEMENT COMMERCE
VILLE DE CHARTRES	RUE GEORGES BRASSENS	CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE
SCCV DES BALCONS DE LA ROSERAIE	RUE DE LA ROSERAIE	CONSTRUCTION ENSEMBLE IMMOBILIER
BROSSE MADELEINE	RUE ANDRE THOUIN	CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE
DARRAS JEAN-MARIE	51 RUE DES COMTESSES	EXTENSION ET SURÉLEVATION MAISON
DE VILLELE MARIE-ANNE	9 AVENUE TEXIER GALLAS	RÉHABILITATION, EXTENSION HABITATION ET DÉMOLITION GARAGE
MUNIZ LEANDRE	28 RUE DES CHAISES	POSE D'ABRI DE JARDIN
DEROUET FRANCK	RUE JULES COURTOIS	CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE
Permis de Construire délivrés		
CHARTRES DÉVELOPPEMENTS IMMOBILIERS	ZAC DE BEAULIEU - Lots 27a et 27b	CONSTRUCTION DE BATIMENTS DE COMMERCES ET LOGEMENTS (PC MODIFICATIF)
CHARTRES AMÉNAGEMENT	12 RUE DU BOURGNEUF	RÉHABILITATION D'UN COLLÈGE DÉSAFFECTÉ EN CENTRE DE LOISIRS
SOMIVAL - MR LE GUEN JACQUES	62 RUE SAINT CHERON	CRÉATION ASCENSEUR EXTERNE POUR MISE EN ACCESSIBILITÉ DU LYCÉE FULBERT
VILLEFOURCEIX PIERRE	48 RUE SAINT PIERRE	EXTENSION D'UNE MAISON D'HABITATION APRÈS DÉMOLITION
SNCF - ÉTABLISSEMENT VOYAGEURS CENTRE	IMPASSE DES VAUROUX	CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT TECHNIQUE
SCI L'ARDOISIÈRE	9 RUE CHARLES COULOMBS	AMÉNAGEMENT D'UN PLANCHER DE STOCKAGE SUR OSSATURE EXISTANTE
LAURENT MARC	6 RUE DE LA MARE AUX MOINES	EXTENSION HABITATION ET DÉMOLITION

COMPTE RENDU SUCCINCT ET ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 20 JUIN 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence M. Jean Pierre GORGES, Député-Maire de Chartres :

DESIGNE Monsieur Alain CONTREPOIS, Secrétaire de séance

Etaient présents :

Monsieur GORGES, Député-maire

Madame FROMONT, Monsieur MASSELLUS, Madame DORANGE, Monsieur GUERET (à partir de la délibération 14) ; Madame DUTARTRE, Monsieur TEILLEUX, Madame BARRAULT, Madame VINCENT, Madame MESNARD, Monsieur GORGE, Adjoints au Maire.

Madame CHEDEVILLE, Monsieur CONTREPOIS, Monsieur BONNET, Madame CRESSAN, Madame DEVENDER, Monsieur DUVAL, Madame ELAMBERT, Monsieur MAYINDA-ZOBELA, Madame MOREL, Monsieur PIERRAT, Monsieur ROLO, Madame VENTURA, Monsieur YASAR, Monsieur LEBON (jusqu'à la délibération 41), Madame RENDA, Monsieur CHEVEE (jusqu'à la délibération 41), Monsieur BILLARD (jusqu'à la délibération 4), Monsieur BRIERE-SAUNIER (à partir de la délibération 3) ; Monsieur BARBE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

M. GUERET par pouvoir à Mme FROMONT jusqu'à la délibération 13
M. GEROUDET par pouvoir à Mme VINCENT
M. MALET par pouvoir à M. MASSELLUS
M. BREHU par pouvoir à Mme DORANGE
Mme GAUJARD par pouvoir à M. BONNET
M. LHULLIERY par pouvoir à Mme DUTARTRE
Mme MILON par pouvoir à Mme MESNARD
Mme SIRANDRE par pouvoir à M. LEBON (jusqu'à la délibération 41)
Mme MAUNOURY par pouvoir à Mme RENDA
Etaient absent :
Mme FERRONNIERE

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2014 a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention)

FINANCES ET PROSPECTIVE

1. Cession d'actions de la SEM Chartrexpô à Chartres métropole

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 1 voix contre (M. BARBE), 6 abstentions (Mmes SIRANDRE, RENDA, MAUNOURY, MM. BILLARD, CHEVEE, LEBON)

AUTORISE la cession de 120 880 actions de la SEM Chartrexpô à Chartres métropole au prix unitaire de 18.20 euro.

PREND ACTE qu'à l'issue de l'opération, la Ville conservera 9% du capital de la société et un représentant à son Conseil d'Administration

2. Compte de gestion 2013 – Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part pour tous les budgets (Budget principal, Budget Tourisme Loisirs, Budget Parcs de stationnement souterrain, Budget Activités soumises à TVA, Budget Pompes Funèbres, Budget Restauration, Budget Aménagements et Budget Archéologie).

3. Compte administratif 2013 – Bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 8 abstentions (Mmes RENDA, MAUNOURY, SIRANDRE, MM. BILLARD, CHEVEE, LEBON, BARBE et BRIERE-SAUNIER), M. le Maire ne prend pas part au vote.

ADOPTÉ le Compte Administratif 2013,

PREND ACTE de la présentation du bilan des acquisitions et des cessions intervenues en 2013 et annexé à la présente délibération au sein du document budgétaire.

4. Affectation des résultats – Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions (MM. BARBE, BRIERE-SAUNIER)

AFFECTE le résultat de fonctionnement des différents budgets de la manière suivante :

5. Budget supplémentaire 2014 – Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 6 voix contre (Mmes RENDA, MAUNOURY, SIRANDRE, MM. CHEVEE, LEBON, BARBE), 1 abstention, (M. BRIERE-SAUNIER)

ADOPTÉ le Budget Supplémentaire 2014.

6. Garantie d'emprunt SEM – IND

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 6 voix contre (Mmes RENDA, MAUNOURY, SIRANDRE, MM. CHEVEE, LEBON, BARBE) ; Mme FROMONT ne prend pas part au vote ; M. BRIERE-SAUNIER, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote.

OCTROIE une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % (cinquante pour cent) pour une durée de 6 mois, à Chartres Développement Immobiliers, pour la réalisation d'un emprunt de 2 548 702,30 euros auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Val de France.

S'ENGAGE au cas où Chartres Développement Immobiliers pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts ou des frais et accessoires qu'elle aurait encourus, la ville de Chartres s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, à hauteur de sa garantie, sur simple demande de l'établissement prêteur adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que l'établissement prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

S'ENGAGE à créer, en tant que de besoin, une imposition directe suffisante pour assurer le paiement des sommes dues au prêteur.

APPROUVE les dispositions de la convention déterminant les obligations de la ville de Chartres et de Chartres Développement Immobiliers en ce qui concerne le jeu éventuel de la garantie.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir à la convention de prêt qui sera passée entre la Caisse Régionale du Crédit Agricole Val de France et Chartres Développement Immobiliers.

7. Amortissement des subventions d'équipement 2013 et cessions gratuites

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, M. BARBE s'abstient

FIXE les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées en 2013, suivant le nombre d'années indiqué dans le tableau.

8. Autorisation permanente de poursuite au comptable

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 7 abstentions (Mmes RENDA, MAUNOURY, SIRANDRE, MM. CHEVEE, LEBON, BARBE, BRIERE-SAUNIER)

DONNE l'autorisation de poursuite permanente au Comptable Public afin d'effectuer les actes de poursuite dans le cadre du recouvrement des recettes de la Ville de Chartres.

9. Tarifs municipaux – révision

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions (M. BARBE et M. BRIERE-SAUNIER)

FIXE le tarif du banquet du 11 novembre 2014 à 35 €,

APPROUVE les autres tarifs, tels que présentés en annexe.

10. Stationnement souterrain – Tarif horaire

au 01/07/2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, 31 voix pour, 6 voix contre (Mmes RENDA, MAUNOURY, SIRANDRE, MM. CHEVEE, LEBON, BARBE)

APPROUVE les tarifs horaires du stationnement souterrain applicables au 1er juillet 2014, tels qu'annexés dans la grille de tarifs ci-jointe.

Les produits « Multiple Jours » applicables au 1er juillet 2014, tels qu'annexés dans la grille de tarifs ci-jointe.

11. Commission Intercommunale Impôts Directs – Désignation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, M. BARBE ne prend pas part au vote.

PROPOSE de retenir la liste des contribuables proposée comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) validée par la délibération 14/147 du 19 mai 2014 pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

MEMBRES TITULAIRES

BILLARD Noël, BRETTE Camille, LABATHE-PIOL Jean-Marie, CHEVEE Eric, MICHAU Pascal, VINCENT Isabelle, TEILLEUX Michel, BARRAULT Elisabeth, BREHU Loïc, MALET Alain, GEROUDET Patrick, PIERRAT Alain, MAYINDA-ZOBELLA Pierre, BELLOLI Laetitia, MONTALBETTI Dominique, DUTARTRE Dominique

MEMBRES SUPPLEANTS

LAGRANGE Didier, MILON Janine, DORANGE Karine, GUERET Daniel, DALET François, CONTREPOIS Alain, DEVENDER Céline, MAITREJEAN Nicolas, GORGE Christian, DUVAL Jean-Maurice, MOREL Bénédicte, VENTURA Agnès, BONNET Guillaume, MARCEUL Louis, RENDA Sandra, SIRANDRE Nicole

12. Commission Consultative des Services Locaux – Rapport d'activités 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité de la Commission des Services Publics Locaux pour 2013, tel que présenté ci-dessus.

13. Délégation municipale – Déplacement à Sens

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention (M. BRIERE-SAUNIER)

ADOPTÉ cette proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE que Patrick Géroudet et Laurent Lhuillery représenteront la Ville de Chartres à cette occasion.

14. Demande de protection fonctionnelle – Tract mars 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 6 voix contre (Mmes RENDA, MAUNOURY, SIRANDRE, MM. CHEVEE, LEBON, BARBE), 1 abstention (M. BRIERE-SAUNIER)

ACCORDE la protection fonctionnelle à M. Jean-Pierre Gorges, en qualité de Député-maire de Chartres, à l'occasion de la procédure engagée par ce dernier à la suite des propos figurant dans le tract « Elles soutiennent Catherine Maunoury » distribué la semaine du 16 mars 2014 et revêtant la qualification de diffamation publique, faits qui sont prévus et réprimés par les articles 29 al. 1, 31 al. 1, 32 al. 1, 23 al. 1, 42 de la loi du 29 juillet 1881 et par l'article 93-3 de la loi du 29 juillet 1982.

AUTORISE la prise en charge par la commune des frais de procédure qui en découlent.

15. Demande de protection fonctionnelle – Tribune revue Votre Ville n°119

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 6 voix contre (Mmes RENDA, MAUNOURY, SIRANDRE, MM. CHEVEE, LEBON, BARBE), 1 abstention (M. BRIERE-SAUNIER)

ACCORDE la protection fonctionnelle à M. Jean-Pierre Gorges, en qualité de Maire de Chartres, à l'occasion de la procédure engagée par ce dernier à la suite des propos figurant dans la revue « Votre Ville » n° 119, page 64 revêtant la qualification de diffamation publique, faits qui sont prévus et réprimés par les articles 29 al. 1, 31 al. 1, 32 al. 1, 23 al. 1, 42 de la loi du 29 juillet 1881 et par l'article 93-3 de la loi du 29 juillet 1982.

AUTORISE la prise en charge par la commune des frais de procédure qui en découlent.

AFFAIRES IMMOBILIERES

16. 44, rue du Faubourg La Grappe – parcelle de terrain – CT n° 39 – cession

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

1 abstention (M. BARBE)

DECIDE de céder l'ensemble de la parcelle de terrain, d'une superficie de 1 497 m², située 44, rue du Faubourg La Grappe, cadastrée section CT n° 39, au profit de Madame et Monsieur Patrice GRILLON ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer, au prix net vendeur de 220 000 €.

PRECISE que l'édification d'une nouvelle clôture entre les parcelles cadastrées section CT n° 37 et CT n° 39 sera à la charge de Madame et Monsieur Patrice GRILLON à la suite de la démolition par la Ville de la maison existante sur la parcelle cadastrée section CT n° 37, cette démolition étant prévue au moment de la réalisation des travaux d'aménagement de la rue du Faubourg La Grappe.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents à intervenir.

17. Plateau sportif de l'école Jacques Prévert – CK n° 131 p – Cessions partielles à trois riverains

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés ; Mmes RENDA, MAUNOURY, SIRANDRE, MM. CHEVEE, LEBON, BARBE ne prennent pas part au vote.

DECIDE la cession partielle de la parcelle cadastrée section CK n° 131, d'une superficie de 26 m² environ au profit de Madame Lydie NARDOLINI-GOUGIS, d'une superficie de 30 m² environ au profit de Madame et Monsieur Bruno BORDIER et d'une superficie de 36 m² environ au profit de Madame et Monsieur Gilles PORCHER, demeurant respectivement 7, 9 et 11 rue Saint-Simon ou à toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer, à leur symbolique.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents à intervenir.

18. Z.A.C. des Hauts Saumons – Reprise de voiries et espaces verts – Acquisition

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés ; M. BARBE ne prend pas part au vote

DECIDE l'acquisition, par la Ville auprès de la S.P.L. (Société Publique Locale) Chartres Aménagement ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer, des parcelles suivantes de la section CW, à usage de voiries ou (et) d'espaces verts :

N° Adresse	Surface en m ²
67 Rue Jules Courtois	17 438
106Rue Jules Courtois	35
109Rue Jules Courtois	540
110Rue Jean-Baptiste Boussingault	46
135Chemin des Grandes Plantes – Bel Air	360

soit une surface totale de 18 419 m², au prix de 1 €.

PRECISE que les voiries et les espaces verts seront classés dans le domaine public communal.

AUTORISE le Maire ou son représentant à

signer tous actes et documents à intervenir.

19. Plateau Nord-Est - Chemins ruraux déclassés – Cession

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 1 voix contre (M. BRIERE-SAUNIER), 6 abstentions (Mmes RENDA, MAUNOURY, SIRANDRE, MM. CHEVEE, LEBON) ; M. BARBE ne prend pas part au vote

DECIDE l'annulation de la délibération n° 13/429 du 20 décembre 2013 susvisée.

DECIDE la cession, au profit de la S.P.L. (Société Publique Locale) « Chartres Aménagement » ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer, des emprises déclassées suivantes :

- 2 904 m² pour le chemin rural n° 60 dit des Chariots,
- 958 m² pour le chemin rural n° 61 dit du Grand Gibet,
- 1 612 m² pour le chemin rural n° 62 dit du Petit Gibet,
soit une surface totale de 5 474 m², conformément au plan ci-joint, au prix de 5 500 € (sans T.V.A.).

PRECISE que les frais de commissaire enquêteur, soit 539,07 €, engagés par la Ville pour l'enquête publique réalisée en vue du déclassement des emprises des trois chemins ruraux sus indiqués, seront remboursés par la S.P.L. « Chartres Aménagement » ou par toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

PERSONNEL

20. Conseil d'Administration du Centre de gestion d'Eure-et-Loir - Désignation d'un représentant de la Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de procéder à mains levées, à l'élection du représentant de la Ville de Chartres appelé à siéger au Conseil d'Administration du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir.

Mme FROMONT s'est portée candidate.
Nombre de votants : 37
Nombre de suffrages exprimés : 31

DECLARE Mme FROMONT, ayant obtenu 31 voix, élue membre du Conseil d'Administration du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir.

21. Mise à disposition de personnel

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRECISE que les intéressés seront mis à disposition des services de la Ville par voie de convention fixant notamment les conditions de leur emploi ainsi que les modalités de remboursement de leur rémunération par la Ville de Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition établies pour une durée de trois ans, à compter du 1er juillet 2014, au profit d'un agent titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe et d'un rédacteur principal de 1ère classe.

22. Comité technique commun – Ville de Chartres – Chartres métropole

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un Comité technique commun entre la Ville et la Communauté d'agglomération de Chartres.

FIXE à huit le nombre de représentants du personnel au Comité technique commun.

23. Comité des Œuvres Sociales – CCAS – Ville de Chartres – 3ème subvention complémentaire 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE l'attribution d'une troisième subvention complémentaire au profit du Comité des Œuvres Sociales de la Ville et du CCAS correspondant au solde de l'année 2013 pour un montant global de 25 719,16 €.

CULTURE, PROMOTION ET ANIMATION

24. Désignation des représentants de la Ville au sein de la SEM Chartrexp

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir

délibéré,

DECIDE, de procéder au vote à bulletin secret aux élections du représentant de la Ville de Chartres à l'Assemblée Générale et du représentant au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte Chartrexp ;

DESIGNE M. CONTREPOIS et MME BARRAULT, secrétaires chargés du dépouillement du scrutin.

Se sont portés candidats :

Assemblée Générale : Mme DUTARTRE et M. LEBON

Conseil d'Administration : Mme MESNARD et M. CHEVEE

Nombre de votants : 37

Suffrages exprimés : 37
M. LEBON a obtenu 6 voix
Mme DUTARTRE a obtenu 31 voix
M. CHEVEE a obtenu 6 voix
Mme MESNARD a obtenu 31 voix

SONT DECLARES ELUES :
Déléguée à l'Assemblée Générale : Mme DUTARTRE
Déléguée au Conseil d'Administration : Mme MESNARD

25. Délégation de Service Public – Camping d'auberge de jeunesse

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 36 voix pour, 1 voix contre (M. BARBE)

APPROUVE le principe de la poursuite de l'exploitation du camping municipal et de l'auberge de jeunesse dans le cadre d'une délégation de service public unique, avec choix d'un nouveau délégataire.

APPROUVE le rapport de présentation et les caractéristiques essentielles de la délégation de service public que devra assurer le futur délégataire, sachant qu'il appartiendra ultérieurement au Maire ou son représentant d'en négocier les conditions précises conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à conduire une nouvelle procédure de Délégation de Service Public tendant au choix d'un délégataire pour la gestion du camping municipal et de l'auberge de jeunesse sur le territoire de la Ville de Chartres, dans le respect des dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et de prendre toutes mesures et actes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure susvisée.

26. Association NAXOS Théâtre - Aide à la création 2014 - Autobiographie d'une courgette

Affaire retirée de l'ordre du jour.

27. Association NAXOS Théâtre - Aide à la diffusion 2014 - Festival d'Avignon

Affaire retirée de l'ordre du jour.

28. Association des Grandes Orgues de Chartres - Subvention 2014 - 24ème concours international d'orgues

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 € à l'Association Les Grandes Orgues de Chartres dans le cadre de l'organisation du 24ème concours international d'orgues.

29. Association « L'Instrumentarium de Chartres » - Subvention 2014 - Colloque « Restitution du son, Instrumentarium du Moyen Age »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 450 € au titre de l'organisation du colloque « Restitution du son, Instrumentarium du Moyen Age » à l'association « L'Instrumentarium de Chartres ».

30. Chartres en Lumières 2014 - Convention de parrainage entre la Ville de Chartres et la société A Nous Paris

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de parrainage entre la Ville de Chartres et A Nous Paris ;

AUTORISE le Maire ou à son représentant à signer la convention

31. Chartres en Lumières 2014 - Convention de parrainage entre la Ville de Chartres et la société Bolforé media régie

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de parrainage entre la Ville de Chartres et Bolforé Media régie.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention

32. Chartres en Lumières 2014 - Convention de parrainage entre la Ville de Chartres et la société Lamirault Finances

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de parrainage entre la Ville de Chartres et la société Lamirault Finances.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention

33. Chartres en Lumières 2014 - Convention de parrainage entre la Ville de Chartres et la société Casapub

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de parrainage entre la Ville de Chartres et Casapub.

TORISE le Maire ou son représentant à signer la convention

34. Chartres en Lumières 2014 - Convention de parrainage entre la Ville de Chartres et le Conseil Général d'Eure-et-Loir

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions (M. LEBON ; Mme SIRANDRE)

APPROUVE les termes de la convention de parrainage entre la Ville de Chartres et le Conseil Général d'Eure-et-Loir.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention

35. Fête de la musique du 21 juin 2014 - Convention de parrainage entre la Ville de Chartres et Radio Intensité

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de parrainage entre la Ville de Chartres et Radio Intensité.

AUTORISE le Maire ou à son représentant à signer ladite convention.

36. Fête Nationale du 14 juillet 2014 - Convention de parrainage entre la Ville de Chartres et Radio Intensité

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de parrainage entre la Ville de Chartres et Radio Intensité.

AUTORISE le Maire ou à son représentant à signer ladite convention.

37. Musée des Beaux-arts – Règlement intérieur

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le nouveau règlement du Musée des Beaux Arts.

38. Maison Picassiette - Règlement intérieur

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 36 voix pour, 1 voix contre (M. BARBE)

APPROUVE le règlement de la Maison Picassiette

39. Salon des associations – Règlement intérieur

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le règlement du salon des associations

Affaires sociales, Affaires Scolaires, Vie associative, Jeunesse et Sports

40. Conseil de la Vie Sociale SESSAD-APF -

Désignation d'un représentant de la Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de procéder à mains levées à l'élection d'un représentant de la Ville de Chartres au sein du SESSAD-APF.

Mme Elambert s'est portée candidate.
Nombre de votants : 37
Suffrages exprimés : 37
DECLARE élue Mme ELAMBERT, ayant obtenu 37 voix, au sein du SESSAD-APF.

41. Révision de l'indemnité annuelle représentative de logement aux instituteurs pour l'année 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, 1 abstention (M. BRIERE-SAUNIER)

FIXE l'indemnité annuelle de logement aux instituteurs pour 2013 proposée comme suit :

- Taux de base : 2 246,60€ pour les instituteurs célibataires, non chargés de famille,
- Taux majoré : 2 808€ pour les instituteurs mariés avec ou sans enfant, et les instituteurs célibataires, veufs ou divorcés avec enfant à charge.

42. Réforme des rythmes scolaires

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité 31 voix pour, 1 voix contre (M. BARBE), 2 abstentions (Mmes RENDA et MAUNOURY)

APPROUVE le projet d'expérimentation pour une durée de 3 ans sur la base suivante :

Lundi – Mardi – Jeudi : Enseignement de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Mercredi : Enseignement de 8h30 à 11h30
Vendredi : Enseignement de 8h30 à 11h30
- Temps d'Activités Périscolaires de 13h30 à 16h30

43. Dotation de Solidarité Urbaine - Rapport retraçant les opérations 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport retraçant les actions de Développement Social Urbain pour l'année 2013.

44. Association Chartres Horizon Football - Subvention 2014 « Un match pour l'emploi »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE l'attribution d'une subvention d'un montant de 400 € à l'Association Chartres Horizon Football dans le cadre de l'organisation d'« Un match pour l'emploi », le 6 juin 2014, stade James Delarue.

45. DSP Enfance Jeunesse – Tarifs 2014-2015 – Été 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 1 voix contre (M. BARBE), 2 abstentions (Mmes RENDA et MAUNOURY)

APPROUVE les tarifs pour les accueils de loisirs de l'année scolaire 2014-2015 comprenant les mercredis, les petites vacances scolaires, l'accueil péri-scolaire et les classes découvertes, tels qu'annexés,

APPROUVE les tarifs pour les accueils de loisirs de l'été 2015 tels qu'annexés,

CONFIRME la gratuité de l'activité Aide aux devoirs.

46. Tarifs Temps d'activités périscolaires

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 1 abstention (Mme DEVENDER), 3 voix contre (Mmes RENDA et MAUNOURY, M. BARBE)

APPROUVE le tarif forfaitaire mensuel des temps d'activités périscolaires à 12,50€ à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014.

47. Sports – Subvention complémentaire Clubs sous contrat d'objectifs – Subvention 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 33 voix pour, 1 voix contre (M. BARBE)

FIXE le montant des subventions exceptionnelles complémentaires pour l'année 2014 ;

APPROUVE les avenants annexés

AUTORISE la signature des avenants aux conventions d'objectifs entre la Ville de

Chartres et les associations Union basket Chartres Métropole, Association Sportive de Tennis de Table, Football Club de Chartres, Rugby Chartres Métropole, Chartres Métropole Hand Ball.

CADRE DE VIE, TRAVAUX, PROXIMITÉ, TRANQUILLITÉ, URBANISME

48. Rue Rabuan du Coudray - Enfouissement des lignes aériennes électriques et de télécommunications confié au SDE 28 - Convention Ville de Chartres / SDE 28

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention entre la Ville de Chartres et le SDE 28 relative à la réalisation de travaux de enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications de la rue Rabuan du Coudray

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention susvisée.

49. Avenue d'Orléans - Enfouissement des lignes aériennes électriques confié au SDE 28 Convention Ville de Chartres / SDE 28

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention entre la Ville de Chartres et le SDE 28 relative à la réalisation de travaux de dissimulation et de création des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications de l'avenue d'Orléans.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention susvisée.

50. Avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la fourniture et l'installation d'un dispositif de vidéoprotection urbain

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 1 voix contre (M. BARBE), 2 abstentions (Mmes RENDA et MAUNOURY)

APPROUVE l'avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Chartres et de Chartres Métropole pour la réalisation des travaux de raccordement et d'intégration des caméras installées par Chartres Métropole, au système central de vidéo-protection existant sur la Ville de Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention et le contrat susvisés.

51. Implantation d'infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 1 voix contre (M. BARBE), 1 abstention (M. MASSELUS)

APPROUVE la mise en place par le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir (SDE 28), de 4 bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire de la commune, les sites précis devant être ultérieurement définis avec le SDE 28,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le SDE 28 pour l'implantation de(s) borne(s) de charge ainsi que tous documents nécessaires à la concrétisation du projet,

SENGAGE à verser au SDE 28 une redevance annuelle d'un montant de 700 € par borne simple en tant que participation financière aux coûts d'exploitation des installations,

SENGAGE à accorder la gratuité du stationnement payant en surface, aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout le territoire de la commune, au cours des deux premières années qui succéderont à la mise en service des bornes de charge.

52. Opérations : Permis de Construire, Déclaration préalable - Autorisation de signature

La déclaration préalable concernant :

- Hôtel des Cordeliers, 10 Place de l'Étape au Vin - création d'une porte de service entre le petit local technique et la Place de l'Étape au Vin.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, M. BARBE ne prend pas part au vote

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer et déposer la déclaration préalable susvisée.

53. Projet Pôle Gare - Création d'une commission - Désignation des représentants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de procéder au vote à mains levées pour la désignation des représentants à la commission « Pôle Gare ».

SE SONT PORTES CANDIDATS : Mme FROMONT, M. MASSELUS, Mme DORANGE, M. GUERET, Mme BARRAULT, Mme DUTARTRE, Mme CHEDEVILLE, M. ROLO, Mme RENDA, M. BILLARD, M. BARBE, M. BRIERE-SAUNIER
Nombre de votants : 34
Suffrages exprimés : 34

DECLARE élus membres de la Commission Pôle Gare, chacun ayant obtenu 34 voix, Mme FROMONT, M. MASSELUS, Mme DORANGE, M. GUERET, Mme BARRAULT, Mme DUTARTRE, Mme CHEDEVILLE, M. ROLO, Mme RENDA, M. BILLARD, M. BARBE, M. BRIERE-SAUNIER.

54. Opération : ZAC « Plateau nord-est » - bilan de la concertation préalable et de la mise à disposition du public

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 3 abstentions (Mmes RENDA, MAUNOURY ; M BARBE)

APPROUVE le bilan de la concertation préalable avec le public portant sur la création de la ZAC « Plateau nord-est » ;

APPROUVE le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact accompagnée de l'avis de l'autorité environnementale correspondant à la création de la ZAC « Plateau nord-est ».

55. Opération : ZAC « Plateau nord-est » - Création de ZAC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 3 voix contre (Mmes RENDA, MAUNOURY ; M. BARBE)

APPROUVE le dossier de création de la Z.A.C. « Plateau nord-est » ;

APPROUVE la création de la ZAC et de la dénomination ZAC « Plateau nord-est » ;

APPROUVE le fait que les constructions édifiées à l'intérieur du périmètre de la ZAC seront exonérées du champ d'application de la Taxe d'Aménagement, conformément à l'article L. 331-7 du code de l'Urbanisme.

MARCHÉS PUBLICS

56. Marché à bon de commande pour des illuminations ponctuelles d'éléments architecturaux - 1ère reconduction du marché n°2013-079

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la 1ère reconduction du marché à bons de commande n°2013-079 relatif à la réalisation d'illuminations ponctuelles d'éléments architecturaux.

57. Acquisition de fournitures administratives et pédagogiques pour les services de la Ville de Chartres et Chartres Métropole - 1ère reconduction des marchés n°G-2013-054, n°G-2013-055, n°G-2013-056, n°G-2013-057, n°G-2013-058, n°G-2013-059 et n°G-2013-060.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention (M. BRIERE-SAUNIER)

AUTORISE la première reconduction du marché n°G-2013-054 pour la période du 20 juillet 2014 au 19 juillet 2015, et pour les marchés n°G-2013-055, n°G-2013-056, n°G-2013-057, n°G-2013-058 et n°G-2013-060, pour la période du 22 juillet 2014 au 21 juillet 2015 et le marché n°G2013-059 pour la période du 1 septembre 2014 au 31 août 2015.

58. Prestations complémentaires de viabilité hivernale pour la Ville de Chartres - 3ème reconduction du marché n°2011-087

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la 3ème reconduction du marché n°2011-087 relatif aux prestations complémentaires de viabilité hivernale pour la Ville de Chartres.

59. Fourniture de matériaux pour la requalification des rues piétonnes dans l'hyper centre de Chartres - 1ère reconduction du marché n°2012-160 et n°2012-161 - Approbation - Autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention (M. BARBE)

AUTORISE la deuxième reconduction des marchés n°2012-160 pour la période du 15

octobre 2014 au 14 octobre 2015 et le marché n°2012-161 pour la période du 12 octobre 2014 au 11 octobre 2015.

60. Fourniture et renouvellement de licences de logiciels réseau - 3ème reconduction du marché n°2011-095, n°2011-096 et n°2011-097

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la troisième reconduction des marchés n°2011-095 - n°2011-096 et n°2011-097, pour la période du 29 septembre 2014 au 28 septembre 2015.

61. Maintenance préventive et corrective des ascenseurs EPMP, éleveurs EPMP et monte-charges de la Ville de Chartres, de Chartres Métropole et du CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les titulaires des marchés relatifs à la maintenance préventive et corrective des ascenseurs EPMP, éleveurs EPMP et monte-charges de la Ville de Chartres, de Chartres Métropole et du CCAS, selon le choix opéré par la Commission d'appel d'offres tel que défini ci-dessus.

AUTORISE le Maire ou à son représentant à signer les marchés à intervenir, selon le choix opéré par la Commission d'appel d'offres tel que défini ci-dessus.

62. Maintenance préventive et corrective et la préparation de la vérification trentenaire du système hydraulique d'extinction automatique - Théâtre Municipal de Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le titulaire du marché relatif à la maintenance préventive et corrective et la préparation de la vérification trentenaire du système hydraulique d'extinction automatique - Théâtre Municipal de Chartres, selon le choix opéré par la Commission d'appel d'offres tel que défini ci-dessus.

AUTORISE le Maire ou à son représentant à signer le marché à intervenir, selon le choix opéré par la Commission d'appel d'offres tel que défini ci-dessus.

63. Travaux d'entretien, d'amélioration et de mise en conformité des bâtiments de la Ville de Chartres, de Chartres Métropole et du CCAS - Relance du lot n°5 Menuiserie aluminium

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le titulaire du marché relatif à la réalisation de travaux d'entretien, d'amélioration et de mise en conformité des bâtiments de la ville de Chartres, du CCAS et de Chartres Métropole - Relance lot 5 Menuiserie aluminium, selon le choix opéré par la Commission d'appel d'offres tel que défini ci-dessus.

AUTORISE le Maire ou à son représentant à signer les marchés à intervenir, selon le choix opéré par la Commission d'appel d'offres tel que défini ci-dessus.

64. Télésurveillance et interventions et maintenance corrective des alarmes anti intrusion de la Ville de Chartres, de Chartres Métropole et du CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 33 voix pour, 1 voix contre (M. BARBE)

APPROUVE les titulaires des marchés relatifs à la télésurveillance et interventions et maintenance corrective des alarmes anti intrusion de la Ville de Chartres, de Chartres Métropole et du CCAS, selon le choix opéré par la Commission d'appel d'offres tel que défini ci-dessus.

AUTORISE le Maire ou à son représentant à signer les marchés à intervenir, selon le choix opéré par la Commission d'appel d'offres tel que défini ci-dessus.

65. Avenant n°5 - DSP chauffage urbain

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant 5 au contrat de Délégation de Service Public de chauffage urbain du quartier de la Madeleine tel que défini ci avant ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou à son représentant à signer l'avenant susvisé.

66. Groupement de commandes pour l'achat de prestations de services de télécommunications - Election des membres des Commissions d'appel d'offres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de procéder au vote à mains levées, à l'élection d'1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour la Commission d'Appel d'Offres constituée spécifiquement pour le groupement de commande dans le cadre de l'achat de prestations de services de télécommunications, dont la nature et le besoin sont communs et individualisables pour les trois parties.

PROCEDE à l'élection à mains levées des membres de la Commission d'appel d'offres constituée spécifiquement pour ce groupement de commande.

Nombre de votants : 34
Suffrages exprimés : 30

DECLARE ELUS comme membres de la Commission d'appel d'offres du groupement de commande, chacun ayant obtenu 30 voix : 1 membre titulaire Mme BARRAULT 1 membre suppléant Murat YASAR

67. Groupement de commandes pour la réalisation de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de prestations d'assurance - Election des membres des Commissions d'appel d'offres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de procéder au vote à mains levées à l'élection d'1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour la Commission d'Appel d'Offres constituée spécifiquement pour le groupement de commande pour la réalisation de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de prestations d'assurance

PROCEDE à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres constituée spécifiquement pour ce groupement de commande.
Nombre de votants : 30
Suffrages exprimés : 30

DECLARE ELUS comme membres de la Commission d'appel d'offres du groupement de commande, chacun ayant obtenu 30 voix : 1 membre titulaire Mme BARRAULT 1 membre suppléant Mme CRESSAN

68. Groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'entretien et d'amélioration des espaces publics et privés de la voirie de la Ville et de la Communauté d'agglomération - Election des membres des Commissions d'appel d'offres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de procéder au vote à mains levées à l'élection d'1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour la Commission d'Appel d'Offres constituée spécifiquement pour le groupement de commande dans le cadre de la réalisation de travaux d'entretien et d'amélioration des espaces publics et privés de la voirie de la Ville et de la Communauté d'agglomération

PROCEDE à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres constituée spécifiquement pour ce groupement de commande.
Nombre de votants : 34
Suffrages exprimés : 30

DECLARE ELUS comme membres de la Commission d'appel d'offres du groupement de commande, chacun ayant obtenu 30 voix : 1 membre titulaire Mme BARRAULT 1 membre suppléant M. CONTREPOIS

69. Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Chartres, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Chartres et Chartres Métropole pour la fourniture de gaz - Approbation - Autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, Mmes RENDA, MAUNOURY ; M. BARBE ne prennent pas part au vote

APPROUVE la convention constitutive de groupement entre la ville de Chartres, le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Chartres et la Communauté d'Agglomération « Chartres Métropole » en vue de passer des accords-cadres et marchés pour l'achat de gaz ;

AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer ladite convention constitutive.

Le Député-Maire

Jean-Pierre Gorges

Infos BIJ

Comment trouver un logement ?

Du 1^{er} juillet au 30 septembre

Le BIJ vous aide dans vos démarches de recherche de logement : un listing de chambres et de studios est à disposition des étudiants et des jeunes, coordonnées du Foyer de Jeunes Travailleurs, de l'auberge de jeunesse, des agences immobilières...

Être étudiant

Du 1^{er} juillet au 29 août

Le BIJ vous propose le guide « être étudiant en Région Centre » réalisé par le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ). Vous trouverez toutes les informations pour se former, se loger, gérer son quotidien, s'engager, monter un projet, sortir et bouger.

Le mois de l'info sur le service civique

Du 1^{er} au 31 juillet

Le BIJ vous informe sur le service civique.

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, seuls comptent les savoir-être et la motivation. Le Service Civique, indemnisé 573 euros net par mois, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics, sur une période de 6 à 12 mois, 24 heures minimum par semaine.

www.service-civique.gouv.fr

Préparer sa rentrée sportive et culturelle

Du 1^{er} au 29 août

Vous êtes à la recherche d'un club de foot, d'un cours de danse orientale, d'un cours de chant, d'un atelier photo... pour la rentrée. Le BIJ vous aide dans vos démarches en vous proposant le listing des activités sportives et culturelles sur Chartres.

Accueil libre anonyme et gratuit

Rendez-vous au Bureau Information Jeunesse

Place de la Cathédrale

28000 Chartres

Tél. 02 37 23 42 32

Bij28@ville-chartres.fr ou bij.chartres@ijcentre.fr

www.chartres.fr rubrique «votre mairie»

23
nouveau

Chartres en lumière

Du 12 avril au 12 octobre 2014

Tous les soirs,
un parcours lumineux exceptionnel
de 29 sites

Gratuit

www.chartresenlumieres.com

Gares & Connexions

RETROROCK

Lamirault

ANOUS PARIS

Leopold

céleño

le

EuroMor

JCDecaux

info

le

le

SNCF

le

Direct.Matin

le

Spécialistes Alliances Europe



Chartres